

ROYAUME DU MAROC

**MINISTERE DE LA PREVISION
ECONOMIQUE ET DU PLAN**

**LE PLAN DE DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUE ET SOCIAL**

2000-2004

VOLUME 2

LE DEVELOPPEMENT SECTORIEL

Direction de la Programmation

Le deuxième volume du Plan comprend les parties suivantes :

**Première partie : LA VALORISATION DES RESSOURCES
HUMAINES ET LE DEVELOPPEMENT
SOCIAL**

Deuxième partie : LES SECTEURS PRODUCTIFS

Troisième partie : L'INFRASTRUCTURE ECONOMIQUE

Quatrième partie : L'ADMINISTRATION GENERALE

**DEUXIEME PARTIE : LES SECTEURS
PRODUCTIFS**

Sommaire

DEUXIEME PARTIE : LES SECTEURS PRODUCTIFS.. 3

1- LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE 10

INTRODUCTION..... 10

1-1- LA SITUATION..... 13

1-2- LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS 32

1-3- LE PROGRAMME D'ACTION 44

1-4- LES RÉFORMES ET LES MESURES 63

2 - LE DEVELOPPEMENT FORESTIER..... 69

2-1- LA SITUATION À LA VEILLE DU PLAN 69

2-2- LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS 75

2-3- LE PROGRAMME D'ACTION 77

2-4- LES RÉFORMES ET LES MESURES 81

3 – LA VALORISATION DES RESSOURCES DES PECHES MARITIMES 83

3-1- LA SITUATION DU SECTEUR..... 83

3-2- LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS 91

3-3- LE PROGRAMME D' ACTION 92

3-4- LES RÉFORMES ET LES MESURES 99

3-5- LA BANQUE DE PROJETS..... 108

4- L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION, LE COMMERCE INTÉRIEUR ET LES SERVICES..... 110

4-1- L'INDUSTRIE DE TRANSFORMATION 110

4-2- LE COMMERCE INTÉRIEUR 149

4-3- LES SERVICES 153

5- L'ARTISANAT 156

5-1- LA SITUATION DU SECTEUR..... 156

5-2- LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS	158
5-3- LE PROGRAMME D'ACTION	161
5-4- LE PROGRAMME DE LA MAISON DE L'ARTISAN	165
5-5- LES RÉFORMES ET LES MESURES	167
5-6- LA BANQUE DE PROJETS	173
6- L'ENERGIE	174
6-1- LA SITUATION DU SECTEUR.....	174
6-2- LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS	177
6-3- LE PROGRAMME D'ACTION	180
6-4- LES RÉFORMES ET LES MESURES	182
7- LES MINES	186
7-1- LA SITUATION DU SECTEUR.....	186
7-2- LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS	188
7-3- LE PROGRAMME D'ACTION	192
7-4- LES RÉFORMES ET LES MESURES	193
8- LA GEOLOGIE	195
8-1- LA SITUATION DU SECTEUR.....	195
8-2- LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS	196
8-3- LE PROGRAMME D'ACTION	197
8-4- LES RÉFORMES ET LES MESURES	197
POUR LA PÉRIODE ALLANT DE.....	202
JUILLET 2000 À DÉCEMBRE 2004.....	202
9- LE TOURISME.....	213
9-1- LA SITUATION DU SECTEUR.....	213
9-2- LES ORIENTATIONS ET LES OBJECTIFS	217
9-3- LE PROGRAMME D'ACTION	219
9-4- LES RÉFORMES ET LES MESURES :	223
9-5- LA BANQUE DE PROJETS.....	228

Introduction

Les secteurs productifs disposent de potentialités appréciables dans différents domaines et jouent un rôle important dans le développement économique et social. Ils contribuent à raison des 2/3 dans la production intérieure brute.

Concernant le secteur de l'agriculture, la superficie agricole utile s'élève à 9,5 millions d'hectares, dont 10% de terres irriguées. La production agricole marocaine, assez diversifiée et de qualité supérieure, recèle globalement une forte compétitivité résultant d'une productivité élevée découlant essentiellement de l'expérience capitalisée dans le domaine et d'un climat propice favorisant une production précoce pour plusieurs variétés de produits.

Dans le domaine industriel, les potentialités dont dispose le Maroc sont de nature à permettre au secteur de jouer un rôle de locomotive dans la croissance économique. Il s'agit notamment d'un environnement des affaires en constante amélioration, d'atouts propres à certaines branches et grappes industrielles à forte valeur ajoutée, et d'autres potentialités en matière d'investissement, d'exportation, de création d'emplois et de facteurs générateurs d'effets induits positifs sur les autres activités économiques.

L'accord d'association avec l'Union Européenne constitue un atout supplémentaire, qui permettra au Maroc, de par sa position stratégique, et abstraction faite de quelques obstacles devant être levés, un meilleur accès aux marchés européens et d'avantage de flux d'investissements étrangers.

S'agissant des potentialités propres à l'industrie, celles-ci résident, d'une part, dans l'émergence d'une nouvelle génération d'entrepreneurs dotés d'une capacité élevée en matière

d'innovation, et d'autre part, dans la compétitivité que recèlent certaines grappes industrielles, notamment celles du textile et de l'habillement, de l'agro-industrie, de l'industrie automobile, de l'industrie électrique et électronique, de l'industrie pharmaceutique et des technologies de l'information. Aussi, le développement de ces grappes permettra-t-il de renforcer les infrastructures économiques, d'attirer des investissements étrangers et d'accélérer l'accès à une technologie plus évoluée.

A ce titre, les technologies de l'information constituent l'une des grappes les plus prometteuses, en raison de leur croissance soutenue et du fait qu'elles offrent aux entreprises, particulièrement aux PME, dans le cadre de la sous-traitance, de larges opportunités d'investissement. Celles-ci se manifestent notamment au niveau des activités de services informatiques et de montage électronique, compte tenu de la globalisation de l'électronique et des technologies de l'information, et de la politique de délocalisation de la production au niveau mondial. De même, ce secteur, caractérisé par une évolution fulgurante, est considéré parmi les plus dynamiques, d'autant plus qu'il offre, tant pour les pays développés que pour les pays en voie de développement, les mêmes opportunités de positionnement au niveau du marché mondial.

Concernant les pêches maritimes, le Maroc dispose d'une zone économique exclusive de 200 miles marins, s'étendant sur les cotes atlantique et méditerranéenne d'une longueur de 3.500 Km; soit une zone maritime d'environ un million de Km². Aussi, les potentialités et les richesses maritimes dont dispose notre pays contribuent-elles, d'une manière significative au développement économique et social.

Quant au secteur touristique, de par sa proximité du continent européen, grand marché émetteur en la matière, le

Maroc dispose d'importantes ressources assez diversifiées propices au développement d'une industrie touristique, en dépit d'une vive concurrence. Ainsi, en plus du tourisme d'estivage, le Maroc est en mesure d'offrir d'autres produits tels que le tourisme de congrès, le tourisme culturel, le tourisme de désert et celui de montagne. D'autres potentialités existent pour attirer les adeptes de loisirs sportifs tels les sports d'eaux vives et de chasse.

Par ailleurs, les secteurs productifs étant le domaine d'action naturel du secteur privé, les performances futures du tissu productif restent tributaires de l'environnement des affaires et des performances réalisées par les entreprises au niveau de l'amélioration de leur gestion, de leur équipement en technologies nouvelles et de leur adaptation aux exigences du marché mondial.

En outre, malgré les efforts accomplis en matière d'amélioration de l'environnement des affaires d'une manière générale, notamment dans le domaine fiscal et de change, institutionnel, financier et bancaire, ainsi qu'en matière incitative, juridique et réglementaire, l'entreprise se heurte encore à certaines contraintes, dont principalement :

- la baisse de la rentabilité, suite à l'augmentation des coûts de production, l'exacerbation de la concurrence et à l'instabilité de la demande;
- l'absence d'un cadre juridique et réglementaire garantissant le respect des règles de marché;
 - la complexité et la lourdeur des procédures administratives entravant le fonctionnement normal de l'entreprise;
 - la rareté d'une main-d'œuvre qualifiée.

Dans cet environnement marqué par les défis de la

mondialisation et de la zone de libre- échange, l'Etat s'engage à poursuivre les grandes réformes et à mettre en œuvre les mesures nécessaires de mise à niveau de l'entreprise en particulier, et de l'économie d'une manière générale.

1- LE DEVELOPPEMENT AGRICOLE

Introduction

De par les multiples fonctions qu'elle remplit et les défis qu'elle a à relever tant à l'intérieur qu'à l'extérieur, l'agriculture doit bénéficier d'un intérêt majeur et figurer parmi les priorités du pays.

En effet, l'agriculture contribue, de façon significative, à la formation du produit intérieur brut du pays, puisque sa valeur ajoutée, fluctuant entre 36,6 et 61,7 milliards de DH en termes courants au cours des huit dernières années, représentait entre 15 et 20 % du PIB, selon l'impact des aléas climatiques.

En ce qui concerne la sécurité alimentaire, le Maroc a atteint des niveaux importants en matière d'autosuffisance alimentaire. Dans ce sens, les besoins en produits alimentaires de base ont été satisfaits à hauteur de 72% pour les céréales principales, 52% pour le sucre, 25% pour les huiles, 87% pour le lait et 100% pour les viandes, les légumes et les fruits.

Au niveau des échanges commerciaux, les exportations agricoles ont constitué en moyenne près de 18% des exportations globales du pays.

En matière d'emploi, le secteur offre plus de 3 millions de postes d'emplois permanents, soit 40% de l'emploi total, et 80% de l'emploi en milieu rural.

Par ailleurs, l'agriculture joue un rôle important par ses échanges avec les autres secteurs, telles que l'industrie alimentaire, les acquisitions en intrants et biens d'équipement, et les ventes de produits agricoles, ce qui engendre des emplois et des richesses additionnelles au niveau de l'économie nationale.

En dépit des résultats enregistrés, le développement du

secteur demeure encore contrarié par des contraintes internes. En effet, la part de l'investissement agricole dans l'investissement global a régressé de 20 à 10% durant les deux dernières décennies. La contribution de l'investissement privé est encore modeste et ne répond pas aux attentes du secteur, puisque, les crédits octroyés par la CNCA ne couvrent que 14 à 20% des besoins de financement, et les banques commerciales n'y participent que pour 3%.

Les sécheresses fréquentes ainsi que leur intensité, exercent un impact négatif sur la production agricole, le développement du monde rural et l'économie nationale tout entière, et imposent l'extension des superficies irriguées.

Par ailleurs, la complexité des structures foncières et, la faible qualification des ressources humaines gérant les exploitations agricoles, entravent le développement et la modernisation du secteur. D'après le Recensement Général de l'Agriculture (RGA), réalisé en 1996, le nombre des agriculteurs se chiffre à 1,5 million, âgés, en moyenne, de 52 ans et analphabètes à 81%. En outre, 70% des agriculteurs ont des exploitations de taille inférieure à 5 hectares.

Ce même Recensement a dévoilé une utilisation faible des intrants dans l'agriculture, puisque 50% seulement des exploitations utilisent des engrais, 16% des semences sélectionnées et 33% des pesticides. La mécanisation, ne concerne que 47% des travaux d'aménagement du sol et 31% des activités de moisson.

Pour faire face aux enjeux de l'accord d'association avec l'Union Européenne et aux engagements pris par le Maroc dans le cadre de l'OMC, le secteur agricole doit encore doubler d'efforts pour améliorer sa compétitivité, aussi bien sur les marchés intérieurs qu'extérieurs.

Dans ce cadre, les orientations et les programmes du

secteur agricole, ont été élaborés selon une nouvelle approche globale, reposant sur une stratégie visant un développement agricole et rural intégré.

L'impératif de développement économique et social de notre pays ainsi que les défis de la mondialisation nécessite une mise à niveau de l'agriculture et une amélioration de sa compétitivité. Cette mise à niveau dépend des conditions de vie des populations rurales et de la diversification des activités économiques à travers le soutien de la production, la préservation des ressources naturelles et la réduction de la pauvreté dans les zones rurales.

Malgré le développement notable de l'agriculture irriguée et d'exportation, le secteur agricole a besoin encore du soutien intense de l'Etat, non seulement pour préserver les acquis mais aussi pour étendre la mise à niveau à l'ensemble des composantes du secteur.

L'impératif de sécurité alimentaire et d'amélioration des conditions de vie des populations des zones rurales font de la maîtrise de l'eau, de l'aménagement de l'espace agricole, de la conservation du patrimoine foncier productif, de la relance de l'investissement, de la promotion de la technologie et de l'organisation professionnelle, les déterminants majeurs de la politique agricole à mettre en œuvre.

Pour favoriser la mise en œuvre de cette nouvelle stratégie, l'approche globale qui sera adoptée au cours du Plan, s'articulera autour des axes thématiques suivants :

1-l'aménagement de l'espace agricole par le développement de l'irrigation, l'amélioration des structures foncières, l'aménagement foncier, la réalisation des projets de mise en valeur en bour et d'amélioration pastorale;

2-la mise à niveau des filières de production depuis la production de l'exploitation jusqu'aux phases de consommation et de contrôle de qualité. La production végétale et animale, la protection des végétaux et la gestion de la qualité sont les principaux domaines concernés;

3-le développement de la filière technologique comprenant l'enseignement, la recherche, la formation et la vulgarisation agricole ;

4-le développement des ressources humaines ;

5-le soutien des organisations professionnelles et des établissements publics pour renforcer leur contribution au développement agricole et en faire un partenaire efficace;

6-l'amélioration de l'environnement économique à travers les réformes économiques, les études et l'encouragement de l'investissement dans l'agriculture.

1-1- La situation

1-1-1- L'aménagement de l'espace agricole:

Le secteur agricole demeure confronté à diverses contraintes aussi bien naturelles que structurelles. L'aridité du climat, la rareté des eaux et des terres agricoles ainsi que leur fragilité, la multiplicité des statuts juridiques des terres et la structure foncière dominée par la micro-exploitation, sont autant de facteurs qui limitent la portée des efforts entrepris par les différents intervenants dans ce secteur.

Les problèmes liés à l'aménagement de l'espace agricole dans les zones irriguées, les zones bour et les parcours se posent avec plus d'acuité. A ce titre, ces zones ont bénéficié d'un effort soutenu et volontariste des pouvoirs publics, en faveur de

l'aménagement de l'espace agricole par diverses interventions, touchant l'irrigation, les structures foncières, la mise en valeur en bour et l'amélioration des parcours.

En effet, dans le domaine de l'irrigation, l'objectif du million d'hectares irrigués a été atteint par la réalisation de la première tranche du programme national d'irrigation (PNI) qui a démarré en 1993. La réalisation partielle de ce programme a permis d'étendre l'irrigation sur une superficie de 132.000 hectares et a porté le rythme moyen d'extension de l'irrigation de 7.200 ha/an pour la période 1990-1993 à 19.000 ha/an durant 1994 -1999.

De même, un programme ambitieux de réhabilitation a été réalisé et a porté sur une superficie de 56.000 hectares durant la même période.

La situation actuelle des superficies aménagées et irriguées de façon pérenne par périmètre se présente comme suit :

<i>Périmètres</i>	<i>Potentiel irrigable (ha)</i>	<i>Superficie en ha</i>		
		<i>aménagée</i>	<i>en cours d'aménagement</i>	<i>TOTAL</i>
<i>Grande hydraulique</i>	880.160	638.800	32.900	671.700
<i>Moulouya</i>	77.280	77.280	-	77.280
<i>Gharb</i>	222.500	106.350	-	106.350
<i>Doukkala</i>	133.600	85.700	18.900	104.600
<i>Haouz</i>	189.920	128.620	14.000	142.620
<i>Tadla</i>	117.840	109.000	-	109.000
<i>Tafilalet</i>	27.900	27.900	-	27.900
<i>Ouarzazate</i>	37.650	37.650	-	37.650
<i>Sous-Massa</i>	39.900	39.900	-	39.900
<i>Loukkos</i>	33.570	26.400	-	26.400
<i>Petite et Moyenne hydraulique</i>	484.090	332.300	-	332.300
<i>Ensemble</i>	1.364.250	971.100	32.900	1.004.000

Bien qu'ils ne couvrent que 13% des superficies cultivées, les périmètres irrigués contribuent à la valeur ajoutée agricole à hauteur de 45%. De même, le secteur de l'irrigation participe pour 75% aux exportations agricoles et assure près de 1,65 million d'emplois, dont 250.000 emplois permanents, soit le tiers de l'emploi permanent en milieu rural.

En matière de production agricole, les périmètres irrigués assurent 100% de la production nationale de la canne à sucre, 80% de la betterave à sucre, 75% du volume du lait produit et 82% de la production maraîchère.

Cependant et malgré l'importance des efforts consentis, près de 360.000 hectares restent encore à aménager pour l'irrigation, dont 154.000 hectares dominés par les barrages existants ou en cours de réalisation.

En outre, le secteur d'irrigation reste confronté à plusieurs contraintes qui empêchent la mobilisation de toutes ses

potentialités. Ces entraves peuvent être résumées comme suit :

- la vétusté des équipements d'irrigation et l'inadéquation des moyens aux besoins de réhabilitation et de modernisation, puisque les équipements de 370.000 hectares ont besoin d'une réhabilitation ou d'une modernisation;
- la faible maintenance des équipements d'irrigation, puisque les efforts déployés ne couvrent que 50% des besoins ;
- la faible mise en valeur des ressources en eau, car malgré l'amélioration enregistrée depuis 1960, avec une augmentation annuelle d'environ 8%, le taux moyen d'intensification agricole ne dépasse pas les 100%, alors qu'il devrait atteindre 120% selon les objectifs fixés préalablement. De même, les rendements à l'hectare ont varié entre 60 et 80% des potentialités réelles des périmètres irrigués.

La levée de ces contraintes s'avère nécessaire pour assurer le maintien du secteur de l'irrigation et l'amélioration de sa compétitivité.

S'agissant des structures foncières, les principales réalisations ont porté sur la promulgation de la loi 34/94. Elle porte sur la limitation du morcellement des propriétés agricoles situées à l'intérieur des périmètres irrigués et les périmètres de mise en valeur en bour, sur la signature d'une convention entre le Ministère de l'Economie et des Finances et la CNCA pour l'octroi de crédits subventionnés nécessaires à son application, ainsi que sur l'apurement de la situation juridique des terres collectives, situées dans les périmètres d'irrigation du Gharb. Dans ce sens, 28.000 hectares ont été immatriculés et 15.000 hectares ont fait l'objet de travaux de lotissement. En outre, la situation juridique et administrative des terres distribuées dans le cadre de la réforme agraire sur une superficie d'environ 326.000

hectares a été apurée au profit de 25.000 bénéficiaires et 749 coopératives et unions de coopératives. Le taux de la régularisation s'élève à 57%.

Dans le domaine de la conservation foncière, les principales interventions durant la dernière décennie se résument comme suit:

- l'immatriculation foncière et le cadastre de 1,4 million de propriétés couvrant une superficie de 2,4 millions d'hectares, soit 28% de la superficie agricole utile ;
- la poursuite de l'immatriculation de 261.000 réquisitions couvrant une superficie de 2,6 millions d'hectares, soit 30% de la SAU;
- la couverture de 1,6 million d'hectares par le cadastre national ;
- la couverture de 40% du territoire national par une cartographie topographique à l'échelle de 1/50.000 ;
- la couverture du territoire national par une cartographie topographique à l'échelle de 1/100.000 ;
- l'inventaire et la conservation de 630.000 hectares du patrimoine foncier de l'Etat .

Par ailleurs et en vue de mieux connaître le patrimoine foncier, quatre enquêtes statistiques ont été réalisées en 1987 à l'échelle nationale sur des terres empierrées, des zones infestées par des adventices, des terres exposées à des risques d'érosion et des zones à forte dispersion parcellaire.

Ces opérations statistiques ont permis d'identifier:

- * 2 millions d'hectares de terres empierrées

réparties sur 32 provinces ;

- * 740.000 hectares de terres infestées par des adventices dans 32 provinces ;
- * 2 millions d'hectares de terres exposées à des risques d'érosion nécessitant une intervention urgente au niveau de 30 provinces.

Concernant la dispersion des exploitations agricoles, les résultats d'une enquête préliminaire réalisée dans 9 provinces, ont permis la délimitation de 100.000 hectares, nécessitant des opérations de remembrement.

Les résultats des enquêtes précitées ont permis au Ministère d'identifier un programme d'intervention basé sur des données techniques et économiques précises dans ces domaines.

S'agissant des aménagements fonciers, les réalisations des dix dernières années ont permis le remembrement de 152.900 hectares répartis sur 11 provinces, l'épierrage de 82.400 hectares et la conservation des terres agricoles sur une superficie de 10.600 hectares.

Pour ce qui est des projets de mise en valeur agricole en bour, huit projets de développement rural intégré ont été réalisés depuis 1976, à travers les différentes régions du Royaume (El Hajeb, Fès-Karia-Tissa, Moyen Atlas, Haut-Loukkos, Oulmès-Rommani, Settat, Abda-Ahmar, Had Kourt-Ouezzane). Ils couvrent une superficie globale de près de 2,8 millions d'hectares, dont 1,7 million d'hectares de superficie agricole utile.

Dans le cadre de la mise en application, en 1996, de la loi 34/94 relative aux périmètres de mise en valeur en bour, plusieurs projets ont démarré à travers 25 périmètres répartis sur 23 provinces, couvrant une superficie de 519.000 hectares, dont 257.000 hectares de superficie agricole utile au profit de 353.000

bénéficiaires, dont 41.000 agriculteurs.

Pour l'aménagement et l'amélioration des parcours, 15 périmètres d'amélioration pastorale ont été délimités, de 1975 à 1997, couvrant une superficie d'environ 3 millions d'hectares, et touchant l'ensemble des écosystèmes pastoraux

En vue de mieux organiser et encadrer les éleveurs, 60 coopératives et 17 groupements d'éleveurs ont été constitués dans les différentes zones pastorales, en plus de 11 coopératives de réforme agraire. En outre, il a été procédé à la création, à l'aménagement et/ou à l'équipement de plus de 3.000 points d'eau destinés à l'abreuvement du cheptel et permettant l'utilisation rationnelle des ressources pastorales. Dans le cadre du programme de lutte contre la sécheresse, 2.390 points d'eau ont été réalisés depuis la campagne 1992-1993. A ces travaux, viennent s'ajouter l'amélioration du tapis végétal, l'ensemencement de 40.000 hectares, la plantation de 50.000 hectares en arbustes fourragers, la mise en défens de 450.000 hectares par rotation, la fertilisation de 4.500 hectares, la conservation par des travaux de défense et de restauration des sols sur 3.200 hectares, ainsi que la création d'un centre de production de semences fourragères pastorales.

Grâce à ces réalisations, la production agricole a enregistré des résultats encourageants.

1-1-2 - Les filières de production et la gestion de la qualité

Le secteur de la production végétale et animale représente une composante principale du secteur agricole, du fait qu'il contribue à la couverture des besoins nationaux en produits alimentaires de base dans des proportions considérables, et variables selon les campagnes agricoles. La production agricole a

connu une évolution importante, grâce à l'extension des superficies irriguées, et à l'amélioration des performances des filières de l'élevage et de la gestion de la qualité des produits animaux.

La production céréalière a sensiblement augmenté pendant les dix dernières années, grâce d'une part, à l'augmentation des superficiesensemencées qui atteignent actuellement 5 millions hectares, et d'autre part à l'amélioration de la productivité des céréales passant de 11 à 17 qx/hectares . En plus, un ensemble de mesures a été mis en œuvre concernant l'intensification de la production du blé tendre lancée à partir de 1985-86, la mise au point de nouvelles variétés de céréales performantes et adaptées aux conditions agro-climatiques, notamment au niveau des zones arides et semi-arides, le lancement d'un programme test d'assurance de la production céréalière contre la sécheresse.

Pour les cultures industrielles, la production de sucre a atteint 460.000 tonnes, et ce, grâce à l'intensification de ces cultures dans les périmètres irrigués du Gharb, du Loukkoss, du Doukkala, du Moulouya et du Tadla. Les superficies destinées à ces cultures atteignent 87.000 hectares, dont 66.000 hectares sont emblavés en betterave, et 21.000 hectares en canne à sucre.

De leur part, les cultures oléagineuses, et notamment, le tournesol dans le bour favorable, ont connu un essor important qui s'est traduit par un accroissement de leurs superficies qui sont passées de 20.000 hectares au début des années 80 à 120.000 hectares, en moyenne, au cours des dix dernières années. En revanche, ces cultures ont enregistré une nette diminution de 40% au cours des cinq dernières campagnes par rapport à la période 1988-1992. Cette régression est due principalement à la sécheresse qui a sévi au cours de cette période et à la baisse des prix à la production à partir de 1996.

Quant aux productions, elles ont connu également la même évolution, passant de 140.000 tonnes au cours de la période 1988-92 à près de 65.000 tonnes au cours de la période 1993-1997.

Le secteur maraîcher occupe une superficie moyenne de 225.000 hectares et assure une production moyenne de 4 millions de tonnes. En outre, la culture des primeurs a fait l'objet de mutations importantes, grâce à l'introduction de nouvelles technologies de production, telles que la culture sous-serre et l'irrigation localisée. La superficie sous-serre a enregistré une augmentation sensible, en passant de 1.900 hectares en 1988 à 6.900 hectares en 1998, ce qui a permis d'exporter, en moyenne, 395.300 tonnes, dont 232.800 tonnes de tomates en 1998, soit 59%. Dans le même sens, la répartition des exportations marocaines ont connu une diversification de leurs débouchés par la pénétration des marchés russe et nord-américain, en plus du marché traditionnel de l'Union Européenne.

Par ailleurs, la culture des agrumes s'étend actuellement sur une superficie globale de 74.600 hectares. Quant à la production agrumicole, elle a connu une tendance à la hausse avec une moyenne de 1,3 million de tonnes au cours des dix dernières années, contre 950.000 tonnes seulement pour la période 1975-80. En revanche, les exportations ont chuté de 650.000 tonnes, au cours de la période 1975-1980, à 550.000 tonnes pendant les dix dernières campagnes.

Pour faire face à cette situation, un plan d'action agrumicole a été élaboré en collaboration avec la profession, dans le but d'augmenter les quantités exportées à 850.000 tonnes, à l'horizon 2010.

La superficie oléicole a enregistré une évolution importante au cours de la dernière décennie, passant de 345.000 hectares, en

1988, à 520.000 hectares actuellement.

La production moyenne d'olives a atteint durant les dix dernières années, 550.000 tonnes, permettant d'extraire plus de 50.000 tonnes d'huile d'olive et d'en exporter 70.000 en conserve.

En dépit des progrès réalisés, le secteur oléicole demeure confronté à plusieurs contraintes, liées principalement à une faible organisation professionnelle, à un circuit de commercialisation peu efficient et à la prédominance d'un secteur de transformation traditionnel peu performant.

Pour pallier ces défaillances, une nouvelle stratégie d'intervention basée sur une vision intégrée de la filière et consignée dans un plan national oléicole a été mise en place en 1998. A ce titre, 9 projets régionaux ont été lancés et des conventions de partenariat ont été conclues avec les chambres d'agriculture pour l'entretien des plantations oléicoles.

Malgré les performances réalisées par le secteur de la production végétale, celui-ci souffre encore d'un ensemble de contraintes dont notamment la faible utilisation des facteurs de production, la faible intégration entre la production, la transformation et la commercialisation, en plus de la mauvaise répartition des infrastructures relatives à la valorisation de la production agricole.

La production animale a enregistré, une évolution positive, à l'exception des années de sécheresse 1992-1993 et 1995, qui ont influencé négativement les effectifs du cheptel. Ainsi, la production des viandes rouges est passée de 239.000 tonnes, en 1988, à 300.000 tonnes, en 1998.

Concernant les effectifs, le cheptel bovin a régressé de 3,2 à 2,6 millions de têtes de 1987 à 1998. Pour ce qui est des ovins, l'effectif est resté stationnaire. Ainsi, l'amélioration de la

production totale de viandes rouges est due principalement à l'amélioration de la productivité, puisque le poids moyen de la carcasse est passé de 142 à 160 Kg pour les bovins, et de 14 à 17 Kg pour les ovins durant la même période.

La production laitière a connu une progression notable, en passant de 727 millions à 1.010 millions de litres, entre 1987 et 1998, soit un taux de progression moyen annuel de 3,5%. Cette évolution est le résultat de l'amélioration de la productivité du cheptel laitier, dont la part de la race améliorée est passée de 18% à 43% durant la même période.

En ce qui concerne les produits avicoles, la production des viandes de volaille est passée de 143.000 tonnes, en 1987, à 230.000, en 1998, soit un taux de progression annuel moyen de 5%, et celle des œufs de consommation de 1,3 à 2,1 milliards-unités, soit une augmentation moyenne annuelle de 7%.

Les bonnes performances des différentes productions animales sont dues aux actions entreprises au niveau de l'amélioration génétique, l'alimentation du bétail, la commercialisation des produits de l'élevage et la protection sanitaire du cheptel, à travers le soutien à l'introduction de races laitières importées avec exonération des taxes et droits de douane. C'est ainsi que la moyenne annuelle des vaches laitières importées a atteint 15.000 têtes depuis 1987, et le nombre d'inséminations artificielles est passé de 36.000 en 1987 à 140.000 en 1998. Cette opération est relayée dans les zones à accès difficile par 230 géniteurs diffusés auprès des groupements d'éleveurs.

Le développement des unités modernes d'élevage laitier de races performantes a été encouragé. C'est ainsi que 600 unités pépinières privées ont été constituées disposant de 15.000 vaches reproductrices, ce qui a permis de sélectionner 8.500 génisses inscrites au Livre Généalogique des races pures. L'amélioration

de la productivité du cheptel bovin local a également été encouragée dans les zones arides et semi-arides par la technique du croisement industriel, au profit de 30 coopératives exploitant 26.000 vaches.

Le bilan cumulé, de la même période, a porté également sur l'intégration de près de 300.000 têtes d'ovins au programme de sélection, produisant annuellement près de 3.000 géniteurs de qualité.

Dans le domaine de l'amélioration du cheptel camelin, un centre de recherche et de développement de l'élevage camelin, a été créé à proximité de la ville de Laâyoune, en 1991. Il a été renforcé par la création d'un réseau d'éleveurs privés orientés vers la multiplication des reproducteurs. Près de 45 unités sont constituées, avec un effectif de 2.000 têtes encadrées, dont 1.500 femelles utilisées pour la production laitière.

Pour l'alimentation du cheptel, un programme d'un coût global de 2.700 millions de DH a été mis en œuvre entre 1985 et 1998. Cette opération a permis de réaliser les programmes de sauvegarde et de protection du cheptel par la subvention d'aliments composés, la construction des abreuvoirs du cheptel, l'approvisionnement du marché en orge à des prix incitatifs et l'exonération des taxes et droits de douane à l'importation des aliments de bétail.

Afin d'organiser les circuits de commercialisation, 925 centres de collecte de lait ont été construits et équipés. Dans le but de valoriser le lait produit localement dans les régions enclavées, 15 mini-laiteries ont été construites et équipées et un plan directeur des abattoirs a été élaboré.

Dans le domaine de la protection des végétaux, les réalisations durant la dernière décennie ont porté sur le traitement

anti-acridien contre les insectes ravageurs des forêts sur une superficie de 31.000 hectares par année, dont 3.560 par voie aérienne, et 530 par dénichage, et le traitement contre les rongeurs de 150.000 hectares par des appâts empoisonnés.

En matière de contrôle phytosanitaire, les quantités contrôlées durant les dix dernières années à l'importation, à l'exportation et à l'intérieur du pays sont respectivement de 22 millions de tonnes, 700.000 tonnes et 45 millions de plants.

Au niveau de la mise en quarantaine des végétaux, une station de fumigation a été mise en place en 1995 à Bouznika. Elle est chargée du contrôle rigoureux du matériel végétal de multiplication importé, et surtout des plants d'agrumes, de canne à sucre et de vigne.

Dans le domaine du contrôle des semences et des plants, le bilan des réalisations a porté sur l'homologation de 773 variétés et la réalisation de 1.625 essais à travers les différentes régions du Royaume, l'analyse au laboratoire de plus de 7.600 échantillons, soit 28 mille analyses et le contrôle annuel de 12 millions de plants d'olivier, d'agrumes, d'amande et de fraise.

Le service de la répression des fraudes exerce également le contrôle sur tous les niveaux, allant de la production jusqu'à la commercialisation.

Le bilan de ces réalisations durant la dernière décennie a porté sur l'établissement de 17.500 procès verbaux, le prélèvement d'échantillons, dont 45% se sont relevés non conformes aux normes de qualité.

En matière d'encadrement sanitaire du cheptel, les efforts ont porté sur l'assainissement de l'environnement sanitaire par la conduite de programmes appropriés de lutte et de contrôle des

maladies contagieuses, ce qui a permis d'enregistrer des proportions de vaccination variant entre 60% et 80% du cheptel, d'éliminer la peste équine et la fièvre aphteuse et de maîtriser la variole.

En matière de contrôle des produits d'origine animale, un processus de contrôle de la qualité, qui va de la production à la consommation, a été mis en place. Dans ce sens, les services spécialisés ont contrôlé 60% de la production totale des viandes rouges dans les abattoirs urbains et ruraux.

Ces objectifs ont été atteints grâce au développement de la recherche, de la formation et de la vulgarisation.

1-1-3- La formation, la recherche et la vulgarisation

L'enseignement supérieur agricole dispose de trois grands établissements offrant une formation de qualité internationale, sa capacité d'accueil s'élève à 2.800 places. Ces établissements offrent 58 options de spécialisation et disposent de 435 enseignants-chercheurs (dont 300 docteurs) et 54 départements scientifiques. L'effectif global formé jusqu'en 1998 est de 10.905 lauréats.

Le système de la formation professionnelle agricole est constitué de 3 instituts de techniciens spécialisés (Bac + 2); 14 instituts de technologie et 20 centres de qualification. Ce système a depuis 1990 produit 7.337 lauréats, dont 160 techniciens spécialisés; 4.145 techniciens et 3.032 ouvriers qualifiés, soit une moyenne annuelle de 816 lauréats. Le taux d'insertion est de 60%, neuf mois après la date de sortie, et de 80% 4 années plus tard.

Le système de l'enseignement technique agricole comprend 8 lycées agricoles et 30 collèges ruraux, assurant l'enseignement de la technologie agricole.

Les principaux résultats de la recherche agronomique concernent l'amélioration génétique de la quasi-totalité des variétés des céréales inscrites au catalogue officiel, l'obtention de 4 clones d'oliviers de bonne qualité, et de plusieurs clones de palmier dattier de productivité élevée, résistant au bayoud.

Dans le domaine du suivi du développement des cultures, les principaux résultats concernent le travail du sol, l'économie de l'eau, la rationalisation de la fertilisation, et la lutte contre les mauvaises herbes, les maladies et les ravageurs.

En matière de vulgarisation agricole, la période 1990-1998 a été caractérisée par la mise en œuvre de Projets Recherche Vulgarisation (PRV), le Soutien au Développement Agricole (PSDA), la formation continue des vulgarisateurs, l'encadrement du secteur de la réforme agraire, ainsi que la mise en place de cellules féminines qui comptent environ 200 vulgarisatrices, en vue d'assurer un rôle d'éducateur et de conseillers auprès des femmes rurales, pour renforcer leur rôle dans le développement agricole.

Les efforts déployés en matière d'enseignement, de recherche et de formation visent l'encadrement du secteur agricole à travers le renforcement des organisations professionnelles et des établissements publics agricoles.

1-1-4- La modernisation du Ministère

Depuis sa création à la fin de l'année 1993, la Direction des Ressources Humaines a réalisé plusieurs actions qui s'articulent autour des axes suivants :

- **la gestion des affaires du personnel** : au cours de la période 1994-1998, elle a été menée sur la base d'une gestion

intégrée avec l'utilisation de l'outil informatique. Cette période a été également marquée par la correction des tableaux d'avancement du personnel et la régularisation de la situation administrative, ainsi que par l'adoption de la gestion informatique pour le paiement des salaires aux agents des centres de travaux;

- **La formation continue** : a été marquée par la réalisation de plusieurs études concernant le diagnostic des besoins en matière de formation pour plusieurs directions centrales et provinciales, ainsi que par la concrétisation de 1.932 journées de formation, soit l'équivalent de 31.400 séances de formation;

- **La gestion de l'avancement et de l'évaluation** : au cours de la période 1994-1998, au nombre de 88, des examens d'aptitude professionnelle ont été organisés et plus de 14.700 fonctionnaires issus de la fonction publique et des centres de travaux y ont pris part. De même, plusieurs études et travaux ont été réalisés, ils ont notamment porté sur les fiches d'aptitudes, la description des postes, la gestion prévisionnelle des effectifs et l'évaluation des performances individuelles;

- **Le dialogue et l'action sociale** : cet axe a été renforcé par l'élargissement du dialogue avec tous les partenaires sociaux et son organisation, ainsi que par le respect de la liberté syndicale. Dans le domaine des œuvres sociales, l'importance a été essentiellement accordée à la redynamisation de la cession des logements administratifs, au soutien moral à cette institution, au suivi de l'opération de l'adhésion à la mutuelle, et à la participation dans la couverture des frais de pèlerinage de certains fonctionnaires.

1-1-5- Le renforcement des organisations professionnelles et des entreprises publiques agricoles

Le secteur des organisations professionnelles a connu, au cours des dix dernières années, une évolution importante caractérisée par l'existence de plus de 4.288 organisations professionnelles, réparties entre 2.818 coopératives autonomes, 713 coopératives de la réforme agraire, 180 associations de producteurs, 540 associations des usagers des eaux d'irrigation et 37 chambres d'agriculture regroupées en une fédération.

Les principales actions entreprises dans ce domaine ont concerné l'élaboration d'un plan d'action pour l'assainissement, le redressement et le développement des coopératives céréalières portant notamment sur l'amélioration des outils de gestion, la mise à niveau des capacités de production, l'élargissement des adhésions des agriculteurs, et la réalisation d'études et d'audits de coopératives viticoles et laitières. A ceci s'ajoute la réalisation d'une étude sur les chambres d'agriculture, qui a permis la redétermination de leurs compétences pour les concentrer sur les actions de l'information et de l'encadrement des organisations professionnelles. La participation des chambres s'est concrétisée dans ce cadre par la mise en œuvre de partenariat dans les projets de mise en valeur en bours (11 chambres) et dans le développement des secteurs de l'olivier (5 chambres) et du palmier dattier (2 chambres).

Concernant la réforme des entreprises publiques agricoles, les réalisations ont porté sur la modernisation de leur gestion et l'amélioration de leur administration à travers la mise en place d'un système d'information et de gestion intégrant, l'organisation comptable, les manuels de procédures et le schéma directeur informatique pour l'ensemble des ORMVA, outre l'introduction

du système de comptabilité spécifique, l'adaptation des outils de gestion aux besoins de l'ensemble des établissements publics agricoles, et la conclusion de contrats-programmes entre l'Etat d'une part et la SODEA et la SOGETA d'autre part, et de conventions avec les ORMVA de Doukkala et de Tadla.

1-1-6- L'amélioration de l'environnement économique agricole

Le secteur agricole a connu diverses réformes, dont les principales découlent de l'application du programme d'ajustement structurel (PAS), qui avait pour but d'intégrer le secteur agricole dans le tissu économique national et international, dans la perspective de l'accord d'association avec l'Union Européenne et pour assurer d'une part les engagements du Maroc vis-à-vis de l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC) et d'autre part, un développement agricole durable.

Ces réformes ont concerné essentiellement les politiques de change, du commerce extérieur dans le but de libéraliser les échanges et les prix de produits agricoles, de réduire ou éliminer les subventions des intrants agricoles et de supprimer les monopoles; elles ont concerné également le désengagement de l'Etat de certaines activités à caractère commercial au profit du secteur privé pour lui permettre de participer efficacement au développement du secteur agricole.

En ce qui concerne l'encouragement de l'investissement privé dans le secteur agricole, l'Etat a octroyé des subventions dans le cadre du Fonds de Développement Agricole (FDA) dont le montant est évalué à 2.728 millions de DH, pour la période 1986-1998. D'autres avantages fiscaux ont été également accordés, puisque le secteur a bénéficié de droits et taxes

minimaux sur les importations de quelques produits et matériel agricoles, ainsi que de l'exonération totale des impôts directs sur le revenu agricole.

Pour ce qui est des interventions du Fonds de calamités naturelles pour atténuer les effets de la sécheresse, elles ont permis d'alléger la dette de 323.000 agriculteurs en 1993, et de 276.000 autres en 1995, ce qui a nécessité la mobilisation d'une enveloppe globale de plus de 565 millions de DH.

Bien que le financement reste l'élément essentiel du développement agricole, il n'en reste pas moins que le montant des investissements publics agricoles a varié au cours des années 90, entre 10 et 14% du budget général d'investissement de l'Etat, alors que le montant des paiements directs des ORMVA a parfois dépassé 70% du financement de quelques projets s'inscrivant dans la première tranche du Programme National d'Irrigation (PNI).

Pour le financement privé, la CNCA participe essentiellement à la concrétisation de la politique de l'Etat visant l'encouragement de l'investissement privé. Si l'Etat a appuyé cet organisme pour qu'il joue le rôle qui lui est dévolu, les objectifs souhaités n'ont pas été atteints pour autant. En effet, l'activité de la CNCA a connu une régression durant la période 1991-1998, puisque sa clientèle a nettement régressé en passant de 141.000 à 62.000 durant cette période. De même, les crédits alloués au secteur agricole ont chuté de 4 à 1,5 milliard de DH. Cette régression s'explique par le niveau élevé de la dette des agriculteurs, dû aux effets de la sécheresse et aux taux d'intérêt élevé. En outre, la part des crédits à moyen et long termes a connu une baisse, en passant de 37 à 23%.

1-2- Les orientations et les objectifs

Les enjeux de la mondialisation, les engagements de l'Etat dans le cadre de l'OMC, et de l'Accord d'Association avec l'Union Européenne, la sécurité alimentaire du pays et le développement du monde rural, sont autant de raisons pour donner au développement de l'agriculture la priorité au niveau national.

Prenant en considération ces défis, une stratégie traitant des différentes composantes du secteur, inspirée des expériences du passé et intégrant les nouvelles données issues de l'environnement national et international a été élaborée. Sa mise en œuvre appelle une coordination étroite des différentes mesures et réformes à entreprendre dans ce secteur, en vue de mobiliser les potentialités, renforcer la compétitivité de l'agriculture, et rationaliser l'utilisation des ressources disponibles.

Les éléments essentiels de cette stratégie portent sur :

- la nécessité d'une meilleure maîtrise de la mobilisation des ressources en eau pour pérenniser les fruits et les acquis de la politique d'irrigation ;

- le recours dans une large mesure à l'irrigation de complément pour faire face aux effets néfastes de la sécheresse ;

- la mise en œuvre efficace de la recherche et de la vulgarisation pour concrétiser sur le terrain le transfert de technologies appropriées aux agriculteurs et pour réduire l'impact des aléas climatiques ;

- l'adoption d'une approche territoriale pour aborder la problématique du développement, afin de mobiliser efficacement les diverses potentialités des régions du Royaume;

- l'adoption de politiques prenant en considération les divers types d'exploitations agricoles, en vue d'atteindre deux objectifs complémentaires et interactifs, à savoir une adaptation des objectifs des projets aux besoins des populations concernées et la mobilisation de celles-ci pour y participer activement;

- une nouvelle approche de financement du développement agricole et rural par l'instauration de mécanismes répondant aux impératifs des aléas climatiques et des structures des exploitations ;

- la nécessité stratégique de diversifier les activités économiques de la population rurale, face aux aléas climatiques ;

- la mobilisation et la participation efficace des ressources humaines impliquées dans la réalisation de cette stratégie de longue haleine du développement agricole et rural.

Pour ce faire, les orientations générales relatives au secteur agricole au cours de ce plan se présentent comme suit:

- l'amélioration du revenu des agriculteurs, à travers l'augmentation des rendements des terres agricoles par l'introduction de méthodes techniques modernes et la valorisation de la production locale;

- la contribution à la sécurité alimentaire du pays, afin de sauvegarder des niveaux stratégiques de couverture des besoins nationaux par la production locale ;

- l'intégration du secteur agricole dans son environnement économique national et international. A cet effet, il importe d'encourager les agriculteurs à se regrouper dans des associations et des coopératives, afin de renforcer leur pouvoir de négociation, et d'être en mesure d'organiser les circuits de commercialisation, de diversifier les débouchés, d'améliorer la qualité et d'œuvrer pour l'adéquation de la production nationale à

la demande des marchés extérieurs;

- la protection des ressources naturelles et la sécurisation du potentiel de production, en encourageant les activités visant la préservation et la valorisation des ressources naturelles du pays, par des moyens propices au développement durable.

1-2-1- L'aménagement de l'espace agricole

En matière d'aménagement de l'espace agricole, l'aridité du climat, la rareté croissante de l'eau et l'insuffisance des terres agricoles utiles, par rapport à la demande sans cesse croissante des produits alimentaires, sont autant de contraintes majeures, dont la levée impose le renforcement du secteur de l'irrigation, à travers les actions suivantes:

- l'extension du rythme des superficies irriguées à 22.000 ha/an, afin de réduire l'écart entre les superficies équipées et celles dominées par les ouvrages hydrauliques existants;

- le développement de l'irrigation complémentaire pour réduire les effets néfastes de la sécheresse sur la production des céréales ;

- la réalisation d'un programme ambitieux de petite et moyenne hydraulique dans le cadre du développement rural intégré, au profit des zones frontalières montagneuses, et oasiennes ;

- la réhabilitation et la modernisation des réseaux anciens et l'amélioration de leur efficacité ;

- l'organisation des bénéficiaires dans le cadre d'associations d'usagers de l'eau, pour assurer leur participation effective à la gestion des équipements hydro-agricoles ;

- l'encouragement, par des subventions et des primes d'investissement, l'utilisation de techniques d'irrigation sophistiquées pour économiser l'eau.

Parallèlement, les structures foncières seront améliorées, pour créer des conditions pouvant inciter les exploitants à investir et intensifier la production.

Dans le but de limiter les effets des contraintes qui entravent l'exploitation optimale du patrimoine foncier, la nouvelle stratégie d'intervention dans les zones bour s'appuiera sur la loi 33-94 basée sur une nouvelle approche privilégiant les actions de proximité, à travers des projets de mise en valeur en bour (PMVB), reposant sur une approche intégrée, participative, contractuelle et déconcentrée.

D'autres actions seront mises en œuvre pour améliorer les structures foncières, sauvegarder le patrimoine en terres agricoles et rationaliser son utilisation.

Pour les zones de parcours, la stratégie s'inscrira dans un cadre global de lutte contre la désertification et la maîtrise des aléas climatiques, par l'aménagement et la réhabilitation des terrains de parcours, l'amélioration de la gestion des ressources pastorales et l'organisation des bénéficiaires pour une meilleure exploitation des ressources pastorales.

Ces orientations ont pour objectif la mobilisation des potentialités des différentes filières de production agricole.

1-2-2- Les filières de production et la gestion de la qualité

Les orientations relatives à la filière de production végétale s'articulent autour de l'intensification, de l'adaptation des

cultures aux spécificités et aux potentialités des différentes régions productrices, et de l'amélioration des conditions d'approvisionnement en facteurs de production, outre l'encouragement de l'investissement privé. Un ciblage adéquat de ces incitations, en rapport avec les régions de production, se fera à travers l'approvisionnement en facteurs de production, la facilitation de l'accès au crédit et le développement du système d'assurance agricole.

Quant aux objectifs retenus dans ce domaine, ils consistent pour les céréales en :

- la maîtrise des répercussions négatives de la sécheresse, par l'augmentation du taux de couverture moyen de la demande nationale pour le blé tendre de 52% à 70% à la fin du plan, et le maintien des taux de couverture pour les autres céréales à leur niveau actuel. Dans ce cadre, un programme de sécurisation de la production céréalière au niveau de 60 millions de quintaux, durant les campagnes de sécheresse, a été mis en place, à travers la maîtrise des facteurs d'amélioration des rendements principalement dans les zones irriguées et dans le bour favorable.

La production sécurisée prévue par espèce se répartit comme suit :

- * blé tendre : 20 millions de qx ;
- * blé dur : 18 millions de qx ;
- * orge : 22 millions de qx ;

Pour les autres spéculations, il est programmé :

- le développement des légumineuses dans le

cadre d'un assolement équilibré ;

- la satisfaction de 45% de la demande en huile à l'horizon 2004, soit 170.000 tonnes, dont 70.000 tonnes d'huile d'olive et 100.000 tonnes d'huile de graines ;
- l'augmentation du niveau de la production du sucre à l'horizon 2004 pour atteindre 650.000 tonnes, dont 76% à base de betterave;
- l'amélioration du niveau des exportations agricoles et la diversification des produits et des débouchés.

Dans le domaine de la production animale, les orientations et les objectifs visent l'amélioration génétique, par l'extension de l'utilisation de l'insémination artificielle, la multiplication de races améliorées et sélectionnées, la poursuite de l'exonération des impôts et des droits de douane à l'importation de géniteurs, ainsi que des aliments composés, afin de diversifier les ressources fourragères, l'organisation de la commercialisation des produits animaux, l'amélioration des parcours, l'encadrement sanitaire adéquat et le contrôle de la qualité des produits animaux.

La réalisation de ces objectifs permettra l'intensification de la production nationale pour satisfaire la demande, dont le rythme d'évolution se présente comme suit :

Produits	Demande			Offre
	1997	2004	Taux d'accroissement annuel (%)	Taux d'accroissement annuel (%)
Viandes rouges (10 ³ t)	271	332	3,64	2,4
Viandes blanches (10 ³ t)	230	348	7,3	10,3
Œufs (10 ⁹ Unités)	2,3	4,7	15,0	10,7
Lait (10 ⁶ litres)	1010	1922	13,0	3,1

Pour atteindre les objectifs retenus dans le domaine des viandes, les principales interventions concerneront l'aménagement et l'amélioration des parcours, l'amélioration de la productivité du cheptel, l'amélioration des circuits de commercialisation ainsi que l'appui technique aux collectivités locales dans la réalisation des schémas directeurs des abattoirs et abattoirs avicoles.

Pour l'élevage camelin dans les zones sud et sud-est, les efforts se poursuivront pour développer et valoriser la production cameline, ainsi que le développement de l'élevage caprin dans les zones de montagne et la préservation des ressources naturelles.

Une importance particulière sera accordée à la gestion de qualité, qui devient une condition essentielle des économies de marché.

En matière de protection des végétaux et de santé animale, les principales orientations se résument dans le renforcement du contrôle sanitaire aux frontières, afin d'éviter l'introduction de matières nuisibles à notre agriculture d'une part, répondre aux exigences du marché international et développer les exportations marocaines d'autre part. Ces orientations retiennent également l'implication des acteurs économiques et des professionnels dans le domaine de la qualité, afin d'alimenter le marché par des

produits de qualité, sécuriser la santé des individus, et assurer la transparence dans les échanges commerciaux et l'assainissement de l'environnement sanitaire du cheptel.

Dans ce cadre, le contrôle sanitaire vise 60 à 80% du cheptel selon les espèces animales.

1-2-3- La formation, la recherche et la vulgarisation

La modernisation du secteur agricole et sa mise à niveau nécessitent un encadrement intensif de l'agriculteur et de la femme rurale, par la formation et le transfert de technologie, éléments prépondérants pour l'amélioration de leur productivité.

Dans ce sens, lors de ce plan, la première tranche d'un nouveau programme national sera réalisée et vise à former sur le tas, à l'horizon 2010, trois cent mille jeunes ruraux (garçons et filles) et notamment ceux qui se trouvent en rupture de scolarité.

Ce programme vise la préparation d'une nouvelle génération d'agriculteurs capables d'assimiler et de relever les défis internes et externe, par une qualification les rendant capables de créer et exercer diverses activités dans les zones et centres ruraux.

Les orientations relatives à la formation agricole consistent à réformer le système pédagogique, améliorer les conditions d'accueil et de résidence des bénéficiaires et consolider les moyens humains, techniques, et scientifiques des établissements formateurs.

Ces orientations visent essentiellement l'adéquation entre les programmes de formation et les exigences du développement agricole et rural, par l'encouragement de l'initiative privée chez les bénéficiaires, pour faciliter leur intégration aux activités de

développement.

Pour concrétiser ces orientations, l'effectif à former dans les établissements de l'enseignement supérieur agricole, sera maintenu à son niveau actuel.

En ce qui concerne la formation professionnelle, il est nécessaire d'améliorer son rendement sur le plan qualitatif et quantitatif, surtout par le renforcement du système de formation alternée. L'enseignement technique agricole dispensé en milieu rural dans les lycées agricole sera renforcé, et l'enseignement de la technologie agricole étendu aux nouveaux collèges ruraux.

Pour la recherche, il s'agit de préserver les progrès technologiques acquis dans le cadre des programmes antérieurs et de soutenir les exigences de mise à niveau du secteur agricole, à fin de préserver l'avenir. Ceci implique la concrétisation de la vision régionale des politiques agricoles comme base stratégique pour développer le secteur, à travers la participation de la recherche à produire des cartes relatives aux potentialités agricoles régionales.

Outre les programmes de recherches sectorielles, visant l'augmentation de la productivité du secteur agricole et du niveau de sa contribution à la sécurité alimentaire, le programme de la recherche sera renforcé pour répondre aux exigences du plan national des semences, du plan national de réhabilitation des oasis, du plan national oléicole et du plan national des agrumes. A ces programmes vient s'ajouter la consolidation des programmes de la recherche dans les zones arides et semi-arides et dans les zones montagneuses. Une importance particulière sera accordée aux travaux de recherche dans les domaines biotechnologiques, vu son rôle dans l'amélioration de la productivité et la qualité des produits agricoles d'origine animale et végétale.

Pour ce qui est de la vulgarisation agricole, les orientations

retenues dans le cadre du plan, visent essentiellement l'utilisation des programmes et moyens pour une meilleure adéquation entre les futurs besoins des diverses catégories d'agriculteurs et les objectifs escomptés du développement agricole et rural. Ceci impose de nouvelles relations fonctionnelles entre les services de vulgarisation, les organisations professionnelles d'une part, et les établissements de recherche d'autre part.

En ce qui concerne l'encadrement des agriculteurs et plus particulièrement les plus petits d'entre eux, les Centres de Mise en Valeur et les Centres de Travaux seront redynamisés et dotés de cadres, techniciens, et matériel nécessaire y compris celui de l'amélioration génétique, afin de renforcer leur rôle dans le développement agricole et rural.

1-2-4- La modernisation du Ministère

S'intégrant dans le cadre des orientations gouvernementales qui visent la rationalisation et la modernisation de l'administration, le Ministère de l'Agriculture s'engage à respecter l'esprit du pacte de bonne gestion. Il prendra en considération toutes les mutations que connaît son environnement politique, économique et social dans le cadre de la conception qui préside à l'exercice de ses fonctions, à son organisation et à la gestion de ses ressources humaines.

Dans ce cadre, les principaux objectifs retenus sont :

- réorganiser et rationaliser les structures du Ministère et la gestion de ses ressources humaines et matérielles;
- instaurer une culture de gestion moderne à tous les niveaux administratifs et améliorer le niveau des compétences individuelles et collectives du personnel ;
- renforcer la gestion de proximité des ressources

humaines, afin de consolider la décentralisation;

- valoriser davantage les ressources humaines du Ministère, par la mise en place d'une politique de recyclage et de formation continue des fonctionnaires ;

- instaurer un système de communication au sein du Ministère et avec son environnement ;

- renforcer les œuvres sociales et favoriser le dialogue social au sein du Ministère.

1-2-5- Le renforcement des organisations professionnelles et la réforme des établissements publics

La stratégie de l'Etat en matière de développement des organisations professionnelles est axée sur le partenariat avec les associations professionnelles et la démarche contractuelle, pour la réalisation de programmes d'action spécifiques.

La réforme du secteur des entreprises publiques agricoles sera axée sur la modernisation, la rationalisation, l'assainissement de leur gestion par une réforme institutionnelle appropriée. Figurent également dans ce cadre, la généralisation de la contractualisation des relations entre l'Etat et ces entreprises, l'amélioration de leurs recettes et la réduction des transferts budgétaires de l'Etat, en vue d'orienter ces dotations vers les autres secteurs d'intervention stratégique.

1-2-6- L'amélioration de l'environnement économique agricole

Afin d'adapter les exploitations agricoles à l'environnement économique, caractérisé par des mutations rapides et l'ouverture

sur l'extérieur, le Ministère envisage de prendre les mesures adéquates, pour intégrer les exploitations agricoles dans l'économie de marché.

Les orientations dans ce domaine, porteront sur l'amélioration de la compétitivité du secteur, par une adéquation entre la tarification des facteurs de production et les prix des produits agricoles, l'instauration d'un système incitatif pour les secteurs prioritaires et l'encouragement des agriculteurs organisés dans des associations professionnelles.

Par ailleurs, le Ministère œuvre pour la sécurité des investissements, par l'adéquation de l'assurance agricole et sa promotion, à travers le soutien de l'Etat, en plus de la mise en place d'un système de financement mieux adapté à la nature et aux besoins de l'agriculture marocaine.

Pour assurer la protection de la production nationale, un système de tarification douanière adéquat, prenant en considération les intérêts des différents intervenants sera mis en place. A cela vient s'ajouter la promotion des exportations, à travers les incitations et la diversification des marchés et des produits exportés.

Parallèlement, l'organisation du marché intérieur et l'amélioration du circuit de commercialisation des produits agricoles seront pris en considération.

Pour inciter les différents intervenants dans le secteur agricole à prendre les décisions pertinentes, le système d'information agricole sera renforcé et étendu à des domaines plus larges.

1-3- Le programme d'action

1-3-1- L'aménagement de l'espace agricole

Le développement de l'irrigation

a) L'extension de l'irrigation

La superficie globale qui fera l'objet d'équipements hydro-agricoles, avoisine les 99.740 ha durant la période quinquennale, soit un rythme annuel d'équipement de 22.000 ha. Elle permettra de réduire le décalage entre les superficies dominées par les barrages mis en service et les superficies aménagées. Ce programme sera financé par le budget de l'Etat, outre l'étude de la possibilité de mobiliser des financements extérieurs. Les principales composantes de ce programme peuvent être synthétisées comme suit :

- La grande irrigation

Dans les zones de la grande irrigation, le programme d'action concernera l'équipement de 86.120 ha, situés à l'intérieur des zones d'intervention des ORMVA et comporte :

· l'achèvement de la première phase du PNI sur une superficie de 32.900 ha ;

· l'équipement de nouveaux périmètres sur une superficie de 53.220 ha dans le cadre de la deuxième phase du PNI.

- La petite et moyenne hydraulique (PMH)

Pour les périmètres de la PMH, l'extension de l'irrigation portera sur une superficie de 13.620 ha.

b) L'irrigation complémentaire

En vue de stabiliser la production nationale céréalière et la sécuriser contre les effets de la sécheresse, un programme a été élaboré. Il est basé sur l'exploitation des ressources en eau disponibles et l'équipement des terres en bour, par des systèmes d'irrigation complémentaire.

Dans ce cadre, une superficie de 30.000 ha sera équipée en partenariat avec les investisseurs privés, qui bénéficieront de primes à hauteur de 30% du montant des investissements.

D'autres programmes pourront être entrepris dans des régions, où l'impératif économique les justifie.

c) La réhabilitation des périmètres irrigués

Les projets programmés concernent la réhabilitation des réseaux d'irrigation des périmètres irrigués sur une superficie de 150,9 mille ha, dont :

* 14.400 ha dans les périmètres de la grande hydraulique ;

* 136.500 ha dans les périmètres de la PMH, y compris 20.900 ha concernant les projets de la protection des oasis dans les provinces du sud et du sud-est.

L'amélioration foncière

Le programme d'amélioration des structures foncières et celui des aménagements foncières porteront sur l'aménagement de 72.000 ha (travaux d'épierrage sur une superficie de 40.000 ha, le défrichement sur 16.000 ha, la conservation des sols et la lutte contre l'érosion sur 16.000 ha), l'achèvement des travaux de

remembrement des terres agricoles sur une superficie de 98.000 ha et le lancement de nouveaux projets sur une superficie de 100.000 ha.

Par ailleurs, la régularisation juridique du secteur de la réforme agraire sera poursuivie pour les 43% restants et la melkisation des terres collectives situées dans les périmètres d'irrigation au profit des ayants droits, ainsi que le lotissement de 35.000 ha.

En outre, le Ministère compte réaliser diverses études concernant les structures et les systèmes fonciers, en relation avec l'environnement technique et socio-économique dans le domaine de la production agricole, ainsi que d'autres études relatives aux aménagements fonciers et à la conservation des terres agricoles.

Le Ministère œuvrera également, pour la généralisation de la conservation foncière et l'élargissement de l'opération du cadastre foncier national.

Aménagement des zones bour et des parcours

Les programmes de mise en valeur dans les zones bour, visent la réalisation de 70 projets intégrés de mise en valeur en bour dans le cadre de la loi 33-94. Ils couvrent une superficie d'un million d'ha faisant vivre un million de personnes, dont 120.000 agriculteurs. L'étude de nouveaux projets sera entreprise.

Dans le domaine d'amélioration des parcours, il est prévu la réalisation de mise en défens et de régénération des parcours sur 450.000 ha dans les anciens périmètres d'amélioration pastorale, ainsi que la production de semences pastorales sur 400 ha. Par ailleurs, le plan verra l'achèvement des projets suivants :

- *l'amélioration pastorale de l'Oriental ;*
- *le projet intégré Taourirt-Tafoughalet ;*
- *le projet de gestion des ressources naturelles de Tafrata;*
- *le projet de bio-diversité du Grand Atlas.*

1-3-2- Les filières de production et la gestion de la qualité

Le plan d'action proposé pour le développement de la filière céréalière, porte sur la mise en œuvre du programme national de sécurisation de la production céréalière. Il s'articule autour de l'encouragement de l'utilisation des techniques appropriées, la maîtrise de leurs coûts, l'octroi de crédits, la création d'un nouveau système pour sécuriser la production contre les effets de la sécheresse et garantir des prix de référence pour la commercialisation de la production nationale.

Pour les cultures sucrières, le plan prévoit l'extension des superficies cultivées pour atteindre 94.000 ha à la fin du plan, tout en accordant les encouragements nécessaires au secteur privé pour créer une unité industrielle dans la région du Gharb pour faire face à l'augmentation prévue de la production de la canne à sucre. Par ailleurs, il est prévu le renforcement de la recherche appliquée, le transfert de nouvelles technologies, l'amélioration des services et le soutien des producteurs par les sucreries.

En matière de développement du secteur oléicole, le programme d'action vise l'extension des superficies plantées à 150.000 ha, à travers l'octroi de primes à l'investissement, l'intensification des opérations d'entretien des vergers, le développement des infrastructures de transformation, l'appui à la qualité, par la modernisation des huileries traditionnelles et

l'octroi de subventions à l'acquisition de petites unités de transformation.

En ce qui concerne les agrumes, les actions à entreprendre porteront sur la restructuration du verger agrumicole, par la mise en œuvre d'actions visant, l'extension, le rajeunissement et la diversification du profil variétal sur une superficie de 34.000 ha. L'encouragement des producteurs se fera par le biais des incitations, pour l'acquisition de matériel d'irrigation localisée, et d'équipements destinés aux stations de conditionnement et d'entrepôts frigorifiques.

Le programme d'action retenu pour la production animale, concernera principalement, l'amélioration de la productivité de l'élevage par l'intensification des programmes d'insémination des bovins et des ovins. L'objectif est de porter la part du cheptel amélioré de 43% en 1998 à 50% en 2004 pour les bovins et de 300.000 à 500.000 brebis sélectionnées pour les ovins, durant la période 1998-2004.

L'élevage camelin sera également renforcé dans les régions du Sud. Il en sera de même pour l'aviculture et l'élevage des caprins. L'appui aux organisations professionnelles des éleveurs aura pour objectif d'améliorer l'efficacité du système de la commercialisation et de la transformation, en partenariat avec les producteurs.

Dans le domaine de la protection des végétaux et de la gestion de la qualité, le programme de lutte contre les moineaux se fera par le traitement d'une superficie de 16.500 ha, dont 15.000 ha par voie aérienne. La distribution de 100 tonnes d'appâts empoisonnés pour le traitement de 1 million d'ha contre les rongeurs, la création d'un laboratoire d'analyse de résidus des pesticides, la réalisation de 1.300 expériences techniques et 250 expériences d'homogénéité et de stabilité figurent également au programme de la protection des végétaux.

En matière de contrôle de la qualité des produits animaux et d'origine animale, les actions à entreprendre visent l'encadrement sanitaire, la mise à niveau des structures vétérinaires et la promotion de la qualité des produits animaux, en utilisant tous les moyens nécessaires: contrôle aux frontières, recherche vétérinaire, contrôle des épidémies, assainissement de l'environnement sanitaire du cheptel, équipement des laboratoires et formation des médecins vétérinaires.

1-3-3- La recherche, la formation et la vulgarisation

- La formation

Au niveau de l'enseignement supérieur agricole, le programme d'action portera sur les principaux volets suivants :

- l'actualisation des programmes de formation en fonction des besoins du développement agricole et rural, afin d'habiliter les lauréats à s'adapter aux nouveaux systèmes de production et d'échange de produits agricoles. Pour cela, une diversification des matières à enseigner, un approfondissement de la formation par l'intégration des domaines relatifs à la productivité, à la gestion de la qualité, à la protection des ressources naturelles, à la valorisation des produits agricoles,

ainsi qu'aux études de marché, à la communication et aux langues, seront recherchés;

- l'appui à la pédagogie du terrain, le renforcement des travaux pratiques et la révision des systèmes de stage, à travers l'actualisation des statuts des établissements concernés ;

- le renforcement de l'investissement dans les fermes expérimentales pour en faire des unités modèles pour la formation des agriculteurs de la région;

- le renforcement de l'intégration des établissements de formation dans leur environnement économique et professionnel, à travers une participation effective des organisations professionnelles dans les actions de développement et dans le processus de formation dans un cadre de partenariat;

- le renforcement, l'organisation et la valorisation de la formation continue pour répondre aux besoins du marché, ce qui implique l'élaboration de programmes spécifiques à ce genre de formation, l'amélioration des moyens financiers qui lui sont alloués, et la valorisation de cette formation.

Le programme de formation professionnelle et technique vise les objectifs suivants:

- la généralisation de la formation professionnelle alternée, en application de la loi 36-96, à tous les établissements, et l'augmentation de l'effectif des stagiaires à 5.000 élèves par an, contre 3.500 élèves actuellement ;

- la consolidation de l'enseignement technique, par la formation de 750 élèves annuellement dans les lycées agricoles et

l'extension de l'enseignement de la technologie agricole au sein de 70 nouveaux collèges, pour atteindre 70 mille élèves par an ;

- la réalisation de la première tranche du programme national de la formation par apprentissage au profit de 300.000 jeunes ruraux à l'horizon 2010, dont 100.000 élèves durant la période du plan, répartis entre 60.000 jeunes dans le domaine agricole, et 40.000 dans les autres domaines économique, social et culturel.

En vue d'assurer l'adéquation formation-emploi, les programmes retenus s'articulent autour de deux opérations complémentaires:

- rendre opérationnel l'observatoire de l'emploi, par l'institutionnalisation des cellules régionales. A cet effet, il importe de les doter en matériel informatique, et en cadres multidisciplinaires, formateurs et chercheurs, de réaliser des études et des investigations pour établir des sessions de formation appropriées à la stratégie du développement agricole et rural, de procéder à l'évaluation de la rentabilité de la formation, de développer la coopération entre les différentes parties concernées au niveau régional et de mettre en place de nouvelles approches de formation pour des jeunes ruraux en rupture de scolarité et/ou qui ne peuvent pas accéder aux cycles de formation professionnelle agricole ;

- promouvoir l'insertion et l'auto-insertion des lauréats par la création d'une bourse d'emploi au niveau régional, réaliser des programmes spéciaux de formation complémentaire au profit de 6.000 bénéficiaires durant le plan, encourager la création d'entreprises en ayant recours au Fonds de promotion de l'emploi des jeunes, céder des terres domaniales aux jeunes promoteurs, assurer le suivi et l'évaluation de la formation à travers le taux d'insertion des lauréats.

- La recherche

En vue d'une utilisation rationnelle des terres agricoles, la recherche agronomique contribuera à la réalisation de cartes de potentialités agricoles sur 5 millions d'hectares, à raison d'un million d'hectares par an, sur une échelle de 1/50.000 pour les zones bour et 1/20.000 pour les zones irriguées.

La recherche accordera aussi la priorité aux secteurs stratégiques que ce soit au niveau de la sécurité alimentaire du pays, ou des échanges commerciaux. Il s'agit principalement des céréales, des légumineuses, des fruits, des agrumes et de l'élevage. La recherche englobera aussi les bovins, en plus des recherches déjà en cours sur les ovins et les cultures fourragères.

Quant au plan national de semences, les recherches viseront la multiplication et la création de nouvelles variétés selon les besoins de chaque culture et de chaque région. Les quantités de semences à produire atteindront 12.000 quintaux par an, soit 800 ha annuellement. Le programme des céréales comporte :

- la recherche de nouvelles variétés de blé tendre de qualité, à productivité élevée et résistantes aux maladies ;

- l'obtention de variétés de blé dur adaptées aux diverses régions productrices ;
- la création de nouvelles variétés d'orge résistantes aux maladies et adaptées aux régions montagneuses et semi-arides ;
- la création de nouvelles variétés de maïs à haut rendement, adaptées aux zones bour et résistantes aux maladies ;
- la création de variétés de riz précoces, productives et résistant à la perclariose.

Pour régénérer les oasis de palmiers, les recherches porteront sur la sélection de variétés de qualité et résistant au bayoud ainsi, que sur la valorisation de la production, par l'application des techniques de traitement, de stockage et de conservation des dattes. Pour ce faire, un centre technico-professionnel sera construit à Zagoura comme cadre de travail et de partenariat entre les producteurs, les chercheurs et les vulgarisateurs agricoles.

Dans le cadre de la réalisation du plan national oléicole, deux opérations sont programmées. La première est relative à la sélection de variétés dotées d'une productivité élevée et, la deuxième vise l'amélioration de la qualité des olives, la préparation de techniques agricoles adéquates, et l'élaboration d'un plan de résistance intégré des variétés aux maladies.

Les actions programmées pour le plan national agrumicole visent essentiellement :

- la sélection de nouvelles variétés pour prolonger la période de récolte;

- la sélection de variétés résistantes aux trestesa et adaptées aux conditions agricoles ;

- la purification des variétés courantes de maladies et leur multiplication ;

- la mise en œuvre de plans intégrés de résistance aux maladies.

Ce programme connaîtra la construction d'un centre technico-professionnel pour la recherche et développement à la station "El manzeh".

Le programme d'action comporte plusieurs recherches pour la mise en place de techniques adaptées aux différentes conditions agricoles et la concentration sur la création de variétés pour d'autres espèces et notamment les légumineuses, les plantes oléagineuses et fourragères. Ce programme regroupe aussi plusieurs opérations permettant l'obtention de nouvelles variétés et semences de la betterave à sucre.

Dans les zones arides, le programme de recherche vise l'élaboration de techniques adéquates d'utilisation rationnelle des eaux disponibles, ainsi que le développement de la mécanisation culturale et la protection des ressources naturelles.

Dans les zones montagneuses, la priorité sera accordée aux actions de renforcement de l'intégration de la production végétale et animale, et la diversification des récoltes, tout en préservant les ressources naturelles.

En ce qui concerne l'industrie alimentaire, un programme de recherche sur la qualité sera poursuivi, en concertation avec les industriels et les agriculteurs, afin de valoriser les productions et le développement des labels de qualité des différents terroirs.

Dans le domaine des techniques nucléaires, les efforts du Centre Régional de Recherche Agronomique de Tanger se concentreront en priorité sur la préservation de la qualité des produits (les pommes de terre, les agrumes, les dérivés de tomates, les oignons, les fraises, les dattes et les céréales), et sur l'utilisation des techniques nucléaires dans le domaine des études relatives à l'impact des résidus chimiques sur la betterave et les cultures maraîchères sous serres acquise dans le domaine technologique, et améliorer la résistance génétique aux parasites, et la qualité technologique des produits.

- La vulgarisation

Le programme d'action à entreprendre dans le domaine de la vulgarisation s'articule autour des six principaux axes suivants:

- l'actualisation de l'approche de réalisation des opérations de vulgarisation, pour s'adapter à la structure actuelle des exploitations agricoles. Ce qui implique la réalisation d'une enquête pour appréhender les différentes catégories qui la composent, et leur capacité d'assimilation, ainsi que la valorisation de l'expérience des agriculteurs ayant des compétences techniques évoluées, afin d'en faire bénéficier les autres;
- le développement des moyens de communication et d'information pour désenclaver les zones rurales, caractérisées par leur forte dispersion et leur niveau élevé d'analphabétisme ;
- l'intensification des programmes de sensibilisation et d'information dans le domaine de la protection des ressources naturelles à la lumière des résultats de l'enquête sus-

mentionnée, et du savoir-faire de la population rurale;

- l'amélioration du revenu des agriculteurs, à travers le transfert de la technologie qui engendre une augmentation du niveau des rendements et de la qualité, et crée de nouvelles activités économiques, génératrices de revenus pour les agriculteurs, ce qui requiert une approche spatiale selon la nature des zones concernées : périmètres irrigués, bours, pâturages et forêts;

- l'intensification de l'encadrement des organisations professionnelles, par l'amélioration de leur structure et le renforcement des programmes de formation, ainsi que l'orientation des activités des coopératives de la réforme agraire;

- l'appui à la femme rurale, en vue de l'intégrer dans les opérations de développement, par l'amélioration du niveau de compétence et d'efficacité des vulgarisatrices et leur connaissance des problèmes de la femme rurale. La réalisation de ce programme dépend de l'amélioration de l'efficacité d'encadrement des centres de travaux.

1-3-4- La modernisation du Ministère

Le programme relatif à la modernisation du Ministère de l'Agriculture porte sur cinq composantes principales :

- **la révision des missions du Ministère**, et sa restructuration, en prenant en considération les objectifs de décentralisation et de déconcentration et en créant des conditions favorables pour une meilleure intégration des concepts de développement, d'efficacité, de rentabilité et de rationalisation;

- **le développement de la gestion des ressources humaines**, par la détermination des objectifs de gestion du personnel, notamment au niveau de la rationalisation de la gestion du personnel, du développement des capacités individuelles et collectives, en mettant l'accent sur la formation continue, l'incitation et l'évaluation. Dans ce cadre, les programmes suivants ont été retenus:

- * en matière de formation continue, le Ministère prévoit la création de 143.600 séances de formation durant la période du Plan ;

- * l'organisation de 130 examens d'aptitude professionnelle au profit de 4.200 fonctionnaires, ainsi que l'actualisation des textes juridiques y afférents ;

- * l'extension des études liées à la gestion prévisionnelle des effectifs des fonctionnaires aux directions centrales et aux services extérieurs (30 directions ou services) et aux établissements de formation (26 établissements) ;

- * la généralisation du système d'évaluation concertée à tous les cadres des services centraux et extérieurs;

- * l'extension de l'utilisation des fiches de performance à toutes les catégories de fonctionnaires;

- * l'évaluation des méthodes de gestion des affaires administratives du personnel, et le renforcement des cellules responsables de cette évaluation aux niveaux central et provincial ;

- * la réalisation d'études sur les œuvres sociales ;

- **la modernisation des moyens et des modes de gestion** administratives, à travers l'introduction d'outils d'audit, le développement du système d'évaluation collective, la simplification et la codification des procédures ;

- **le développement de la communication** au sein du Ministère et avec son environnement ;

- **l'amélioration des conditions de travail** des fonctionnaires notamment par le développement de l'utilisation des ordinateurs.

1-3-5- La consolidation du rôle des organisations professionnelles et la réforme des entreprises publiques

Conformément aux objectifs et aux orientations en matière d'organisation professionnelle, le programme d'action retenu comprend, la mise en œuvre d'un plan de restructuration des principales coopératives agricoles, et la généralisation de la participation des chambres d'agriculture au développement agricole dans le cadre de contrat-programme. Au terme du Plan, cette opération concernera 20 chambres d'agriculture, outre la participation de l'ensemble des chambres aux projets de mise en valeur agricole dans les zones bour.

Le programme d'action arrêté pour la réforme du secteur des entreprises publiques agricoles, durant la période du Plan comporte la réalisation d'études pour l'organisation financière et comptable, la mise en place d'outils d'audit et de gestion. La restructuration financière concernera les sociétés de production SOGETA, SODEA et l'assainissement comptable et juridique intéressera les sociétés commerciales SONACOS et COMAPRA.

1-3-6- L'amélioration de l'environnement économique

L'amélioration de l'environnement économique agricole vise le renforcement des incitations à l'investissement privé, l'ouverture et la libéralisation du commerce, la sécurisation de l'investissement agricole, un meilleur financement du secteur et le développement de la communication par le renforcement du système d'information.

Pour les investissements privés, outre le soutien du FDA pour le renouvellement des vergers, la mécanisation des exploitations, la valorisation de la production et l'économie de l'eau, il est institué des primes à l'investissement pour des secteurs prioritaires. Parallèlement, il est prévu dans le cadre de ces incitations fiscales, l'harmonisation de la fiscalité indirecte appliquée au secteur agricole.

Dans le cadre de la politique commerciale, la protection aux frontières, sera renforcée dans le respect des engagements du Maroc vis à vis de l'OMC. Par ailleurs, le ministère œuvrera en vue de la sauvegarde des intérêts agricoles du pays dans le cadre des dialogues avec l'union européenne.

Afin d'assurer un plus large accès des produits agricoles marocains au marché mondial, de nouveaux accords et protocoles commerciaux seront conclus avec d'autres partenaires économiques à travers le monde, enquête de nouveaux débouchés.

Pour sécuriser la production agricole, un système d'assurance agricole contre la sécheresse a été mis en place en 1999, pour s'étendre à d'autres risques telles que les inondations et les calamités naturelles. Ce système bénéficiera d'une

subvention de l'Etat de l'ordre de 50%, le reste étant supporté par l'agriculteur. Cependant, cette subvention va diminuer progressivement de 15% annuellement. De même, l'Etat contribuera au financement du compte spécial afférent à cette opération d'assurance par un montant de 120 millions de DH/an, à concurrence de 450 millions de DH.

S'agissant du financement du secteur agricole privé, les efforts continueront dans le sens de la restructuration de la CNCA et la mise en place d'une convention avec cet établissement, qui définira les modalités selon lesquelles l'Etat devra intervenir pour aider la petite et moyenne agriculture.

Le développement de l'information et sa diffusion auprès des différents opérateurs, nécessiteront le soutien du dispositif de collecte existant, par le renforcement de la télédétection et de la photographie aérienne, ainsi que par la réalisation d'autres recensements, que permettront de mieux connaître les potentialités de notre agriculture.

En matière de canaux de circulation de l'information, le ministère envisage de mettre en place un réseau d'information pour incorporer toutes les structures et les organisations professionnelles. A cet effet, le système de suivi et d'évaluation de développement agricole sera étendu à l'ensemble des structures centrales et régionales du ministère, qui seront reliées à une base de données centrales et régionales à travers un réseau informatisé.

1-3-7- Le financement de la réalisation du programme arrêté dans le Plan pour le secteur agricole

La réalisation du programme d'actions agricoles, nécessite une enveloppe budgétaire de 16.173 millions de DH au titre des lois de finances couvrant le quinquennat.

Cette enveloppe englobe les dons octroyés par l'U.E, qui s'élèvent à 463 millions de DH, dont 262 millions de DH au titre du programme MEDA, et 201 millions de DH pour le programme d'irrigation Essahla à Taounat. Si l'on tient compte du premier semestre de l'année 2000, l'enveloppe globale nécessaire pour la réalisation du programme du noyau dur du secteur agricole s'élèvera à 17,2 milliards de DH.

La répartition de l'enveloppe financière, fixée à 16.173 millions de DH, les différentes composantes du programme prévu est retracée dans le tableau suivant :

L'échéancier des investissements du secteur agricole

(en 1000 DH)

Rubriques	2 ^{ème} semestre 2000	2001	2002	2003	2004	TOTAL
1- Grande Irrigation	246.394	624.606	773.580	1.037.600	1.339.720	4.021.900
- Extension	159.300	320.760	431.830	738.450	1.029.860	2.680.200
- Réhabilitation	87.094	303.846	341.750	299.150	309.860	1.341.700
2 - P.M.H	134.112	492.100	682.900	912.880	941.008	3.163.000
- Extension	31.094	240.980	352.000	422.880	459.046	1.506.000
- Réhabilitation	103.018	251.120	330.900	490.000	481.962	1.657.000
3-Incitations à l'investissement	40.000	50.000	50.000	54.000	54.000	248.000
4- Service de l'eau	143.000	268.600	263.074	246.926	249.100	1.170.700
5- Economie de l'eau d'irrigation	3.073	1.927	2.120	2.000	1.980	11.100
6- Appui des programmes d'irrigation	18.381	100.000	100.000	81.619	94.000	394.000
7- Remboursement des dettes	0	206.000	289.000	459.000	500.000	1.454.000
8- Amélioration des structures foncières	2.404	13.200	12.300	13.000	15.896	56.800
9- Projets de développement intégré.	142.753	331.000	436.000	655.805	719.442	2.285.000
10- Filière de production végétale	97.842	211.000	233.000	214.630	207.528	964.000
11- Filière de production animale	57.757	110.000	114.000	153.859	163.384	599.000
12- Gestion de la qualité	23138	68467	62926	62381	50.088	267.000
13-Enseignement, recherche et vulgarisation	115.655	192.000	270.000	28.700	351.345	121.600
14- Entreprises publiques et organisations professionnelles	4.676	8.000	8.000	6.000	6.824	33.500
15- système d'Information et études économiques	10.208	29.030	26.000	23.300	23.462	112.000
16-Modernisation de l'administration	16.607	41.070	40.000	40.000	39.323	177.000
ENSEMBLE	1.056.000	2.747.000	3.362.900	4.250.000	4.757.100	16.173.000

Outre le programme prévu dans le noyau dur du plan, d'autres programmes sont retenus dans la Banque de Projets, leur réalisation est tributaire de la disponibilité des moyens financiers nécessaires. Ce programme comporte les projets suivants :

- la réalisation de 46.000 ha de la grande irrigation dans le

cadre du PNI ;

- la réalisation du projet Beni-Amir dans le cadre de l'irrigation complémentaire sur une superficie de 67.000 ha, financé par le budget de l'Etat, et du projet Abda sur une superficie de 50.000 ha qui sera réalisé dans un cadre de partenariat avec le privé.

1-4- Les réformes et les mesures

Les réformes et les mesures retenues dans le cadre de la promotion du secteur agricole touchent en général l'actualisation et le développement du code des investissements agricoles. Quant aux mesures sectorielles, elles se résument comme suit :

Dans le domaine de l'Aménagement

- le réajustement des tarifs de l'eau d'irrigation dans l'objectif de couvrir les charges récurrentes du service de l'eau en six ans;

- l'assouplissement de la procédure de remembrement ;

- le renforcement de la coordination entre les départements intervenants dans le monde rural, pour assurer l'intégration et la cohérence des projets, et une approche structurelle de la sécheresse;

- l'organisation de la profession par la mise en place d'un système de qualification et de classification des bureaux d'études et harmonisation des systèmes de classification et de qualification des entreprises ;

- la mise en place des procédures d'application de la loi 34-94, relative à la limitation du morcellement des propriétés situées à l'intérieur des périmètres irrigués et des périmètres

de mise en valeur en bour (fixer les superficies minimales d'exploitation et mise en œuvre de la convention conclue avec le crédit foncier);

- la révision de la législation relative au secteur de la réforme agraire;

- l'élaboration d'un projet de loi visant la régularisation de la situation juridique des terres agricoles ou à vocation agricole attribuées avant le 9 Juillet 1966 ;

- l'élaboration d'un projet de loi complétant et formant le code des investissements agricoles n° 1-69-25 Juillet 1969 ;

- l'élaboration d'un projet de loi sur la préservation des terres agricoles à haut potentiel agricole contre l'urbanisation anarchique;

- l'étude de la possibilité de transformer l'administration de la Conservation Foncière, du Cadastre et de la Cartographie en une Agence Nationale;

La production végétale :

- l'étude de la possibilité d'améliorer la qualité du matériel agricole, par la révision des subventions qui lui sont accordées, l'établissement de critères et la différenciation des droits de douane selon l'âge du matériel agricole importé ;

- la mise en place d'une assurance agricole contre les calamités naturelles ;

- le renforcement et la modernisation des techniques de multiplication des plants et la création de parcs à bois ;

- le soutien à la consommation des huiles d'olives ;
- la mise en place de normes de contrôle de qualité de légumes et de fruits ;
- la révision des textes régissant les assolements ;
- l'institutionnalisation de partenariat entre les opérateurs des différentes filières, à travers la mise en place de conventions définissant les droits et les obligations des différentes parties ;
- la refonte des textes réglementant la commercialisation intérieure des productions agricoles.

La production Animale :

- l'organisation des stud-books marocains de l'espèce chevaline ;
- le contrôle de la salubrité et de la qualité des productions avicoles ;
- l'organisation de l'insémination artificielle de l'élevage et l'amélioration de la race ;
- la définition des modalités d'examen post-mortem et d'estampillage des animaux de boucherie et de la volaille;
- la définition des modalités de calcul des prix des médicaments vétérinaires ;
- la refonte des textes juridiques et réglementaires dans le domaine de la santé animale, en vue de leur adaptation à l'environnement économique national et international ;
- l'élaboration de normes de production et de

consommation de tous les produits animaux et d'origine animale ;

- le contrôle de production et de commercialisation du lait;

- la définition de méthodes de contrôle post-mortem et d'estampillage des ovins ;

- la commercialisation des viandes et des produits de saucisses ;

- le transport des produits périssables ;

- la commercialisation des aliments de bétail ;

- la révision des dispositions du code des investissements agricoles, en vue d'intensifier la production animale.

La gestion de la qualité :

- l'arrêté conjoint du Ministre de l'Agriculture et du Ministre de la Santé, relatif à la durée de validité pour la consommation et aux conditions de conservation de certains produits ;

- le projet de décret d'application de la loi n°17.88, relative à l'indication de la durée de validité sur les conserves et assimilées et les boissons conditionnées, destinées à la consommation humaine ou animale ;

- le projet de loi modifiant et complétant la loi 13.83, relative à la répression des fraudes sur les marchandises ;

- le projet de décret réglementant les matières utilisées dans l'emballage des produits alimentaires, des boissons, et des médicaments ;

- le projet de décret portant réglementation du cacao, du chocolat et de leurs dérivés;
- le projet de décret sur les aliments irradiés ;
- le projet de décret portant réglementation de l'industrie et de la commercialisation du sucre et ses dérivés ;
- l'élaboration des mesures techniques déterminant les conditions des produits et les méthodes de contrôle et les normes d'homologation des semences et des plants ;
- la refonte et l'amendement des procédures techniques des semences et plants (sorgho, maïs, et rosaces à noyau);
- le projet de décret modifiant le décret sur les associations.

La formation, la recherche et la vulgarisation:

- l'intégration des activités du système national de la technologie agricole pour une meilleure synergie de leur programme, et une optimisation des efforts ;
- la valorisation des ressources du système;
- l'ouverture du système sur son environnement social, professionnel, régional et mondial;
- la rationalisation de la gestion des ressources et la simplification des procédures en vue d'accroître l'efficacité et la célérité du système;

L'enseignement supérieur agricole et la recherche agricole :

- la normalisation du statut des chercheurs dans le domaine agricole;

- la réforme des statuts de l'enseignement de l'ENA, de l'ENFI et de l'IAV ;
- la création de groupements d'intérêt scientifique dans le domaine agricole.

L'enseignement technique et la formation professionnelle agricole:

- la révision des textes relatifs aux Instituts de technologie agricoles Spécialisés ;
- la révision des textes relatifs aux Centres de qualification agricoles;
- la révision de la convention relative à l'enseignement technique agricole signé en 1982 entre le Ministère de l'Agriculture et le Ministère de l'Education National;

L'adéquation formation – emploi :

Les réformes se résument dans l'organisation des métiers pour faciliter l'intégration des lauréats dans la vie quotidienne agricole.

La vulgarisation agricole :

- la restructuration des CT et leur mise à niveau ;
- la révision des textes relatifs aux coopératives de la réforme agraire.

2 - LE DEVELOPPEMENT FORESTIER

2-1- La situation à la veille du Plan

La forêt marocaine occupe une place importante dans le bassin méditerranéen. Elle bénéficie d'une diversité biologique exceptionnelle et joue un rôle économique, social et écologique déterminant.

Les forêts naturelles couvrent une superficie de 5,8 millions d'ha, dont le tiers est formé de forêts productives. Ces forêts remplissent des fonctions essentielles dans le développement. En effet, elles participent pour 30% dans le bilan énergétique; et 30% dans la couverture des besoins en bois d'œuvre, et d'industrie, et offrent 15.000 emplois permanents, et 100 millions de journées de travail par an.

En outre, la forêt procure, aux populations concernées, des revenus annuels estimés à 4,8 milliards de DH générés par l'utilisation du bois, les pâturages et d'autres produits forestiers, en plus des 200 millions de DH versés annuellement aux communes rurales, en application des dispositions du dahir du 20 septembre 1976.

Par ailleurs, la forêt marocaine reste la principale source de revenu pour plus de 6400 ménages, regroupés en 74 coopératives forestières réparties sur onze provinces.

Partant de ces considérations, des efforts soutenus, touchant diverses composantes, ont été déployés pour assurer une gestion durable du domaine forestier au niveau de la protection, de la gestion, de la régénération, etc.

2-1-1- La délimitation et l'apurement de la situation juridique du domaine forestier

L'apurement de la situation juridique du domaine forestier constitue une condition nécessaire pour le développement des investissements dans les forêts et les zones péri-forestières.

Dans le but de fixer les limites du domaine forestier, d'une manière irrévocable, et d'en assainir la situation juridique, l'Etat a réalisé, au cours des dernières années, des opérations de délimitation sur 4,7 millions d'ha de forêts naturelles et 980.000 ha de nappes alfatières. D'autres travaux de délimitation sont en cours sur 1,32 million d'ha, dont 200.000 ha de forêts et 1,12 million d'ha de nappes alfatières.

2-1-2- L'inventaire des ressources forestières

L'Administration chargée des eaux et forêts a lancé, depuis 1990, le premier inventaire de l'ensemble des forêts domaniales, collectives ou privées, situées au Nord du 29^{ème} parallèle, au-dessus de la province de Guelmime, sur une superficie de près de 32 millions d'ha. L'inventaire forestier national a fourni une base de données détaillées sur la forêt marocaine, permettant la réalisation d'une cartographie forestière à l'échelle de 1/100.000 et de 1/500.000.

2-1-3- L'aménagement des forêts

A la fin de l'année 1997, les superficies disposant d'un plan de développement et d'aménagement ont atteint 43% de la surface totale des forêts et 60% des nappes alfatières. Parallèlement, près de 374.000 ha de forêts artificielles ont été aménagés, et 94.000 ha de forêts ont fait l'objet d'actions sylvicoles. Ces opérations ont permis l'amélioration de la production forestière.

En matière d'amélioration des parcours, les réalisations durant les 30 dernières années ont concerné des études d'aménagement sur 529.000 ha, des travaux sylvo-pastoraux sur 59.000 ha, des travaux d'amélioration pastorale sur 40.000 ha. Outre la conservation de la forêt, ces diverses interventions ont permis l'amélioration de la production sylvo-pastorale, qui constitue un élément essentiel dans la satisfaction des besoins du cheptel national.

2-1-4- Le reboisement et La reconstitution des forêts

Le reboisement occupe une place particulière dans le cadre de la stratégie de développement du secteur forestier. Le but principal en reste la protection des sols contre l'érosion, l'intensification de la production nationale en bois et l'amélioration de l'environnement en général.

Dans ce cadre, l'Administration chargée des eaux et forêts, a élaboré et mis en œuvre, depuis plus d'un demi-siècle, des programmes de reboisement dans les différentes régions du pays. Ainsi, grâce aux efforts déployés, la superficie boisée s'élève actuellement à près de 530.000 ha, dont 75% sont plantés sur le domaine forestier, 18% sur des terres collectives et 7% sur les terres privées.

Afin de définir une nouvelle dynamique de reboisement qui répond aux différents besoins, un plan d'orientation de reboisement a été adopté en 1998, dont l'objectif est la réalisation d'un premier programme de 500.000 ha sur 10 ans.

Dans ce sens, les dispositions du Fonds National Forestier ont été révisées pour inciter l'investissement privé dans le domaine du reboisement. Il s'agit notamment des

encouragements par des subventions physiques, pouvant atteindre 6.000 plants par bénéficiaire et par an, et d'autres aides financières évaluées à 30% du montant global de l'investissement, ainsi que des interventions contractuelles sur les terres collectives. En outre, le Ministère œuvre également pour la mobilisation de moyens financiers pour les programmes de reboisement, à travers le renforcement des ressources du Fonds National Forestier.

2-1-5- La conservation des sols et l'aménagement des bassins versants en amont des barrages

Les principales activités ont concerné les travaux anti-érosion des bassins versants, la lutte contre l'ensablement sur près de 500.000 ha, la stabilisation de près de 30.000 ha de dunes littorales, et près de 1.000 ha en milieu continental. A ces réalisations vient s'ajouter la distribution de près de 15 millions de plants d'arbres fruitiers dans le cadre de la défense et la restauration des sols.

2-1-6- La protection et l'équipement du domaine forestier

En matière de protection du domaine forestier, les efforts déployés ont permis de mettre en place 1.704 km de tranchées pare-feu ; 117 postes vigies; l'acquisition de plus de 1.480 radios émetteurs-récepteurs et des véhicules de lutte contre l'incendie.

Pour ce qui est des équipements mis en place, le Ministère Chargé des Eaux et Forêts dispose actuellement de 91 blocs administratifs ; 331 logements administratifs et de 1.374 maisons forestières.

Pour assurer une gestion rationnelle des superficies

forestières, l'Etat a réalisé environ 15.000 km de pistes forestières. Cependant, ces réalisations restent faibles, puisqu'elles ne représentent que deux mètres linéaires de pistes par hectare, et restent loin des normes optimales fixées à 10 mètres linéaires par hectare.

S'agissant de la lutte contre les attaques parasitaires, la superficie traitée a atteint 47.700 ha en 1997, dont 25.500 ha de cèdre; 20.700 ha de pins; 1.030 ha de chênes lièges et 486 ha d'autres espèces.

2-1-7- La gestion et la valorisation de la biodiversité

La diversité de notre faune terrestre et piscicole engendre une importante activité de chasse et de pêche. L'aménagement et l'exploitation des ressources cynégétiques et piscicoles sont cédés aux associations sportives et aux opérateurs privés dans un cadre contractuel. On compte actuellement 280 associations de chasse, exerçant leurs activités sur 2 millions d'ha de territoire amodié pour la chasse, et 23 sociétés dans le domaine de l'aquaculture, dont 5 de type commercial.

Pour ce qui est de la protection de la nature et des aires protégées, l'Administration Chargée des Eaux et Forêts a réalisé, entre 1992 et 1995, une étude nationale qui avait pour objectif la définition d'un réseau d'aires protégées et l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion de parcs nationaux sur 1,42 million d'ha. Cette étude a permis essentiellement :

- l'identification de 154 sites d'intérêt biologique et écologique à travers l'ensemble du pays ;
- l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion au profit de 6 parcs nationaux ;

- la constitution d'une banque de données bibliographiques sur les ressources naturelles du pays.

2-1-8- La recherche forestière

Les réalisations sont le résultat d'efforts considérables de recherche et de formation, concentrés essentiellement sur la connaissance du milieu et des techniques culturales. Les institutions de recherche, ayant des compétences dans divers domaines intéressant le secteur forestier, ont été à l'origine de ces réalisations.

Les principaux résultats enregistrés dans le domaine de la recherche forestière peuvent se résumer ainsi :

- l'identification des différentes espèces forestières naturelles ;
- l'identification du type de reboisement à travers la création de 40 stations pépinières d'expérimentation ;
- la valorisation des produits forestiers pour réduire le déficit de la balance commerciale ;
- l'étude des espèces de gibier et de la possibilité de leur élevage artificiel.

S'agissant de la protection des forêts, les efforts fournis dans ce domaine se sont traduits par la détermination des principaux ennemis du peuplier, du chêne-liège, du cèdre, des eucalyptus, ainsi que par la définition de certains moyens de prévention et de lutte chimique et biologique.

S'il est vrai que des efforts soutenus ont été déployés pour la conservation et le développement des ressources forestières, il n'en reste pas moins que le secteur demeure confronté à des contraintes, dont notamment :

- le défrichement pour les besoins en terre de culture, le surpâturage, le prélèvement de bois de feu. De ce fait, la forêt connaît une régression d'environ 30.000 ha par an ;

- le faible niveau d'investissement des communes rurales bénéficiaires des revenus tirés des recettes financières forestières ainsi que de l'investissement du secteur privé dans ce secteur.

2-2- Les orientations et les objectifs

L'analyse des diverses menaces qui pèsent sur la biodiversité et le rôle économique et social de la forêt, ont conduit à l'élaboration d'une stratégie, basée sur une nouvelle approche, alliant, la responsabilité commune des différents agents et intervenants dans l'aménagement du territoire national à la nécessité d'intégrer toutes les actions dans un cadre de développement global du monde rural, et préconisant la participation de tous les bénéficiaires et les usagers des produits forestiers.

Dans ce sens, un ensemble d'instruments de planification ont été élaborés par le Ministère Chargé des Eaux et Forêts. Il s'agit essentiellement du Plan Directeur de Reboisement, du Plan National d'Aménagement des Bassins Versants, de l'Inventaire Forestier National et du Plan Directeur des Réserves des sites d'intérêt Ecologique et Biologique. Ce processus a abouti à l'élaboration du Programme National Forestier qui fournit un cadre général, permettant de traiter la plupart des questions forestières dans une vision prospective de développement durable. Il constitue un outil de planification, de mise en œuvre et de suivi de la politique forestière nationale.

Les orientations de la stratégie du développement forestier sont fondées sur les trois principaux axes suivants :

- la gestion patrimoniale de la forêt ;
- le développement intégré des zones forestières et péri-forestières;
- la promotion des actions participatives et de partenariat ;

Quant aux objectifs prioritaires fixés pour le Plan, ils visent les aspects suivants:

- consolider les limites du domaine forestier privé de l'Etat ;
- connaître l'état des ressources forestières et alfatières et leur évolution, pour les gérer d'une façon durable, à l'aide de plans d'aménagement à long terme ;
- préserver les espèces naturelles dans des écosystèmes rares et limiter l'épuisement de notre faune terrestre et aquatique, à l'aide d'un vaste réseau de parcs nationaux et de sites d'intérêt écologique et biologique;
- reboiser les superficies susceptibles de fournir des produits forestiers aux industries de transformation ;
- poursuivre la recherche pour une meilleure connaissance des écosystèmes forestiers ;
- lutter contre l'érosion des sols et les dégâts causés par les eaux superficielles et par le vent ;
- renforcer les aspects institutionnels.

Pour atteindre ces objectifs, un programme d'action couvrant l'ensemble de ces domaines a été élaboré.

2-3- Le programme d'action

Le Programme National Forestier, constitue la base du programme d'action proposé dans le cadre du Plan. Il englobe un ensemble de composantes formant le " noyau dur du plan ".

Les opérations prioritaires se rapportent aux activités suivantes :

- l'achèvement de la délimitation du domaine forestier sur une superficie de 825.000 hectares ;

- l'inventaire national forestier sur 342.000 km², l'aménagement des ressources forestières sur 240.000 ha; la conduite de peuplement sur 6.000 ha, l'amélioration sylvo-pastorale sur 4.000 ha et des parcours sur 4.700 ha ;

- la gestion durable de la biodiversité, par la mise en œuvre de plans de gestion pour 6 parcs nationaux et 15 sites d'intérêt biologique et écologique, ainsi que d'autres travaux concernant l'aménagement et le développement piscicoles ;

- le reboisement d'une superficie de 114.000 ha, dont 37.400 ha financés par le budget de l'Etat;

- la protection contre l'érosion, par l'exécution des travaux d'aménagement intégré sur 6 bassins versants et l'élaboration des études d'aménagement au profit de 13 nouveaux bassins versants; les travaux de défense et restauration des sols sur près de 1.195 ha ; la lutte contre l'ensablement par la stabilisation de dunes maritimes et continentales, et la lutte contre la désertification sur près de 1.820 ha ;

- l'équipement du domaine forestier par la réhabilitation de 134 maisons forestières et 43 bâtiments administratifs;

- l'équipement des centres de développement forestier par

285 radio - émetteurs récepteurs ;

- l'ouverture de 340 km de pistes et la réhabilitation de 192 km de pistes forestières ;

- la sauvegarde et la maintenance du domaine forestier ;

- la réalisation du projet de développement en partenariat, avec les populations concernées des zones forestières et péri-forestières dans la province de Chefchaouen, dont les principales composantes sont :

* la planification concertée, la coopération technique nationale et internationale, la formation et l'animation ;

* l'élaboration de plans d'aménagement et de gestion couvrant une superficie de 35.000 ha de forêt ;

* l'amélioration des terrains de parcours sur 7.000 ha ;

* la réalisation du plan d'aménagement du site national de Talasemtane dans la province de Chefchaouen, par l'animation du tourisme de nature et l'élaboration d'études sur la diversité biologique de ce site ;

* la mise en valeur en bour sur 12.000 ha ;

* la mise en valeur en irrigué sur 2.600 ha ;

* l'élaboration de plans topographiques et de dossiers techniques, en vue de l'immatriculation de 10.000ha ;

* le renforcement de l'infrastructure de base par :

. l'ouverture de 300 km de pistes ;

. l'aménagement de 50 points d'eau ;

. la réalisation de plusieurs infrastructures sociales.

La mise en œuvre du programme d'action retenu par le Plan, nécessite une enveloppe financière de 979,9 millions de DH, comme crédits ouverts, à compter du second semestre de l'année 2000 à la fin de l'année 2004.

En tenant compte du premier semestre de l'année 2000, l'enveloppe globale atteint 1.088,6 millions de DH au titre du Plan. Cette enveloppe peut être consolidée par des fonds spéciaux forestiers et d'autres ressources émanant des collectivités locales.

Le tableau ci-après retrace la répartition annuelle de l'enveloppe de 979,9 millions de DH par composante du programme.

**La répartition annuelle de l'enveloppe du secteur Eaux
et Forêts**

(en 1000 DH)

Rubriques	Crédits ouverts					
	Second Semestre de l'an 2000	2001	2002	2003	2004	Total du 7/2000 au 12/2004
Délimitation du domaine forestier	4.595,00	5.800,00	5.800,00	-	-	16.195,00
Inventaire et aménagement	4.311,30	2.800,00	5.100,00	3.500,00	3.300,00	19.011,30
Régénération, conduite de peuplement et amélioration des parcours	9.357,50	13.000,00	12.500,00	11.500,00	10.000,00	56.357,50
Reboisement	29.866,74	75.000,00	75.000,00	75.000,00	75.000,00	329.866,74
Gestion de la biodiversité	8.910,00	16.500,00	16.500,00	16.500,00	11.740,00	70.150,00
Protection contre l'érosion	19.938,52	336.00,00	27.900,00	24.700,00	10.200,00	116.338,52
Equipement forestier	7.001,50	13.800,00	13.800,00	13.800,00	13.800,00	62.201,50
Protection du domaine forestier	9.365,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00	14.000,00	65.365,00
Projets Intégrés	8.000,00	39.200,00	43.400,00	5.100,00	84.060,00	229.760,00
Renforcement Institutionnel	2.654,44	3.000,00	3.000,00	3.000,00	3.000,00	14.654,44
Ensemble	104.000,00	216,00	217.000,00	217.100,00	225.100,00	979.900,00

Pour ce qui est des projets supplémentaires proposés, dont la réalisation est conditionnée par la disponibilité des moyens financiers, ils peuvent se résumer ainsi:

- le projet de développement intégré dans la province d'Ifrane ;
- l'élaboration des travaux d'aménagement au niveau de 4 bassins versants;
- la réalisation des projets de développement intégrés, intéressant les zones forestières et péri-forestières de 7 centres-pilotes de développement forestier de Kétama, Taza

Sud, Biougra, Amizmiz, Khénifra, Demnate et Kénitra.

Ce programme nécessite une enveloppe financière de 870 millions de DH.

2-4- Les réformes et les mesures

Les mesures et réformes proposées dans le cadre du Plan porteront sur l'adaptation du cadre institutionnel et juridique, en vue de promouvoir différentes formes de participation et de partenariat, la coordination de la recherche, la mobilisation des ressources financières et la mise en place à long terme de mécanismes financiers adaptés à l'action forestière. Ces mesures et réformes se résument ainsi :

- la révision de quelques textes juridiques forestiers;
- l'élaboration du code des investissements du secteur forestier ;
- la réévaluation de la mission et des responsabilités des collectivités locales dans la conservation et le développement des forêts ;
- l'organisation de l'exercice des droits d'usage à l'intérieur du domaine forestier ;
- l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan de motivation et de valorisation des ressources humaines ;
- la mise en place d'une loi spécifique aux zones montagneuses, en vue d'améliorer le niveau de vie de la population rurale montagnarde et de préserver le patrimoine forestier ;
- la nécessité de veiller à la réussite du Programme National Forestier et à l'implication de tous les opérateurs

pour garantir un développement durable du secteur ;

- la création d'activités alternatives au profit des populations des zones forestières, afin d'en alléger la surexploitation et de préserver les richesses forestières.

3 – LA VALORISATION DES RESSOURCES DES PECHES MARITIMES

De par ses façades sur l'océan atlantique et la Méditerranée, le Maroc jouit d'une position géostratégique privilégiée. S'étendant sur un littoral de près de 3.500 km , les eaux territoriales marocaines recèlent d'importantes ressources halieutiques faisant du secteur des pêches maritimes, l'un des domaines clés dans la promotion de l'économie nationale. En témoignent, le nombre d'emplois qu'offre ce secteur et qui atteint le million, le nombre d'entreprises dont l'activité reste liée aux potentialités productives du secteur, et surtout l'importance des recettes en devises générées par la pêche et leurs impacts sur l'économie nationale ; la valeur des exportations des produits de la mer devant drainer annuellement plus de 7 milliards de DH.

3-1- La situation du secteur

Le secteur compte plusieurs acquis en matière d'infrastructures, de recherche scientifique, et de gestion durable des ressources halieutiques. L'évaluation et la promotion de la qualité des produits de la mer et leur commercialisation, la formation professionnelle, le développement de l'aspect social, la mise à niveau par le renouvellement de la flotte et la modernisation des industries de transformation et l'amélioration des performances de l'administration figurent également parmi les acquis.

Cependant, malgré d'indéniables efforts déployés, le développement du secteur reste entravé par certaines contraintes.

3-1-1- Les infrastructures de base et la flotte de pêche

L'infrastructure portuaire a été renforcée par la construction de nouveaux ports à Ad-dakhla et Saïdia, et l'extension et l'aménagement des ports d'Agadir, Sidi Ifni, Tan-Tan, Tarfaya et Larache portant ainsi le nombre de ports au Maroc à 23. Deux villages de pêches ont été également construits, l'un à Al Hoceima et l'autre à Agadir, d'autres sont en cours de construction dans les provinces de Safi, Boujdour, Ad-dakhla et Aousserd.

Concernant l'exploitation du patrimoine de la pêche halieutique, le Maroc dispose d'une flotte forte de 455 navires de pêche hauturière d'une capacité de 146.800 T.J.B, de 2.506 unités de pêche côtière d'une capacité de tonnage de 74.000 T.J.B et de 12.000 barques de pêche artisanale d'une capacité de 18.000 T.J.B.

Toutefois, la flotte nationale de pêche demeure limitée sur le plan technique et économique, comme il ressort des caractéristiques suivantes:

- le sur-dimensionnement des navires, et des céphalopodiers en particulier;
- la forte spécialisation des navires sur le plan de l'exploitation et de la commercialisation ;
- la forte présence des capitaux étrangers dans les sociétés de pêche hauturière ;
 - la difficulté de redéploiement de la flotte de pêche côtière en raison de sa vétusté;
 - l'inadaptation des conditions de préservation des captures à bord aux normes internationales.

3-1-2- La recherche scientifique

Les activités de recherche scientifique entreprises par l'Institut National de Recherche Halieutique ont porté sur l'étude du milieu marin et l'évaluation de sa qualité et de sa salubrité, sur le renforcement du programme d'évaluation des ressources halieutiques et sur l'évaluation des potentialités aquacoles du littoral. Cette activité de recherche a concerné principalement le contrôle et le suivi de l'état des ressources pélagiques, l'évaluation de l'état d'exploitation des ressources démersales et l'étude biologique et écologique des principales espèces exploitées.

En dépit de ces réalisations, la recherche halieutique se trouve toujours confrontée à certains problèmes qui limitent son action. Il s'agit notamment de l'insuffisance des moyens financiers accordés, en comparaison avec les besoins nécessaires pour faire face à la demande en matière d'acquisition d'unités d'intervention en mer, et de couverture du littoral en laboratoires décentralisés pour la surveillance de la zone côtière.

3-1-3- Les ressources humaines

Le nombre d'emplois directs et indirects dans le secteur des pêches maritimes est estimé à 1 million. En effet, les emplois directs sont de 11.000 dans la flotte de pêche hauturière, de 50.000 dans la flotte de pêche côtière, de 60.000 dans la flotte de pêche artisanale et d'environ 28.000 dans les unités de transformation des produits de la mer.

Par ailleurs, dans le but d'améliorer la situation et le rendement du personnel, des mesures ont été prises dans les domaines de la couverture sociale, de la formation et de l'encadrement.

a)- Le système de couverture sociale

Le secteur des pêches maritimes bénéficie des services de la Caisse Nationale de la Sécurité Sociale. Parallèlement, un système d'assurance complémentaire dénommé «Addamane Al Bahri » a été instauré en 1997; sa gestion a été confié à l'Office National des Pêches et sa gestion technique au groupe d'assureurs "CNRA et CNIA". Ce système est actuellement en refonte en vue d'intégrer la couverture médicale des marins pêcheurs et leurs familles.

b)- La formation et l'encadrement

La formation professionnelle maritime est assurée par 8 établissements du niveau qualification, technicien et technicien spécialisé.

Concernant les industries de la pêche, une nouvelle filière de techniciens spécialisés dans le traitement et la transformation a été mise en place en 1996, dans le but de répondre aux besoins de cette branche d'activité en personnel qualifié.

Malgré ces efforts, le système de formation maritime souffre de certains problèmes dont :

- un déficit en personnel d'encadrement à bord des bateaux de la pêche côtière;
- un déficit en terme de couverture des zones maritimes dans le domaine de formation maritime et de perfectionnement en faveur des marins pêcheurs.

3-1-4- La mise à niveau

Dans le but de l'amélioration de la compétitivité des produits de la mer sur les marchés internationaux, le ministère des pêches maritimes a entamé, ces dernières années, la réalisation d'un programme de mise à niveau du secteur à travers le renforcement du cadre juridique du ministère et de l'Office National des Pêches, l'introduction des outils de planification, l'amélioration de la qualité et le développement des infrastructures.

Dans ce cadre, les efforts ont été centrés, au départ, sur l'amélioration des conditions de la pêche et de la commercialisation, à travers l'incitation à l'équipement des bateaux de la pêche côtière et l'amélioration des marchés de gros.

3-1-5- L'exploitation des ressources halieutiques

L'exploitation des ressources halieutiques concerne des activités diverses et complémentaires qui sont la pêche côtière et hauturière, la collecte des algues, l'aquaculture, ainsi que la valorisation des produits de la mer, notamment à travers l'industrie de la conserve, semi-conserve et congélation.

a)- Les pêches maritimes

La production nationale halieutique a évolué à un rythme de croissance moyen annuel de 4%, sur la période 1992-1999 et a atteint 734.000 tonnes en 1999. Cette tendance positive est due pour 82% à l'activité de la pêche côtière, qui a enregistré une évolution moyenne annuelle de 6% sur la même période. Par contre, la pêche hauturière a connu une régression annuelle de 2,5%, due principalement à une baisse des prises de la pêcherie céphalopodière qui n'ont pas dépassé les 93.000 tonnes en 1999.

La valeur de la production nationale, qui est largement tributaire de la composante céphalopodière de la pêche hauturière, a connu, de 1992 à 1999, un rythme de croissance moyen de 2% et a atteint 4,8 milliards de dirhams en 1999.

En dépit de l'accroissement du volume des captures, la consommation nationale annuelle par habitant n'a pas dépassé 7 Kg. Ce ratio reste en deçà de la moyenne mondiale qui est de 14 Kg/habitant. En effet moins du tiers des débarquements de la pêche côtière a été destiné au marché local du poisson frais.

b)- L'aquaculture et la collecte des algues

L'aquaculture dont l'activité est concentrée dans les lagunes de Nador et Oualidia et dans une partie des zones basses autour de l'estuaire de la Moulouya, a été marquée pendant la période 1992-1999 par un rythme de croissance moyen de 12%, alors que les années 1994-1997 ont connu une production stagnante de 1.200 tonnes pour une valeur de 83 millions de dirhams.

Concernant la collecte des algues, elle a enregistré une régression annuelle de 3% entre 1992 et 1999, la production étant passée de 7.783 tonnes à 5.920 tonnes. Sur la même période, la production de corail a connu une baisse de 10,5%, passant de 7.000 kg à 1.100 kg.

c) - La valorisation des produits de la mer

Au nombre de 28 les conserveries ont traité, en 1999, près de 190.000 tonnes de matières premières, alors que la capacité de traitement est de 250.000 tonnes. Cette sous utilisation de la capacité trouve son origine dans les difficultés d'approvisionnement dues à la saisonnalité de l'activité de pêche et au dysfonctionnement des circuits de commercialisation. Actuellement, 76% de la production marocaine en conserves est destinée à l'exportation.

En ce qui concerne l'industrie de semi-conserve, les 23 unités existantes en 1999, ont traité environ 30.000 tonnes de matière brute et ont généré près de 12.000 tonnes de produits finis. Cette activité a mis en œuvre, pendant cette année, un programme d'investissement de 4 millions de dirhams pour la création de 3 nouvelles unités industrielles et de 250 nouveaux emplois.

Par ailleurs, l'activité de congélation, qui compte 91 unités, a enregistré une croissance, en 1999 par rapport à 1998, de l'ordre de 18%. Elle a concrétisé un investissement de 140 millions de dirhams, ayant généré 750 emplois et réalisé un chiffre d'affaires à l'exportation d'environ 1 milliard de dirhams.

S'agissant de l'industrie du frais, qui participe à hauteur de 12% dans les exportations marocaines des produits de la mer, elle a connu ces dernières années une véritable restructuration. Plusieurs actions ont été prises notamment :

- la fermeture d'ateliers non conformes à la réglementation;
- la réalisation de 6 unités nouvelles pour un investissement de 25 millions de dirhams devant créer 100 emplois.

L'industrie de transformation des algues, employant près de 500 personnes, a enregistré entre 1998 et 1999 un taux de croissance de 180% pour atteindre un chiffre d'affaires à l'exportation de 175 millions de dirhams, et ce malgré la persistance de problèmes dus notamment à l'existence d'un marché informel très développé.

En matière de production de farine et d'huile de poissons, sur les 26 unités existantes, 18 seulement sont opérationnelles. Elles se situent principalement à Tan-Tan et Laâyoune, où s'effectue l'essentiel des débarquements. Ceci résulte de la restructuration qu'a connue cette industrie et de sa substitution par des activités à forte valeur ajoutée telles que celles de l'industrie de conserve et de congélation. En 1999, l'industrie de la farine de poisson a traité 230.000 tonnes des petits pélagiques et des déchets de la conserve.

d)- La situation des ressources halieutiques

Les travaux de recherche menés pour l'évaluation de l'état des différents stocks halieutiques indiquent que les ressources démersales ou de fonds sont en état de surexploitation avancée. Les ressources pélagiques ont subi une importante régression en volume et selon leur composition par espèces, ce qui a entraîné un déplacement de l'effort de pêche vers le sud.

Aussi, et malgré la cessation de l'activité de la flotte de pêche étrangère, le patrimoine biologique national reste-t-il fragilisé par les contraintes suivantes :

- la concentration de la flotte nationale dans la zone biologiquement sensible ;
- l'absence de plans d'aménagement et de gestion des pêcheries;
- l'insuffisance de moyens de recherche scientifique pour garantir un contrôle régulier du littoral.

3-2- Les orientations et les objectifs

Face aux défis lancés par l'environnement international, une politique de relance du secteur des pêches maritimes a été mise en place dans le cadre du plein exercice de la souveraineté nationale sur la gestion des ressources maritimes, et ce, conformément aux orientations générales de la stratégie du plan de développement.

Cette politique repose essentiellement sur la préservation des ressources halieutiques selon le concept de pêches durables et responsables permettant l'exploitation rationnelle des ressources. Elle repose également sur la mise à niveau du secteur à travers la modernisation de la flotte de pêche, et l'intensification de la recherche scientifique.

Aussi, cette politique réserve-t-elle une place de choix à la valorisation des ressources humaines, en tant que facteur principal de production. Dans ce sens, des efforts porteront sur l'amélioration du niveau de promotion sociale au profit des employés dans le secteur.

Compte tenu de ces orientations, les objectifs du secteur, à l'horizon 2004, peuvent se résumer comme suit :

- une valeur ajoutée de 13 milliards de DH, avec un taux de croissance annuel moyen de 11% ;
- une production halieutique de 1,5 million de tonnes, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 17% ;
- un chiffre d'affaires à l'exportation de 14 milliards de DH, avec un taux de croissance annuel moyen de 14% et un chiffre d'affaires local de 2,3 milliards de DH ;
- une consommation locale par habitant de 12 kg par an, contre 7 kg environ actuellement ;

- un niveau d'investissement global de 7,6 milliards DH, dont 5,1 milliards d'investissement privé et 2,5 milliards de dirhams d'investissement public et semi-public;
- la création de 40.000 nouveaux emplois.

3-3- Le programme d'action

Le programme d'action du ministère des pêches maritimes comprend des projets concernant essentiellement la préservation des ressources halieutiques, l'amélioration des infrastructures et des ressources humaines, le développement de la recherche scientifique et la mise à niveau du secteur. Un budget de 949,7 millions de dirhams a été prévu pour la réalisation de ce programme.

3-3-1- Les principaux axes

3-3-1-1- La préservation des ressources halieutiques

L'objectif de la politique de préservation des ressources halieutiques consiste à garantir un équilibre permanent entre les capacités de captures et les possibilités de pêche. Pour atteindre cet objectif, un budget de 80,8 millions de DH a été alloué à la réalisation des principaux projets suivants :

- contrôle par satellite des opérations de pêche, à travers l'équipement de quatre centres de suivi et de contrôle des navires de pêche ;
- achat d'avions de surveillance ;
- réalisation d'études diverses concernant principalement:
 - la mise en place de plans d'aménagement des pêcheries en Atlantique et en Méditerranée ;

- le développement de l'aquaculture, son intégration dans le schéma d'aménagement du littoral national, et la mise en place d'une structure administrative appropriée ;
- le redéploiement de la surcapacité de pêche ;
- la mise en place d'un système de suivi, d'évaluation et de planification.

3-3-1-2- Les infrastructures

Il est prévu la création de villages de pêches à Agadir, Kénitra, Casablanca, Tan-Tan, Safi et Mohammadia. L'équipement de ces villages comportent des infrastructures portuaires liées à la pêche et des installations pour le conditionnement, le stockage et la réparation de barques. L'enveloppe allouée à cette opération s'élève à 281 millions de dirhams.

Aussi, 26 points de débarquements aménagés seront-ils créés à Nador, Tanger, Kénitra, El Jadida, Safi, Essaouira, Agadir, Sidi Ifni et Tarfaya. Ces abris de pêche comporteront un bâtiment administratif, un marché de gros, une fabrique de glace, un local pour l'entreposage et des équipements sociaux. L'investissement total relatif à ces projets est de 167 millions de dirhams.

3-3-1-3- Les ressources humaines

Dans la perspective de l'amélioration du niveau des ressources humaines, une attention particulière sera accordée au système de formation maritime, au potentiel de sauvetage en mer et au système de couverture sociale.

a)- La couverture sociale et le sauvetage des marins

Les projets retenus dans le domaine social ont pour objectifs d'établir un système de couverture médicale au profit des marins pêcheurs et de leurs familles, et d'améliorer les services de sécurité sociale et les conditions de travail et de sauvetage. Ainsi, il sera procédé à la mise en place de 15 antennes médicales dans les ports, qui seront encadrées par le ministère de la santé publique. Le coût global de ces antennes est de 4,85 millions de dirhams.

S'agissant du sauvetage de marins en mer, le réseau actuel de recherche et de sauvetage sera renforcé par la réalisation d'investissements d'un coût de 97,7 millions de dirhams portant sur :

- l'acquisition de 4 vedettes de sauvetage et de matériel de communication ;
- la construction d'un centre de sécurité maritime à Tan-Tan ;
- l'achat de matériel de communication pour les délégations de pêche maritime (GMDSS).

b)- La formation maritime

Le budget octroyé au programme de la formation maritime au cours de la période du Plan est de 36,8 millions de dirhams.

Ce programme comprend les projets suivants :

- la construction et l'équipement de l'Institut de Technologie des Pêches Maritimes à Safi ;
- la construction et l'équipement des centres de qualification maritime à Lâayoune et Ad-dakhla ;
- l'installation d'un simulateur de navigation et de pêche à l'institut d'Agadir et d' Al Hoceima ;
- la construction d'un bassin de sauvetage à l'institut d' Agadir et d'Al-Hoceima ;

- l'acquisition d'unités mobiles pour la vulgarisation, l'alphabétisation et le perfectionnement au profit de marins pêcheurs.

3-3-1-4- La mise à niveau

Dans le cadre du programme de mise à niveau du secteur des pêches maritimes, les projets retenus portent sur:

- l'amélioration des conditions de manipulation du poisson à bord des navires de pêche côtière et la réalisation d'études de suivi technique et économique du programme de modernisation de la flotte ;

- l'amélioration de la rentabilité des industries de transformation à travers la maîtrise de la qualité des produits de la mer et la mise en place du Label Maroc ;

- l'amélioration des conditions de commercialisation à travers des campagnes de promotion des produits de la mer, la réalisation d'études d'opportunités d'investissement dans de nouveaux créneaux et l'identification de mesures incitatives visant la réduction des activités informelles dans le secteur;

- le suivi du Programme d'Appui à la Valorisation des Produits de la Pêche (PAVPP) qui concerne essentiellement le renforcement des réformes institutionnelles, la mise en place

d'un système d'information et de planification sectorielle ; ainsi

que l'amélioration des conditions de débarquement du poisson, de sa commercialisation et de sa transformation, dans la perspective de promouvoir quelques filières des pêches maritimes et d'en améliorer la qualité des produits.

- l'élaboration d'un nouveau système d'immatriculation des barques en procédant à un recensement général afin d'identifier et de classer les unités de pêche artisanale.

Le budget alloué au programme de la mise à niveau du secteur s'élève à 77,8 millions de dirhams.

3-3-1-5 La modernisation de l'administration, le renforcement de la décentralisation et le développement de la coopération.

Dans le cadre de la modernisation de l'administration, le ministère des pêches maritimes envisage l'acquisition du matériel informatique nécessaire à la gestion automatique des documents, et une formation continue du personnel.

Le coût global de ce projet est de 82,8 millions de dirhams.

Par ailleurs, il est prévu de renforcer la décentralisation par la construction de 13 locaux administratifs dans les délégations des pêches maritimes, et l'aménagement de bâtiments administratifs dans quelques provinces. Le coût de cette opération s'élève à 48,1 millions de dirhams.

Aussi, dans le cadre de la coopération Sud-Sud, est-il prévu de réaliser des études sur les possibilités d'harmonisation et de coopération entre pays africains, afin d'améliorer la promotion des produits marocains dans la région africaine.

3-3-2- Le programme d'action de l'Institut National de la Recherche Halieutique

Le programme d'action de l'Institut National de Recherche Halieutique (INRH) consiste à renforcer la recherche scientifique touchant à l'évaluation des ressources halieutiques et à l'aquaculture, et à lancer des études sur les activités côtières, sur la qualité et la salubrité de la côte et sur l'économie et les technologies de pêche.

C'est ainsi que les activités de cet organisme vont porter sur l'évaluation des stocks pélagiques et démersales et sur la réalisation d'études sur des polluants chimiques et microbiens et sur le phytotoxine maritime.

Le programme de l'INRH comprend les projets suivants :

- la construction et l'équipement d'infrastructures de recherche scientifique ;
- le renforcement de l'encadrement et des moyens de recherche ;
- la généralisation des activités de la recherche sur tout le littoral ;
- la construction d'un centre de documentation scientifique et technique en sciences de la mer ;
- le renforcement des moyens d'intervention en mer ;
- l'étude de la possibilité du financement de l'INRH;
- l'étude relative au statut des chercheurs et fonctionnaires de l'INRH.

L'enveloppe globale allouée à ce programme s'élève à 147,26 millions de dirhams, dont 110 millions de dirhams sous forme de subvention.

3-3-3- Le programme d'action de l'Office National des Pêches

Le programme d'action de l'ONP a pour objectif le développement de la pêche côtière et artisanale et l'organisation de la commercialisation des produits de la pêche. Ce programme nécessite une enveloppe budgétaire de 221 millions de dirhams pour financer des projets relatifs à la modernisation de la flotte, à la mise à niveau de l'ensemble des halles, et à l'équipement des villages de pêche en infrastructure commerciale.

**Tableau récapitulatif du programme d'investissement
du département des pêches maritimes**

(en 1000 DH)

Projet	07/2000 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 12/2004
1- Préservation des ressources Halieutiques	23.000	17.710	15.280	12.200	12.605	80.795
2- Recherche halieutique (subventions à l'Institut National de la Recherche Halieutique)	10.000	20.000	25.000	25.000	30.000	110.000
3- Infrastructures	7.000	77.740	94.250	123.020	145.995	448.005
- Construction de villages de pêche	4.000	62.740	60.000	63.000	91.300	281.040
- Construction de points de débarquement aménagés	3.000	15.000	34.250	60.020	54.695	166.965
4- Ressources Humaines	21.770	32.550	32.750	29.400	22.890	139.360
4-1- Couverture sociale	300	1.750	1.500	1.300	-	4.850
4-2- Sécurité des marins pêcheurs	10.210	24.100	23.900	21.650	17.840	97.700
4-3- Formation maritime	11.260	6.700	7.350	6.450	5.050	36.810
5- Mise à niveau du secteur	8.200	31.660	30.040	11800	7.000	88.700
5-1- Programme d'Appui à la Valorisation des Produits de la Pêche	5.700	18.560	15.740	-	-	40.000
5-2- Modernisation de la flotte	2.000	6.400	10.000	9.500	5.000	32.900
5-3- Commercialisation	-	5.100	2.500	500	500	8.600
5-4- Industrie de transformation	500	1.600	1.800	1.800	1.500	7.200
6- Modernisation de l'administration, renforcement de la décentralisation et développement de la coopération	17.030	12.740	14.480	22.480	16.110	82.840
6-1- Modernisation de l'administration	8.480	6.240	6.230	7.180	3.810	31.940

Projet	07/2000 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 12/2004
6-2- Décentralisation, construction et aménagement de délégations	8.150	5.900	7.650	14.700	11.700	48.100
6-3- Plan de promotion de la Coopération entre pays africains riverains de l'océan atlantique dans le cadre de la coopération Sud-Sud	400	600	600	600	600	2.800
Total	87.000	192.400	211.800	223.900	234.600	949.700

Ainsi le budget alloué au secteur des pêches maritimes pour les années budgétaires couvrant la période juillet 2000-décembre 2004 est de 949,7 millions de dirhams. Cette enveloppe serait de 1.026,9 millions de dirhams, si l'on inclut le budget d'investissement du premier semestre 2000.

Aussi, une dotation additionnelle de 250 millions de dirhams a-t-elle été affectée dans le cadre du fonds HASSAN II pour le développement économique et social pour la création de points de débarquements et de centres d'abri pour la pêche artisanale.

3-4- Les réformes et les mesures

Les principales mesures à entreprendre au cours de la période du Plan par le ministère des pêches maritimes se résument comme suit:

3-4-1- Les mesures juridiques et réglementaires

- élaboration d'une nouvelle loi sur les pêches maritimes et de ses textes d'application visant la préservation des systèmes écologiques marins;
- mise au point d'un contrat type d'assurance "corps du navire" et d'"assurance responsabilité";

- révision des conditions et modalités de délivrance des licences de pêche.

3-4-2- Les mesures institutionnelles

- mise en place du Conseil Supérieur pour la Sauvegarde et l'Exploitation du Patrimoine Halieutique ;
- réorganisation et modernisation de l'administration centrale des pêches maritimes ;
- consolidation des structures des établissements publics sous tutelle du ministère des pêches maritimes ;
- dynamisation du rôle du comité central et des comités locaux des pêches ;
- renforcement des structures des Chambres des pêches maritimes et de leur fédération ;
- organisation des professions, notamment le mareyage.

**Tableaux récapitulatifs des projets
pour la période allant de
juillet 2000 à décembre 2004**

**Tableau détaillé du programme d'investissement du secteur
des pêches maritimes**

(en 1000 DH)

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
1- Préservation des ressources halieutiques	23.000	17.710	15.280	12.200	12.605	80.795
- Plan d'aménagement des pêcheries	-	410	480	500	360	1.750
- Développement durable de l'aquaculture	-	250	250	250	195	945
- Révision des droits d'accès à la ressource	-	550	50	-	-	600
- Etude de la possibilité de redéploiement de la surcapacité de pêche	-	500	500	-	-	1.000
- Système de suivi par satellite des opérations de pêche	20.500	10.500	10.500	10.450	12.050	64.000
- Achat d'avions de surveillance	2.500	5.000	2.500	-	-	10.000
- Système de suivi, d'évaluation et de planification sectorielle	-	500	1.000	1.000	-	2.500
2- Recherche Halieutique (Subvention INRH)	10.000	20.000	25.000	25.000	30.000	110.000
3-Infrastructures	7.000	77.740	94.250	123.020	145.995	448.005
- Création et équipement de villages de pêches	4.000	62.740	60.000	63.000	91.300	281.040
- Création des points de débarquement aménagés	3.000	15.000	34.250	60.020	54.695	166.965
4 - Ressources Humaines	21.770	32.550	32.750	29.400	22.890	139.360
4-1 – Couverture sociale	300	1.750	1.500	1.300	-	4.850
- Construction de 15 antennes médicales pour les marins pêcheurs	300	1.750	1.500	1.300	-	4.850
4-2 – Sécurité des marins	10.210	24.100	23.900	21.650	17.840	97.700
- Achat de vedettes et matériels de	8.500	22.000	21.400	20.400	16.840	89.140

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
communication						
- Construction d'un centre de sécurité maritime à Tan-Tan	500	500	1.000	-	-	2.000
- Achat de matériel d'information pour les délégations	710	-	-	-	-	710
- Elaboration de normes relatives à la sécurité de navire de pêche	-	600	500	250	-	1.350
- Subvention aux navires de sauvetage	500	1.000	1.000	1.000	1.000	4.500
4-3 - Formation maritime	11.260	6.700	7.350	6.450	5.050	36.810
- Construction et équipement d'un centre de qualification maritime à Lâayoune	1.300	800	800	800	800	4.500
- Construction et équipement d'un centre de qualification à Larache	350	500	1.000	1.000	1.000	3.850
- Développement des supports pédagogiques en matière de perfectionnement et d'alphabétisation	250	250	250	250	250	1.250
- Construction d'un bassin de sauvetage à Agadir	-	400	-	-	-	400
- Construction d'un bassin de sauvetage à Al Hoceïma	350	350	-	-	-	700
- Unités mobiles de formation	500	500	300	700	-	2.000
- Centre de plongée à Agadir	-	500	800	700	-	2.000
- Equipements en supports pédagogiques pour le développement des filières	-	1.000	1.500	1.500	2.000	6.000

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
- Simulateur de navigation de pêche à Agadir	650	1.100	1.700	1.500	1.000	5.950
- Construction d'un centre de qualification maritime à Ad-dakhla	980	1.000	1.000	-	-	2.980
- Construction de l'Institut de technologie des pêches maritimes à Safi.	6.380	-	-	-	-	6.380
- Construction de l'institut de technologie des pêches maritimes à Tan-Tan	500	-	-	-	-	500
5 – Mise à niveau	8.200	31.660	30.040	11.800	7.000	88.700
5-1- Projet d'appui à la valorisation des produits de la pêche	5.700	18.560	15.740	-	-	40.000
5-2- Modernisation de la flotte	2.000	6.400	10.000	9.500	5.000	32.900
- Subvention ONP	500	5.000	5000	5.000	5.000	20.500
- Suivi technique de la mise à niveau de la flotte	-	-	1.000	-	-	1.000
- Assistance technique aux navires de pêche côtière	500	-	-	-	-	500
- Etude sur la révision de la méthode de jaugeage	-	400	-	-	-	400
- Nouveau système d'immatriculation des barques	1.000	1.000	4.000	4.500	-	10.500
5-3 – Commercialisation	-	5.100	2.500	500	500	8.600
- Plan de développement des exportations et du marché local	-	4.100	2.500	500	500	7.600
- Révision du système de taxation	-	1.000	-	-	-	1.000
5-4- Industrie de transformation	500	1.600	1.800	1.800	1.500	7.200
- Plan de la maîtrise de la qualité des produits de la mer	500	800	1.100	1.200	1.200	4.800
- Certification I SO 9000	-	500	400	300	-	1.200

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
- Plan de développement de l'investissement	-	300	300	300	300	1.200
6 – Modernisation de l'administration, renforcement de la décentralisation et développement de la coopération	17.030	12.740	14.480	22.480	16.110	82.840
6-1 Modernisation de l'administration	8.480	6.240	6.230	7.180	3.810	31.940
- Documentation	-	-	1500	1800	-	3300
- Acquisition de matériel informatique pour les délégations	1.500	2.100	2.000	2.000	1.500	9.100
-Acquisition de voitures	1.500	1.000	-	1.000	-	3.500
- Matériel mécanographique	-	480	570	210	210	1.470
- Matériel de bureau	980	500	200	200	200	2.080
- Acquisition de terrains	2.000	260	60	70	-	2.390
- Formation continue des fonctionnaires	600	1.000	1.000	1.000	1.000	4.600
-Publication et diffusion	400	400	400	400	400	2.000
- Frais d'organisation et de participation aux séminaires	1.500	500	500	500	500	3.500
6-2 Déconcentration et décentralisation	8150	5900	7650	14700	11700	48100
-Construction et aménagement des annexes et délégations des pêches et de centres de surveillance maritime	7.100	3.800	5.550	12.600	9.600	38.650
- Déconcentration et décentralisation de travaux de gestion	750	1.500	1.500	1.500	1.500	6.750
- Subvention pour la	300	600	600	600	600	2.700

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
représentation du ministère à Las palmas et à Bruxelles						
6-3 Plan de promotion de la Coopération entre pays africains riverains de l'Océan Atlantique dans le cadre de la coopération Sud-Sud	400	600	600	600	600	2.800
Total	87.000	192.400	211.800	223.900	234600	949.700

**Tableau détaillé du programme d'investissement de l'Institut
National de la Recherche Halieutique**
(en 1000 DH)

Projets	07/2000 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
- Restructuration de la gestion administrative et financière	520	1.160	1.010	570	200	3.460
- Centre de documentation scientifique et technique en science de la mer	750	1.400	1.150	1.000	500	4.800
- Constructions et infrastructures de recherche	8.050	21.300	18.150	8.300	3.400	59.200
- Evaluation des ressources pélagiques	500	2.500	3.750	3.500	1.750	12.000
- Système d'information halieutique	1.250	2.750	2.750	2.250	1.000	10.000
- Evaluation des ressources démersales	1.750	3.250	2.500	1.750	750	10.000
- Biologie-écologie des ressources	1.250	2.500	2.000	1.500	750	8.000
- Océanographie	1.000	2.000	1.750	1.500	750	7.000
- Aquaculture	2.100	3.300	2.325	2.200	1.075	11.000
- Ressources littorales	400	600	400	400	200	2.000
- Achèvement du réseau de surveillance de la salubrité du littoral	2.000	3.750	3.000	2.500	1.250	12.500

- Etude et surveillance concernant les polluants chimiques	400	800	600	400	200	2.400
- Etude et surveillance concernant la contamination microbiologique	300	600	500	400	200	2.000
- Etudes et surveillance concernant le phytoplancton et les biotoxines marines	450	850	700	600	300	2.900
Total	20.720	46.760	40.585	26.870	12.325	147.260

**Tableau détaillé du programme d'investissement
de l'Office National des Pêches**

(en 1000 DH)

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2000
- Réalisation de 6 points de débarquement aménagés à Oued Eddahab	2.500	2.500	-	-	-	5.000
- Construction d'infrastructures commerciales dans 5 villages de pêche	1.500	3.000	3.000	3.000	1.500	12.000
- Modernisation de la flotte	2.500	5.000	5.000	5.000	2.500	20.000
- Construction de halles dans les ports de Nador, Tanger, Ad-dakhla, Lâayoune, Tan-Tan et Larache	10.000	23.000	25.500	20.500	8.000	87.000
- Marché de gros à Marrakech	2.500	2.500	-	-	-	5.000
- Mise à niveau de l'ensemble des Halles	2500	5.000	5.000	5.000	2.500	20.000
- Programme d'orientation stratégique de la commercialisation	500	1.500	2.000	2.000	1.000	7.000
- Organisation et développement des filières	500	1.500	2.000	2.000	1.000	7.000
- Système d'information	2.250	3.500	3.750	5.500	3.000	18.000
- Mise en œuvre du plan de réorganisation de l'ONP	1.000	3.000	3.000	2.000	1.000	10.000
- Modernisation de l'administration	3.500	4.500	2.000	2.000	1.000	13.000
- Aménagement et équipement des directions régionales	1.500	2.500	2.000	1.500	500	8.000
- Aménagement et équipement des délégations	1.000	2.000	2.000	2.500	1.500	9.000
Total	31.750	69.500	55.250	51.000	23.500	22.100

3-5- La banque de projets

Parallèlement au programme minimal, il a été prévu la réalisation d'autres projets dans le cadre d'un programme complémentaire en cas de disponibilité de moyens financiers supplémentaires.

Ce programme comprend essentiellement la mise en place de 12 points de débarquement aménagés pour un montant de 84 millions de dirhams, et de 3 villages de pêche pour un montant de 180 millions de dirhams. D'autres projets seront réalisés par l'Institut National de Recherche Halieutique ; l'Etat y contribuera par une subvention de 31 millions de dirhams.

**Tableau récapitulatif du programme
Complémentaire**

(en 1000 DH)

Projets	Total
- Mise en place de 12 points de débarquement aménagés	84.000
- Construction et équipement de 3 villages de pêche	180.000
- Subvention à l'Institut National pour la recherche halieutique	31.000
Total	295.000

4- L'industrie de transformation, le commerce intérieur et les services

4-1- L'industrie de transformation

4-1-1- La situation du secteur

L'industrie de transformation a connu une amélioration sensible au cours des deux dernières décennies. C'est ainsi qu'entre 1983 et 1998, la part de la valeur ajoutée industrielle dans le PIB et celle de la main-d'œuvre industrielle dans l'ensemble de la population active urbaine est passée respectivement de 12% à 15,5% et de 4% à 12%. En outre, l'investissement industriel a représenté 12,5% de la formation brute du capital fixe en 1998, contre 6% en 1983, et la part des exportations des produits industriels a atteint, en 1998, 60% des exportations générales (compte non tenu de l'admission temporaire des importations) contre 50% en 1983.

Durant la période 1985-1998, l'investissement a connu une évolution de 12,3% en moyenne annuelle, la valeur ajoutée (en prix constants) et l'emploi ayant enregistré, respectivement, une croissance moyenne de l'ordre de 6,2% et de 4,7% par an.

Quant aux exportations industrielles, elles ont été caractérisées par une évolution différente selon les branches. Ainsi, durant la période 1990-1998, les exportations des industries de la chimie et de la para-chimie et des industries agro-alimentaires ont connu une augmentation estimée en moyenne, à 3,8% et à 2,6% par an, respectivement, celles des industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques une croissance moyenne de 5 % par an, alors que les exportations des industries du textile et du cuir ont légèrement augmenté avec un

taux de 1% par an.

Le tableau suivant retrace l'évolution de ces indicateurs entre 1985 et 1998, selon trois phases de croissance de l'activité industrielle.

**Taux de croissance moyen des principales grandeurs de
l'industrie moderne de transformation (en %)**

Intitulés	1985- 1991	1991- 1994	1994- 1998	1985- 1998
Investissement	21,9	1,2	6,2	12,3
Valeur ajoutée en prix constants (1980)*	8,9	2,6	4,7	6,2
Main d'œuvre	7,9	1,5	2,4	4,7

* Ces taux résultent de l'enquête industrielle annuelle. En se basant sur les données de la comptabilité nationale, les taux de croissance de la valeur ajoutée industrielle (y compris les secteurs organisé et non-organisé) ont été, respectivement selon les phases indiquées dans le tableau, de 4%, de 1,8%, de 3,1% et de 3%.

Il ressort de ce tableau que la période 1985-1991 a connu une croissance élevée surtout pour l'investissement, sous l'influence de plusieurs facteurs résultant essentiellement des réformes engagées par l'Etat pour améliorer l'environnement de l'entreprise et encourager l'initiative privée.

Quant à la période 1991-1994, elle a été caractérisée par une décélération du rythme de croissance. Ainsi, la progression moyenne de l'investissement n'a pas dépassé 1,2% au moment où le taux de croissance de la valeur ajoutée a atteint 2,6% et celui de la main-d'œuvre 1,5% en moyenne annuelle. Cette régression est due à la sécheresse qui a sévi au Maroc au début des années 90, aux effets de la conjoncture économique mondiale et au renchérissement du coût de certains facteurs de production (tels que l'électricité et l'eau).

Pour ce qui est de la période 1994-1998, elle a connu une amélioration relative de l'activité industrielle résultant d'une conjoncture économique favorable et de la mise en œuvre de réformes visant l'amélioration de l'environnement des affaires et la promotion de l'investissement, et partant, l'amélioration de la compétitivité du secteur pour lui permettre de s'adapter aux exigences du nouveau système commercial international et de faire face, à terme, aux défis de la zone de libre-échange.

Le tableau suivant retrace la contribution des différentes branches dans la structure de l'industrie de transformation au cours de la période 1994-1998:

Structure de l'industrie moderne de transformation selon les branches (en %)

Branches	Investissement	Valeur ajoutée	Emploi
Industrie agro-alimentaire	27	35	21,8
Industrie du textile et du cuir	22	18	42
Industrie chimique et para-chimique	38	34	23,8
Industrie mécanique et métallurgique	9	10	9,6
Industrie électrique et électronique	4	3	2,8
Total	100	100	100

Ces données montrent que les industries agro-alimentaires,

de la chimie et para-chimie et du textile et cuir sont prépondérantes dans l'activité industrielle, alors que la contribution de l'industrie mécanique, métallurgique, électrique et électronique reste relativement limitée.

En somme, les résultats enregistrés par le secteur de l'industrie de transformation dénotent une croissance modeste, et ce, en raison d'insuffisances et de contraintes ayant affecté négativement sa compétitivité, résidant essentiellement dans :

- la carence en terrains équipés pour accueillir de nouveaux investissements et la complexité du droit foncier ;
- l'inadéquation de la réglementation du travail ;
- la complexité des procédures administratives ;
- l'augmentation du coût du financement et de certains

facteurs de production ;

- la concurrence de la part du secteur informel et particulièrement de la contrebande;

- la faiblesse d'intégration entre les grandes entreprises et les PME ;

- la fragilité de la structure d'une grande partie des entreprises marocaines (insuffisance du capital, inefficacité et manque de transparence dans la gestion, insuffisance d'encadrement, obsolescence des technologies utilisées et faiblesse relative de l'intérêt porté à la qualité) ;

- l'insuffisance d'incitations financières et fiscales en matière de recherche et développement, ce qui empêche les entreprises de financer des projets innovants.

4-1-2- Les orientations et les objectifs

4-1-2-1- Les orientations

La stratégie industrielle a pour objectif de réaliser un développement industriel écologiquement durable, dans le but de répondre aux besoins de la croissance économique, sans compromettre les intérêts des générations futures, de préserver les ressources naturelles et de respecter les engagements internationaux en matière de protection de l'environnement, de lutte contre la pollution et de réduction des déchets.

Cette stratégie vise la mise à niveau de l'industrie marocaine ainsi que la réalisation d'une croissance rapide et soutenue, afin de lever les défis de la concurrence au niveau interne et externe, et de s'adapter aux exigences internationales issues notamment de nos engagements à l'égard de l'OMC et de l'Union Européenne.

Aussi, en plus de la mise à niveau globale de l'entreprise et de l'environnement des affaires, cette stratégie repose-t-elle sur la mise à niveau de l'environnement spécifique à l'entreprise industrielle. Elle s'articule autour des principaux axes suivants :

L'amélioration des structures d'accueil

La promotion de l'investissement reste tributaire de l'offre et de l'amélioration des structures d'accueil, et ce, à travers :

- la constitution d'une réserve foncière qui permettra de répondre à une demande importante et croissante en terrains, à travers la dynamisation du rôle de l'agence nationale pour la promotion de l'investissement, et l'accélération du rythme de

préparation et d'approbation des plans d'aménagement urbains ;

- l'aménagement de zones industrielles et de parcs dotés d'infrastructures de base, de services et de locaux aménagés et prêts à l'emploi, et ce, dans un cadre de partenariat entre les collectivités locales, le secteur privé et l'Etat. Ce dernier devra assurer la disponibilité des terrains et contribuer à la mise en place des infrastructures hors-site, en vue d'offrir des lots et des locaux à des prix raisonnables. La maintenance continue de ces zones et parcs sera assurée conformément aux cahiers de charges préétablis ;

- la réhabilitation de certaines zones industrielles à travers leur modernisation et leur équipement en services nécessaires, tels que le traitement des déchets, le transport urbain et la maintenance ;

- la création de zones d'activités économiques, dont l'aménagement est généralement assuré par les collectivités locales, ce qui permettra de créer, au niveau local, de nouveaux emplois à moindre coût.

Le renforcement des infrastructures technologiques

L'amélioration de la qualité et le respect de la normalisation des produits industriels sont devenus des conditions de base pour s'adapter à la concurrence mondiale et accéder aux marchés extérieurs. Ainsi, les entreprises marocaines sont appelées à adopter une démarche qualité dans leurs stratégies. Dans ce sens, il sera procédé à la promotion de la qualité, à la restructuration du système national actuel de normalisation et au développement de la métrologie.

Par ailleurs, la création de centres techniques contribuera à l'amélioration de la productivité et de la qualité et au

renforcement de l'intégration technologique, à travers l'assistance technique, la sensibilisation à la culture de la qualité, la formation, le transfert de technologie, l'information et la documentation.

L'appui à l'innovation et à la recherche pour le développement

La stratégie de promotion de l'innovation et de la recherche pour le développement vise à renforcer la compétitivité du secteur et à améliorer la compétitivité internationale de l'économie marocaine. Cette stratégie est basée essentiellement sur :

- la sensibilisation de l'entreprise à l'importance de l'innovation et de la recherche pour le développement à travers l'organisation d'ateliers de formation au profit d'industriels, d'universités et de sociétés d'ingénierie ;

- la mise en place d'une veille technologique, le renforcement de l'accès des entreprises et des organisations professionnelles aux informations dans ce domaine, et l'organisation de bourses technologiques regroupant les industriels, les laboratoires de recherche et les centres techniques;

- la mise en place de mesures incitatives d'ordre fiscal et financier.

Le renforcement du rôle des associations professionnelles

Le renforcement du rôle des associations professionnelles constitue l'un des axes prioritaires de la stratégie industrielle. Aussi, est-il devenu nécessaire de renforcer leurs structures afin qu'elles puissent accompagner l'entreprise dans sa mise à niveau et dans l'amélioration de sa compétitivité, et ce, en lui offrant des services d'appui, d'assistance et de conseil en matière d'information économique, de promotion commerciale, de formation professionnelle, de développement technologique, de promotion de la qualité et d'application des normes.

Le développement de l'avantage concurrentiel du Maroc

La promotion de grappes industrielles disposant d'un potentiel de compétitivité internationale constitue un facteur fondamental de développement de l'avantage concurrentiel. Ainsi, les pouvoirs publics et le secteur privé sont appelés à coordonner leurs efforts pour créer les conditions nécessaires au développement de ces grappes et mettre en place les mécanismes institutionnels adéquats.

Cette stratégie consiste à mobiliser les potentialités de filières industrielles susceptibles de permettre au Maroc de renforcer sa part des marchés extérieurs, tels que le textile et l'habillement et les industries de la pêche maritime, qui requièrent d'importants efforts de restructuration, ainsi que l'électronique et les technologies de l'information qui constituent des secteurs émergents, et les petites et moyennes entreprises industrielles, qui disposent d'importantes capacités d'innovation.

Dans cette perspective, une étude sur le secteur du textile et

de l'habillement a été élaborée, ce qui a permis de mettre au point une stratégie adéquate pour son développement. Cette stratégie devrait être concrétisée dans le cadre d'un contrat programme qui fixera les engagements de l'Etat, des collectivités locales et du secteur privé, en attendant la généralisation de cette expérience à d'autres grappes.

Dans ce sens, plusieurs mesures incitatives ont été identifiées et feront l'objet d'études de faisabilité. Elles concernent essentiellement les domaines suivants :

- le développement du partenariat avec des opérateurs étrangers, à travers la multiplication d'accords économiques et commerciaux pour créer des zones de libre-échange et la conclusion d'accords de non double imposition ;

- l'extension des avantages fiscaux aux exportateurs indirects afin d'encourager le développement de sociétés de négoce international et de permettre aux entreprises, notamment les PME, d'exploiter les opportunités offertes sur les marchés extérieurs ;

- l'application du système du Draw-Back pour l'énergie;

- la mise en œuvre d'une réforme fiscale appropriée pour encourager les secteurs exportateurs, portant sur l'impôt sur les sociétés, l'IGR, la patente, la taxe urbaine et la TVA.

4-1-2-2- Les objectifs

La réalisation d'un rythme de croissance élevé et durable dépend essentiellement de la contribution des secteurs productifs,

et particulièrement du secteur industriel. L'intervention du secteur public ne concernant plus que quelques domaines limités tels que le ciment, le sucre, la semoule, l'acier, le fer et la fabrication de véhicules, la réalisation des objectifs escomptés pour l'industrie est tributaire de la contribution efficace du secteur privé national et étranger et de sa capacité de conquérir des marchés extérieurs.

Dans ce sens, la stratégie industrielle vise l'instauration d'un environnement attrayant de l'investissement à l'instar de celui des pays concurrents. Ce qui devrait se traduire par une progression moyenne annuelle des investissements industriels de 10,1%, de la valeur ajoutée de 4,6% et de l'emploi de 3,2% pendant le Plan. De son côté, la part de l'industrie de transformation dans le PIB atteindrait 17%.

La croissance des différentes branches industrielles et leur contribution dans la structure du secteur sont consignées dans le tableau qui suit :

Taux de croissance des branches de l'industrie moderne et leur contribution dans le secteur durant le Plan (en %)

Branches	Investissement		Valeur ajoutée		Emploi	
	Taux de croissance	Part du total	Taux de croissance*	Part du total	Taux de croissance	Part du total
Industrie agro-alimentaire	5,3	21	4,3	33	2,9	21
Industrie du textile et du cuir	9	24	5,8	18	3	42
Industrie de la chimie et de la para-chimie	12	38	2,6	33	3,6	25
Industrie mécanique et métallurgique	12	11	7,8	12	3,1	9
Industrie électrique et électronique	17	6	8,5	4	4	3
Total	10,1	100	4,6	100	3,2	100

* Sur la base des prix constants (1980)

Il ressort de ce tableau que la contribution des industries chimiques et para-chimiques, du textile et du cuir et de l'agro-alimentaire resterait prépondérante dans l'activité industrielle au cours du Plan. En outre, les industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques connaîtraient une croissance rapide, grâce au processus de renouvellement technologique et d'industrialisation résultant du renforcement de l'intégration de l'économie marocaine dans l'économie mondiale, et du progrès que connaîtraient les secteurs des biens d'équipements, du transport et des industries électroniques.

Le tableau suivant présente une estimation de l'investissement des différentes branches industrielles :

Investissement industriel selon les branches pour la période 2000-2004

(en millions de DH)

Branches	Investissement
Industrie agro-alimentaire	14.576
Industrie du textile et du cuir	16.736
Industrie de la chimie et de la para-chimie	25.779
Industrie mécanique et métallurgique	7.482
Industrie électrique et électronique	3.927
Total	68.500

Ainsi, l'investissement industriel atteindrait 68,5 milliards de DH. La contribution de chaque branche dans l'activité industrielle serait comme suit :

4-1-2-2-1- L'industrie agro-alimentaire

L'industrie agro-alimentaire, en tant que secteur ayant émergé pendant le protectorat, a connu un essor notoire après l'indépendance grâce surtout à la politique de substitution aux importations. Ayant culminé au niveau du marché intérieur, le développement de ce secteur reste tributaire de la conquête de nouveaux débouchés pour l'exportation. Etant directement lié à la santé du consommateur, ce secteur est appelé à respecter les normes de qualité.

Les prévisions relatives à l'évolution des indicateurs de ce secteur peuvent être résumées comme suit : Objectifs chiffrés de l'industrie agro-alimentaire

(en millions de DH)

Intitulés	1998	2004	TCMA au cours de 2000-2004 en %
Investissement	2.272	3.222	5,3

Valeur ajoutée en prix constants (1998)	17.923	21.754	4,3
Exportations *	4.649	5.621	3,7
Emplois (nombre)	103.616	123.864	2,9

* Y compris les admissions temporaires des importations et en prix constants (1998)

TCMA : taux de croissance moyen annuel

Les objectifs assignés aux industries agro-alimentaires seraient atteints grâce notamment à l'accroissement de la production du sucre résultant de l'extension des superficies irriguées dans les régions de Tadla et du Gharb et de l'augmentation de la capacité de transformation industrielle, à la progression de la demande de produits tels que les pâtes alimentaires et à l'amélioration de la qualité par le perfectionnement des outils de production, de conditionnement et d'emballage, ce qui ne manquera pas de générer des effets positifs tant sur le marché intérieur que sur les marchés à l'export.

La relance de cette branche dépendrait également des perspectives d'exploitation des ressources halieutiques dont dispose le Maroc. Aussi, suite à la volonté politique de non-renouvellement de l'accord de pêche maritime avec l'Union Européenne, l'opportunité est-elle offerte au secteur privé pour lancer d'importants investissements, de l'ordre de 1,7 milliard de DH durant le Plan, notamment dans le domaine de l'industrie de la pêche et des activités connexes.

Ces investissements induiraient un accroissement de la production de 15% en moyenne par an, et de celle des conserves, et des farines et huiles de poisson qui atteindrait, en 2004, 170 mille tonnes et 72 mille tonnes respectivement. Ils engendreraient, également, l'extension de la capacité de conditionnement qui passerait de 28 mille tonnes à 63 mille

tonnes et le développement de nouvelles industries de valorisation des produits de la pêche, dont la production serait de 12 mille tonnes par an.

4-1-2-2-2- L'industrie du textile et du cuir

Les potentialités dont dispose le secteur des industries du textile et du cuir lui permettraient de réaliser des résultats importants et de drainer des investissements étrangers, particulièrement en provenance de l'Europe.

Dans ce sens, le gouvernement étudie la possibilité de concrétiser le contrat programme qui lui a été soumis par les professionnels du textile et de l'habillement et qui prévoit la réalisation d'investissements d'une valeur de 18 milliards de DH durant le Plan, soit une croissance moyenne annuelle de 21,6% par an, qui induira la création de 125.000 emplois. Ce programme ambitieux dépend de la possibilité de conclure un partenariat avec les collectivités locales et l'Etat, qui sera appelé à mettre en place des infrastructures de base, à fournir les services nécessaires et à octroyer les avantages requis.

Aussi, dans le cadre du Fonds Hassan II de développement économique et social, l'Etat a-t-il affecté 500 millions de DH à la création de nouvelles zones industrielles, à la mise en place d'infrastructures équipées et d'espaces pour les technologies développées pour renforcer particulièrement les industries du textile.

Quant aux objectifs assignés par le Plan au secteur du textile et du cuir, ils consistent à réaliser des investissements d'une valeur de 16,7 milliards de DH. Les résultats prévus pour ce secteur peuvent être résumés comme suit :

Objectifs chiffrés de l'industrie du textile et du cuir
(en millions de DH)

Intitulés	1998	2004	TCMA au cours de 2000-2004 en %
Investissement	2.347	3.854	9
Valeur ajoutée en prix constants (1998)	9.680	12.241	5,8
Exportations *	27.502	35.796	5,3
Emplois (nombre)	208.338	248.76 6	3

* Y compris les admissions temporaires des importations et en prix constants (1998)

TCMA : taux de croissance moyen annuel

4-1-2-2-3- L'industrie chimique et para-chimique

Ce secteur connaîtrait une croissance notable grâce à une augmentation moyenne annuelle de l'investissement de 12% et de l'emploi de 3,6%. Ces prévisions sont indiquées dans le tableau suivant :

Objectifs chiffrés de l'industrie chimique et para-chimique

(en millions de DH)

Intitulés	1998	2004	TCMA au cours de 2000-2004 en %
Investissement	3 .552	6.385	12
Valeur ajoutée en prix constants (1998)	18.232	21.768	2,6
Exportations *	10.864	14.150	4,9
Emplois (nombre)	118.015	148.500	3,6

* Y compris les admissions temporaires des importations et en prix constants (1998)

TCMA : taux de croissance moyen annuel

La croissance prévue pour cette branche résulterait de la relance prévisible de l'activité du bâtiment et de la demande croissante des produits en caoutchouc et en plastique, notamment sous l'effet de la politique sociale du gouvernement en matière de logement, de promotion du monde rural, et de développement du secteur des médicaments, qui bénéficierait des retombées positives du programme de généralisation de la couverture sociale.

Le développement de l'industrie chimique et para-chimique serait également induit par la politique d'investissement de l'OCP, visant à consolider sa position stratégique à l'échelle mondiale en matière d'exportations, et par la relance prévisible de l'industrie de la céramique et du ciment, grâce à l'application du régime du "Draw-back" sur l'énergie.

La croissance de cette branche demeure tributaire de la contribution du projet de la voiture économique, sachant que le secteur de l'automobile est l'un des clients potentiels du secteur de la para-chimie, ainsi que du projet intégré de fabrication de la

pâte à papier et du papier d'imprimerie dans la région de l'Oriental, dont le coût est de l'ordre de 250 millions de dollars.

4-1-2-2-4- L'industrie mécanique et métallurgique

La contribution de l'industrie mécanique et métallurgique dans l'activité industrielle demeure relativement réduite, en raison de l'étroitesse du marché intérieur, de la maîtrise limitée de la technologie et du coût relativement élevé des investissements. Cependant, avec l'élargissement du marché dans le cadre de l'accord d'association avec l'Union Européenne, de nouveaux horizons seront ouverts pour la croissance du secteur, notamment dans le cadre du partenariat avec les entreprises européennes. Ainsi, les investissements de ce secteur connaîtraient une progression rapide à un taux de 12% en moyenne durant le Plan, ce qui induirait une augmentation de 3,1% du rythme de l'emploi. Les prévisions escomptées pour cette branche sont indiquées dans le tableau suivant :

Objectifs chiffrés de l'industrie mécanique et métallurgique

(en millions de DH)

Intitulés	1998	2004	TCMA au cours de 2000-2004 en %
Investissement	992	1.853	12
Valeur ajoutée en prix constants (1998)	5.305	8.173	7,8
Exportations *	1.687	2.073	4,3
Emplois (nombre)	44.296	55.066	3,1

* Y compris les admissions temporaires des importations et en prix constants (1998)

TCMA : taux de croissance moyen annuel

La réalisation de ces objectifs serait également favorisée par l'augmentation de la demande escomptée pour la voiture économique ainsi que par la mise en œuvre des programmes de maintenance de l'ONE et de l'OCP, qui assureraient de nouveaux débouchés pour les industries métallurgiques dans le cadre de la sous-traitance.

4-1-2-2-5- L'industrie électrique et électronique

Malgré sa modeste place dans le tissu industriel, ce secteur est appelé à connaître une croissance forte durant le Plan grâce à l'expansion de ses différentes branches, en particulier les fils et les câbles électriques isolants, les composants électroniques, le matériel d'éclairage et les fournitures électriques, les batteries, le matériel informatique et les compteurs électriques.

Cette branche réaliserait des résultats importants, notamment en ce qui concerne l'investissement qui augmenterait à un taux moyen annuel estimé à 17%, et l'emploi, dont le taux

de croissance serait de 4%. Les prévisions pour la période du Plan sont indiquées dans le tableau suivant :

**Objectifs chiffrés de l'industrie électrique et électronique
(en millions de DH)**

Intitulés	1998	2004	TCMA au cours de 2000-2004 en %
Investissement	389	1.049	17
Valeur ajoutée en prix constants (1998)	1.675	2.677	8,5
Exportations *	5.799	8.193	6,7
Emplois (nombre)	15.590	19.725	4

* Y compris les admissions temporaires des importations et en prix constants (1998)

TCMA : taux de croissance moyen annuel

Ces objectifs restent tributaires de la contribution du secteur privé dans l'investissement notamment dans l'électronique, et de la capacité d'attirer des investisseurs étrangers. Dans ce sens, il est prévu l'extension de la société " THOMSON" pour un montant de 300 millions de dollars et la création d'une unité de fabrication des téléviseurs par "DAEWOO" pour un montant de 200 millions de dollars, si la stratégie de ce groupe n'est pas modifiée.

4-1-3- Le programme d'action

Le programme d'action de l'industrie consiste en la réalisation d'un ensemble de projets et de mesures d'accompagnement qui figurent au programme de la mise à niveau. La réalisation de ces projets permettra de concrétiser les objectifs de la stratégie préconisée et les aspirations des opérateurs économiques pour une meilleure contribution du secteur dans le processus de développement. Ce programme s'articule essentiellement autour des infrastructures d'accueil, des infrastructures technologiques, des technologies de l'information, du renforcement des associations professionnelles, du système d'information, des études et enquêtes et de projets d'équipement du ministère de tutelle.

Les infrastructures d'accueil

Le programme en matière d'infrastructures d'accueil s'inscrit dans le cadre du partenariat entre l'Etat, le secteur privé et les collectivités locales pour ce qui est de l'aménagement, de la promotion et de la gestion de ces infrastructures.

Ainsi, la participation de l'Etat dans la réalisation de parcs et de zones industriels et dans la réhabilitation de certaines zones

s'élève à 316,816 millions de DH, destinés à financer les projets suivants:

- **Parc industriel de Jorf Lasfar:**

situé sur une superficie de 145 ha, ce parc constituera la première zone qui abritera des industries à pollution maîtrisée. Il permettra la création de plus de 500 nouvelles entreprises et environ 30.000 emplois. La participation de l'Etat dans ce projet s'élève à 53,87 millions de DH.

- **Parc industriel de Nouaceur-Casablanca:**

d'une superficie de 256 ha, ce parc permettra la création de 1.300 nouvelles entreprises et environ 55.000 nouveaux emplois. La participation de l'Etat dans le financement de ce projet est de 114,9 millions de DH, dont 70 millions de DH dans le cadre des charges communes.

- **Parc industriel de Bouskoura:**

ce projet, qui sera réalisé sur un terrain communal d'une superficie de 28 ha, abritera près de 100 entreprises et permettra la création de 6.000 emplois. La participation de l'Etat dans le financement de ce projet s'élève à 24,6 millions de DH.

- **Zone franche de Tanger-Boukhalef:**

ce projet comprend une zone industrielle à Gzenaya s'étendant sur une superficie de 100 ha et une zone franche d'exportation sur 345 ha. Il permettra la création de plus de 1.300 entreprises et 60.000 nouveaux emplois à moyen et long termes. La contribution de l'Etat dans le financement de ce projet s'élève à 51,721 millions de DH, en plus de 10 millions de DH octroyés

dans le cadre des charges communes.

▪ **Parc intégré d'Aït Ouallal:**

ce parc, qui sera réalisé à Meknès sur une superficie de 173 ha, est destiné aux activités agroalimentaires et aux services y afférents. Il abritera des établissements de recherche scientifique dans les domaines de l'agronomie, de la chimie et de la biologie, ce qui permettra la création de 2.000 emplois. L'Etat participera dans le financement de ce projet à hauteur de 45 millions de DH.

▪ **Parc industriel de Selouane:**

ce parc contribuera à la promotion de l'investissement, à la mise en place d'une zone franche d'exportation et à la valorisation des opportunités offertes par le port de Nador. La participation de l'Etat dans la réalisation des infrastructures hors-site est de l'ordre de 34,025 millions de DH, ce qui permettra la création de 250 entreprises et de près de 12.000 emplois.

▪ **Réhabilitation de la zone industrielle d'El Marsa - Lâayoune:**

l'enveloppe allouée à ce projet s'élève à 27,5 millions de DH, dont 9 millions de DH octroyés dans le cadre des charges communes et 9 millions de DH au titre de l'exercice budgétaire 1999/2000.

▪ **Zone industrielle Lamjat :**

ce projet, qui sera réalisé dans le cadre du partenariat entre le secteur privé et la commune rurale de Lamjat, sur un terrain du domaine de l'Etat, permettra la création de plus de 120 entreprises et 5000 emplois.

▪ **Zones d'activité économique:**

ces zones, dont la superficie de chacune d'elles ne dépasse pas 10 ha, sont réalisées dans le cadre d'un partenariat avec les collectivités locales, pour accueillir des unités exerçant des activités légères et à pollution maîtrisée. Ces zones contribueront au développement régional et à la création d'opportunités de travail au niveau local. La participation de l'Etat dans le financement de ce projet, durant le Plan, s'élève à 85 millions de DH.

L'infrastructure technologique

Le programme d'action est financé conjointement sur le budget de l'Etat et par le don MEDA, pour un montant global de 202,147 millions de DH, dont 170,27 millions de DH au titre du programme MEDA, et ce, dans le but de promouvoir la qualité, de restructurer le système national de normalisation, de certification et d'accréditation, et de développer le système de métrologie.

Renforcement des structures de contrôle de la qualité des produits industriels:

La réalisation de ce projet permettra d'améliorer le contrôle de la qualité des produits industriels importés qui touchent à la santé des consommateurs, en dotant les principaux ports du Royaume (Tanger, Nador, Laâyoune, Mohammédia, Casa et Agadir) de bureaux de contrôle et en équipant des laboratoires chargés de réaliser les essais dans ce domaine. Ce projet nécessite une enveloppe de 2,5 millions de DH.

Promotion de la qualité :

Ce programme a pour objet de soutenir les opérations relatives à la promotion de la qualité pour une enveloppe

budgétaire de 54,402 millions de DH, dont 42,025 millions de DH financés dans le cadre du programme MEDA, en vue d'accompagner 200 à 300 entreprises dans leur démarche qualité, dont 25% jusqu'à leur certification. La part du budget de l'Etat s'élève à 11,252 millions de DH pour le contrôle de qualité et à 1,125 million de DH pour l'appui à la qualité et l'accompagnement d'une centaine d'entreprises jusqu'à la certification.

Métrie:

Il s'agit de réaliser les deux projets suivants :

- **Laboratoires d'étalonnage:** ce projet concerne l'équipement des services de métrologie par des outils techniques convenables. Le budget de ce projet s'élève à 15.021 millions de DH , dont 10.021 millions de DH financés par MEDA.

- **Contrôle des instruments de mesure** utilisés dans les opérations de production et dans les transactions commerciales, et ce, pour assurer le respect de la réglementation, de la sécurité publique et de la protection de l'environnement. Ce projet consiste à moderniser les moyens d'intervention des services de la métrologie et à améliorer leur efficacité, et ce, à travers l'acquisition d'équipements de métrologie, la formation et l'assistance des entreprises dans la gestion des instruments de mesure. Le budget de cette opération s'élève à 2 millions de DH.

Les centres techniques :

Le budget alloué à ce projet s'élève à 106,2 millions de DH, dont 10 millions de DH en tant que contribution de l'Etat pour l'achèvement des travaux d'aménagement et 96,2 millions de DH destinés à l'équipement, financés dans le cadre du programme MEDA. Ces centres seront dotés de laboratoires contenant des

instruments d'essai et de mesure. Il s'agit des centres suivants :

- le centre technique du textile et de l'habillement, dont la mission consiste à fournir des informations techniques sur les matières premières, sur les tissus et sur l'évolution des produits, des modèles et des habits, et à assurer l'assistance technique et commerciale;

- le centre technique des matériaux de construction qui œuvrera à améliorer la productivité et la qualité des matériaux de construction fabriqués localement et à unifier les normes y afférentes;

- le centre technique des industries agroalimentaires qui s'emploiera à généraliser la technologie, unifier les normes et à améliorer la productivité des entreprises ainsi que la qualité de leurs produits;

- le centre d'études et de recherches relatives aux industries mécaniques, métallurgiques, électriques et électroniques qui sera chargé de l'assistance technique et informatique nécessaire au développement de la recherche dans ce domaine et de l'amélioration de la productivité des entreprises et de la qualité de leurs produits.

L'Institut Marocain de Normalisation (IMANOR) :

Cet institut sera érigé en tant qu'établissement public à caractère industriel et commercial, chargé notamment de l'élaboration des normes au niveau national et de la gestion des marques et des opérations de certification de conformité aux normes marocaines. La contribution du programme MEDA au financement de ce projet est de 8,24 millions de DH.

Le Comité Marocain d'Accréditation (CMA) :

Le programme MEDA prévoit de financer tous les équipements du CMA ainsi que l'assistance technique en matière de transfert de savoir-faire au profit du Comité, pour une enveloppe de 3,96 millions de DH.

Autres actions relevant de l'infrastructure technologique,

Pour un montant de 9,824 millions de DH financés par MEDA. Il s'agit notamment du comité de gestion de projets (3,116 millions de DH), de l'audit (2,225 millions de DH) et d'autres dépenses (4,483 millions de DH).

Les technologies de l'information

Il s'agit de mettre en place un parc multimédia à Casablanca, contenant un centre d'accueil et de conférences, une zone d'activité, un centre de formation et une pépinière d'entreprises destinée aux technologies de l'information. La contribution de l'Etat dans le financement de ce projet est de 6 millions de DH.

Le développement industriel écologiquement durable

Ce projet porte, dans une première phase, sur l'élaboration des termes de référence relatifs à l'étude de l'impact de parcs et zones industriels sur l'environnement, puis sur l'organisation de campagnes de sensibilisation et de formation au profit des industriels concernés, et ce, dans le cadre de la coopération avec l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (ASDI). La participation de l'Etat dans ce projet s'élève à 0,4 million de DH.

La promotion de la maintenance industrielle

Ce projet s'inscrit dans le cadre de la coopération avec l'Agence Suédoise de Coopération Internationale pour le Développement (ASDI) et vise à instaurer un système de gestion de la maintenance et à préparer les industries marocaines pour s'adapter aux exigences des marchés internationaux en matière de maintenance industrielle. Ce projet consiste à mener une enquête pour définir les besoins, à organiser des campagnes de sensibilisation et quelques opérations d'audit. La participation de l'Etat dans ce projet s'élève à 0,787 million de DH.

Le renforcement des associations professionnelles

Le renforcement des associations professionnelles est devenu une nécessité, en vue de leur permettre d'assister et d'accompagner les entreprises dans leurs efforts de mise à niveau, et d'aider ces associations afin qu'elles puissent dépasser leurs missions traditionnelles et assurer les services d'assistance et de conseil nécessaires aux entreprises, notamment en matière d'information économique, de promotion commerciale, de formation professionnelle et de technologie. L'enveloppe requise pour ce projet s'élève à 54,9 millions de DH financés par MEDA.

Le système d'information

Il s'agit de poursuivre le programme de formation des cadres et des techniciens du ministère dans le domaine de l'informatique, d'acquérir des logiciels informatiques, d'arabiser le système d'information du ministère (Site Web), pour lui permettre de s'ouvrir sur le monde arabe, et de préparer une banque de données économiques (informations géographiques et multi-média) et une

banque de données spécialisées portant sur la gestion électronique des documents et sur la gestion de données relatives à l'environnement et au cadre juridique. Le budget alloué à ce projet est de 9,6 millions de DH.

Les études et les enquêtes

Ces opérations s'inscrivent dans le cadre des actions continues du ministère de l'industrie et du commerce, notamment pour ce qui est de l'observatoire de la compétitivité internationale du Maroc, de l'enquête annuelle sur les industries de transformation et d'autres enquêtes sectorielles et thématiques. Le budget de ces opérations s'élève à 27,725 millions de DH.

Les projets d'équipement du ministère

Il s'agit de poursuivre les travaux d'aménagement et d'installation déjà engagés, et l'équipement informatique. Le budget alloué à ces projets est de 31,2 millions de DH.

Le programme de l'ODI

Le programme de l'Office pour le Développement Industriel a pour objet de promouvoir l'investissement et de renforcer la coopération entre les entreprises. Il concerne les opérations suivantes:

- **la réalisation d'études sectorielles ou leur délégation à des bureaux d'étude nationaux, pour définir les opportunités d'investissement dans les différentes branches industrielles;**

- le renforcement de la promotion de l'investissement à travers l'utilisation de nouvelles technologies de l'information, l'amélioration de la qualité de services offerts aux entreprises, particulièrement aux PME, et la recherche des possibilités de coopération sur le plan régional avec les collectivités locales, les Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services et l'Agence pour la Promotion et le Développement Economique et Social des Préfectures et Provinces du Nord du Royaume;

- la participation dans la préparation de programmes de zones industrielles;

- l'encouragement des investissements étrangers et l'appui aux projets industriels de grande envergure ;

- le renforcement du rôle de l'ODI, en tant que conseiller auprès de l'Union Européenne en matière de sélection d'entreprises candidates au partenariat, et ce, pour promouvoir la coopération industrielle avec les différentes institutions étrangères chargées de promotion de l'investissement, notamment les institutions européennes.

Le programme du Centre Marocain de Promotion des Exportations

La stratégie du CMPE a pour objectif de promouvoir les exportations, de diversifier les produits et les marchés à l'export, et ce à travers:

- la diversification des exportations marocaines notamment sur les marchés de la communauté européenne;
- l'encouragement de l'internationalisation des foires marocaines spécialisées;
- le développement des exportations de services à forte

valeur ajoutée.

Pour atteindre ces objectifs, le programme, à moyen terme, élaboré par le CMPE, comprend les actions suivantes :

- organisation de manifestations annuelles (foires spécialisées, expositions multi-sectorielles, missions économiques, commerciales et essais sur produits);
- appui aux entreprises exportatrices et à celles disposant de potentialités pour l'export;
- promotion de l'image du Maroc à l'étranger à travers les opérations suivantes:
 - séminaires thématiques et de formation au profit des exportateurs;
 - soutien aux PME et réalisation d'audit sur des opérations d'exportation;
 - campagnes de communication dans des marchés sélectionnés;
 - diagnostic de l'offre à l'exportation de différents secteurs;
 - utilisation intensive des nouvelles technologies de l'information pour promouvoir les exportations marocaines.

Le budget alloué à la promotion des exportations s'élève à 90 millions de DH financé par les recettes de la taxe sur l'importation.

Le programme d'action du ministère peut être résumé comme suit :

Tableau récapitulatif du programme d'action du département du
commerce et de l'industrie

(en 1000 DH)

Projets	Juillet 2000 - décembre 2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
Infrastructures d'accueil	59.221	97.239	60.570	51.636	48.150	316.816
Infrastructures technologiques dont MEDA	12.249 10.872	104.848 97.998	45.350 40.800	20.150 10.600	19.550 10.000	202.147 170.270
Technologies de l'information	-	1.000	1.000	4.000	-	6.000
Etude d'impact des zones et parcs industriels sur l'environnement	-	400	-	-	-	400
Promotion de la maintenance industrielle	157	315	315	-	-	787
Renforcement des associations professionnelles *	18.300	10.000	6.000	20.600	-	54.900
Système d'information	800	2.500	2.200	2.100	2.000	9.600
Etudes et enquêtes	3.165	6.090	6.090	6.190	6.190	27.725
Projets d'équipement du ministère	3.900	8.200	6.700	6.700	5.700	31.200
Total général	97.792	230.592	128.225	111.376	81.590	649.575
dont financement MEDA	29.172	107.998	46.800	31.200	10.000	225.170

* Financé dans le cadre de MEDA

Ainsi, l'enveloppe budgétaire attribuée pour la période allant de juillet 2000 à décembre 2004 est de l'ordre de 649,575 millions de DH. En prenant en compte le premier semestre de l'année 2000, l'enveloppe globale pour les cinq années 2000-2004 sera de 680,85 millions de DH.

En plus de ce montant, une enveloppe de l'ordre de 500 millions de DH est octroyée, dans le cadre du Fonds Hassan II de développement économique et social, pour la création de nouvelles zones industrielles, et la mise en place d'infrastructures équipées et d'espaces pour les technologies avancées afin de soutenir les industries du textile en particulier.

4-1-4- Les réformes et les mesures

La réalisation des objectifs fixés dans la stratégie de développement du secteur industriel est tributaire en particulier de l'application de plusieurs mesures, à savoir:

L'amélioration de l'environnement de l'entreprise, à travers :

- la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique à la protection de la production locale contre le dumping par des produits étrangers ;
- le renforcement des chambres de commerce, d'industrie et de services;
- la création de centres de formalités des entreprises (CFE) dans l'objectif de simplifier les procédures de création d'entreprises.

L'amélioration du cadre réglementaire de la métrologie légale et industrielle, par :

- l'amélioration des procédures de contrôle des mesures légales;

- le contrôle des produits destinés à l'emballage afin de protéger l'intérêt économique des consommateurs contre la fraude;
- le contrôle des appareils de pesée pour assurer leur qualité, et la mise à la disposition des industries marocaines, la possibilité de contrôler sur place la qualité de leurs instruments de production et de mener les essais requis;
- la mise en place d'un cadre réglementaire pour l'Institut Marocain de Normalisation, pour le contrôle de la qualité et pour le comité marocain de certification.

Le renforcement du cadre incitatif pour la recherche et le développement, à travers :

- l'étude de la possibilité d'encourager la R&D, soit par le biais de l'augmentation de la provision spécifique à l'investissement dans ce domaine, soit par la création d'un fonds spécifique qui contribuera à la mise à niveau des entreprises notamment en matière de protection de l'environnement et de respect de la qualité, et à faciliter leur accès à la bourse des valeurs.

La modernisation des technologies de l'information, par

:

- la mise en place d'un cadre réglementaire spécifique au commerce électronique et la sensibilisation des opérateurs économiques dans ce domaine;
- la mise en place d'une loi spécifique à la propriété intellectuelle relative aux technologies de l'information.

La révision du cadre incitatif à l'exportation et le renforcement de la compétitivité des entreprises exportatrices, à travers:

- l'étude de la possibilité d'étendre, aux exportateurs indirects, les avantages octroyés aux exportateurs directs;

- l'étude de la possibilité d'octroyer des avantages spécifiques aux projets d'investissements de grande envergure dont la production est destinée à hauteur de 80% à l'exportation;

- l'étude de la possibilité d'étendre les avantages fiscaux à l'exportation, au secteur de l'énergie;

- l'étude de la possibilité de créer une institution de crédit à l'exportation, gérée conjointement par l'association marocaine des exportateurs et les banques.

La réforme du cadre institutionnel de la promotion économique de l'image du Maroc à l'étranger, à travers :

- l'étude de la possibilité de créer une agence unique chargée de la promotion économique du Maroc à l'étranger;

- l'étude de la possibilité de mettre en place un fonds pour la promotion des exportations;

- l'étude de la possibilité de mettre en place un observatoire du commerce extérieur, afin de suivre l'évolution des marchés internationaux.

Tableau récapitulatif des projets
pour la période allant de juillet 2000 à décembre
2004

**Programme d'action du ministère de l'industrie, du
commerce et de l'artisanat**

(Département de l'industrie et du commerce)

(en 1000 DH)

Projets	Juillet 2000 - décembre 2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
Infrastructures d'accueil						
Parc industriel de Jorf Lasfar	-	27.550	13.320	13.000	-	53.870
Parc industriel de Nouaceur	-	29.900	8.000	7.000	-	44.900
Zone franche de Tanger	33.221	-	-	-	-	33.221
Zones d'activités économiques	5.000	20.000	10.000	10.000	40.000	85.000
Parc intégré d'Aït Ouallal	-	18.364	13.000	13.636	-	45.000
Zone industrielle El Marsa-Lâayoune	9.500	-	-	-	-	9.500
Parc industriel de Bouskoura	11.300	-	-	-	-	11.300
Parc industriel de Selouane	200	1.425	16.250	8.000	8.150	34.025
Total infrastructures d'accueil	59.221	97.239	60.570	51.636	48.150	316.816
Infrastructures technologiques						
Renforcement des structures de contrôle de la qualité des produits industriels	-	1.000	500	500	500	2.500
Accompagnement des entreprises à la qualité *	2.025	10.000	10.000	10.000	10.000	42.025
Contrôle de la qualité	1.252	2.500	2.500	2.500	2.500	11.252
Appui à la qualité	125	250	250	250	250	1.125
Laboratoires d'étalonnage	-	2.600	800	800	800	5.000
Métrologie: laboratoires d'étalonnage *	1.531	8.490	-	-	-	10.021
Contrôle des instruments de mesure	-	500	500	500	500	2.000
Aménagement des centres techniques industriels	-	-	-	5.000	5.000	10.000
Equipement des centres techniques industriels *	-	66.000	30.200	-	-	96.200
Institut Marocain de Normalisation *	4.890	2.150	600	600	-	8.240
Comité marocain d'accréditation *	1.260	2.700	-	-	-	3.960
Comité de gestion de projet *	1.116	2.000	-	-	-	3.116
Audit et évaluation *	25	2.200	-	-	-	2.225
Dépenses imprévues *	25	4.458	-	-	-	4.483
Total infrastructures technologiques	12.249	104.848	45.350	20.150	19.550	202.147
dont financement MEDA	10.872	97.998	40.800	10.600	10.000	170.270

Projets	Juillet 2000 - décembre 2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
Technologies de l'information						
Réalisation d'un parc multimédia	-	1.000	1.000	4.000	-	6.000
Développement industriel écologiquement durable						
Etude d'impact des zones et parcs industriels sur l'environnement	-	400	-	-	-	400
La maintenance						
Promotion de la maintenance industrielle	157	315	315	-	-	787
Structures d'appui						
Renforcement des associations professionnelles *	18.300	10.000	6.000	20.600	-	54.900
Système d'information						
Formation	500	1.000	1.000	1.000	1.000	4.500
Formation dans le domaine de l'informatique	-	500	500	500	500	2.000
Arabisation du système d'information	100	300	300	200	200	1.100
Base de données économiques	-	100	100	100	100	400
	200	600	300	300	200	1.600
* Financés dans le cadre de MEDA	800	2.500	2.200	2.100	2.000	9.600
Observatoire de la Compétitivité Internationale de l'Economie Marocaine	240	240	240	240	240	1.200
Enquête annuelle sur les industries de transformation	1.550	3.100	3.100	3.200	3.200	14.150
Enquête de conjoncture sur les déterminants et le suivi de l'investissement	125	250	250	250	250	1.125
Enquête et études thématiques et sectorielles	1.250	2.500	2.500	2.500	2.500	11.250
Total études et enquêtes	3.165	6.090	6.090	6.190	6.190	27.725
Projets d'équipement du ministère						
Travaux d'aménagement	200	2.200	2.200	2.200	2.200	9.000
Acquisition de voitures de service	2.000	1.000	1.000	1.000	-	5.000
Renouvellement des équipements	600	1.500	1.000	1.000	1.000	5.100
Equipement informatique	1.100	3.500	2.500	2.500	2.500	12.100
Total Projets d'équipement	3.900	8.200	6.700	6.700	5.700	31.200
Total général	97.792	230.592	128.225	111.376	81.590	649.575

Projets	Juillet 2000 - décembre 2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
Dont financement MEDA	29.172	107.998	46.800	31.200	10.000	225.170

* : Fiancé par MEDA

4-1-5- La Banque de projets

En plus du programme minimal pour le secteur industriel, d'autres projets seront éventuellement réalisés dans le cadre d'un programme complémentaire, en cas de disponibilité de moyens financiers supplémentaires. Ce programme complémentaire regroupe des projets d'un montant global de 247,25 millions de DH. Il s'agit des projets suivants:

- **Projet de zone industrielle de Souk-Arbia-El Gharb**, sur une superficie de 110 ha, qui abritera 420 entreprises ;
- **Équipement de la zone industrielle de Smara** ;
- **Création d'une zone industrielle à Machra- Bel-Laksiri** ;
- **Création de pépinières d'entreprises**: ce projet consiste à mettre en œuvre 60 opérations à travers le Royaume, ce qui permettra la création de 4.000 petites entreprises et 40.000 emplois, pour un coût de 182,4 millions de DH ;
- **Parc industriel de la commune rurale Ain Zahra** à la Wilaya de Rabat pour une enveloppe budgétaire de 20 millions de DH ;
- **Sédentarisation des commerçants ambulants**: ce projet consiste à sédentariser 2.000 marchands ambulants par an sur tout le territoire national, pour une enveloppe budgétaire estimée à 40 millions de DH ;
- **Projets d'appui à l'innovation et à la recherche pour le développement**: il s'agit de la promotion de bourses technologiques et de la mise en place d'une veille technologique, ainsi que d'autres projets de sensibilisation et d'encouragement au profit d'industriels, de sociétés d'ingénierie et d'universitaires. Le coût de ces projets s'élève à 4,55 millions de DH ;
- **Projet de promotion des services de conseil et d'ingénierie**, pour un coût de 0,3 million de DH.

Le coût de ce programme complémentaire est indiqué dans le tableau suivant:

**Programme complémentaire pour le ministère de l'industrie,
du commerce et de l'artisanat (département de l'industrie et
du commerce)**

Projets	Coûts en 1000 DH
Zone industrielle de Souk-Arbia-El Gharb	-
Zone industrielle de Smara	-
Zone industrielle de Machra-Bel-Laksiri	-
Pépinières d'entreprises	182.400
Parc industriel de la commune rurale Ain Zahra à la Wilaya de Rabat	20.000
Sédentarisation des commerçants ambulants	40.000
Appui à l'innovation et à la recherche et développement	4.550
-Etude sur la mise en place d'un fonds capital risque	825
-Sensibilisation et formation dans les domaines de la R&D au profit d'industriels, de sociétés d'ingénierie et d'universitaires	2.000
-Développement d'une veille technologique	500
-Organisation de bourses technologiques	425
-Mise en place de prix à l'innovation	800
Promotion de services de conseil et ingénierie	300
Total	247.250

4-2- Le commerce intérieur

4-2-1 La situation du secteur

Le secteur du commerce intérieur contribue dans le produit intérieur brut à hauteur de 11,5%. La production et la valeur ajoutée de ce secteur ont atteint, respectivement, 52,5 et 40 milliards de DH en 1998. Quant à l'emploi, il a atteint 888.000 personnes, dont 78% en milieu urbain. Le nombre de points de

vente est estimé à 413.000 commerces, dont plus de 80% en milieu urbain.

Entre 1983 et 1990, la production et la valeur ajoutée du commerce ont enregistré une croissance moyenne de 14 % par an, sous l'effet notamment de la mise en œuvre du programme d'ajustement structurel, de la politique de libéralisation suivie en matière de prix et de commerce extérieur, et de l'élimination de certains monopoles dans les circuits de distribution. Durant la période 1991-1998, le taux de croissance de ces deux grandeurs a été de l'ordre de 5,5 %, en moyenne par an. Cette régression du rythme de croissance est due à des contraintes qui hypothèquent les performances de l'activité commerciale, telles que les effets de la sécheresse et de la conjoncture interne et externe, effets qui perdurent en dépit des mesures qui ont été prises dans le cadre de l'assainissement et de l'amélioration de l'environnement de l'entreprise, et de l'adoption de textes juridiques tels que le code de commerce, les lois sur les sociétés et la création de tribunaux de commerce.

4-2-2- Les orientations et les objectifs

La stratégie de développement du commerce intérieur vise à réduire les contraintes qui entravent le développement de ce secteur, notamment celles concernant l'insuffisance d'équipements et l'absence d'infrastructures commerciales modernes et organisées. Elle vise également l'amélioration de l'environnement réglementaire et fiscal des entreprises, la modernisation du secteur, la sédentarisation des marchands ambulants et l'allègement des conditions de financement.

Cette stratégie s'articule autour des axes suivants :

- la modernisation et l'organisation des infra-structures, dans le but d'améliorer les conditions de commercialisation, notamment au niveau des abattoirs, des halles aux poissons et des marchés de gros des fruits et légumes, ainsi que la réalisation d'infrastructures nécessaires en matière de stockage, de conditionnement et de contrôle de la qualité. Il sera procédé également à la gestion des infrastructures commerciales en collaboration avec le secteur privé, et à l'amélioration et l'assainissement des circuits de commercialisation ;

- la sédentarisation des commerçants ambulants et leur intégration au sein du secteur formel en collaboration avec les collectivités locales;

- l'intégration de l'urbanisme commercial dans le cadre de la politique générale d'aménagement du territoire national.

- la protection du commerce de petite et moyenne dimension, face au phénomène de prolifération de grands espaces commerciaux, le lancement d'études visant le suivi et la mise en place de mesures nécessaires à la sauvegarde des équilibres de ce commerce.

Ainsi, la politique de développement du commerce intérieur vise à augmenter sa contribution dans le PIB pour atteindre 13% en 2004, et ce, grâce à la réalisation d'un taux de croissance de la valeur ajoutée et de la production de l'ordre de 9% en moyenne par an, et à l'augmentation du nombre de points de vente à un rythme annuel de 3%, ce qui permettrait au secteur de générer plus d'un million d'emplois, ce qui équivaut à un rythme de croissance de 3,3% par an.

4-2-3- Le programme d'action

Le programme d'action pour le secteur du commerce intérieur consiste essentiellement à mettre en œuvre un ensemble de mesures, dont :

- le renforcement des structures d'appui au commerce intérieur par la restructuration des marchés de gros des fruits et légumes et la mise en place d'un système performant pour un meilleur approvisionnement en quantité et en qualité de ces marchés;
- l'étude de la possibilité de création de Centres de Formalités des Entreprises (CFE) au sein des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services pour simplifier les procédures de création d'entreprises ;
- le renforcement du cadre réglementaire de la protection des consommateurs et la préservation de leur santé;
- la généralisation des centres d'arbitrage commercial, dont la mission consiste à accélérer les procédures concernant le règlement des litiges entre commerçants;
- le renforcement des structures d'appui et la révision du statut des Chambres de Commerce, d'Industrie et de Services.

4-3- Les services

4-3-1- Le bilan d'activité

Il ressort de l'analyse de l'évolution de l'activité économique marocaine que le secteur tertiaire dans son acception la plus large (y compris le commerce, les transports et communications, l'hébergement et la restauration, les institutions financières et l'administration publique) a connu une croissance notable au cours des deux dernières décennies. Son poids dans l'économie reste prépondérant puisqu'il représente près de 50 % du PIB, et 40% de celui-ci compte non tenu de l'administration.

L'expansion de ce secteur (hors administration) a été favorisée par la conjonction de plusieurs facteurs, dont le développement des activités urbaines, la politique de libéralisation et l'ouverture de l'économie marocaine sur l'extérieur, la politique de privatisation, la libéralisation des marchés de capitaux, outre le développement de nouvelles technologies de l'information et la mise en œuvre de mesures et réformes visant l'encouragement du secteur privé.

Sur le plan des mesures, la gestion de la distribution d'eau et d'électricité a été déléguée au secteur privé à Casablanca, Rabat et Tanger. Cette expérience, qui sera étendue progressivement aux autres provinces du Royaume, est de nature à améliorer la qualité et la productivité des prestations, et éventuellement à réduire les tarifs.

Par ailleurs, outre la réforme du dispositif juridique commercial, le Maroc a adapté sa législation aux clauses de l'OMC concernant l'accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle liés au commerce (ADPIC).

4-3-2- Les orientations et les perspectives

Les mutations rapides qui s'opèrent au niveau mondial ont engendré la tertiarisation des économies, sous l'effet du passage progressif de la société industrielle à la société de l'information génératrice de nouvelles formes d'organisation dans le temps et dans l'espace, de nouvelles richesses et de nouveaux profils, capables de maîtriser les nouvelles technologies. Dans ce contexte, les activités de services sont en train de connaître un processus de développement sans précédent, processus auquel le Maroc doit adhérer, dans le but de favoriser une meilleure créativité et une productivité plus rentable, et de s'intégrer pleinement dans l'économie mondiale.

Cependant, bien que le Maroc ait réalisé d'importants progrès dans ce domaine, il n'en demeure pas moins que le secteur non-organisé est encore important et influe négativement sur la performance et la compétitivité économique en général, et sur celles des activités de services en particulier.

L'orientation principale consiste à promouvoir les activités de services liées aux différentes activités économiques. Outre les orientations retenues par les politiques sectorielles, leurs objectifs communs visent à améliorer la qualité des prestations, à adopter des méthodes de gestion modernes et efficaces, et à développer des activités compétitives et disposant d'une valeur ajoutée élevée. De même, la mise en application du code de la concurrence permettra l'instauration de la culture de transparence, la garantie des libertés économiques et la lutte contre les comportements anti-concurrentiels.

S'agissant des technologies de l'information, des percées non négligeables ont été réalisées, tant en matière d'informatisation des administrations et des entreprises, qu'en matière de développement d'un marché de services liés aux technologies de l'information, à la sous-traitance et à l'implantation d'entreprises

étrangères au Maroc. C'est ainsi que les opportunités offertes pour notre pays sont importantes, aussi bien pour le développement de l'informatique de réseaux, des télécommunications, des services liés à l'électronique que pour les services de conseil et d'ingénierie.

Le secteur de l'électronique et des technologies de l'information constitue un créneau qu'il faudrait développer, compte tenu de son potentiel élevé de compétitivité, de son rôle moteur dans la croissance, de ses potentialités à l'exportation et de l'attrait des investissements étrangers, ainsi que de ses effets d'entraînement sur le reste de l'économie.

Dans ce sens, il faudrait mobiliser la synergie entre les différents opérateurs dans le domaine des technologies de l'information et réunir les conditions matérielles, institutionnelles et réglementaires qui favoriseraient la création et l'émergence d'unités de production et de service innovantes, dont la taille permettrait de réaliser des économies d'échelle et de répondre à la demande interne et externe.

Aussi, convient-il de signaler que la qualité de certains services publics (tels que les ports, l'électricité et le transport...) demeure insuffisante, ce qui appelle à un recentrage du rôle des acteurs publics sur la régulation et à une libéralisation progressive des activités.

5- L'artisanat

5-1- La situation du secteur

Le secteur de l'artisanat constitue un vecteur important de développement économique et social, et un espace favorable à la création d'emplois dans la mesure où il offre, à moindre coût, des opportunités de travail et de formation. En outre, ce secteur contribue au développement des exportations. En effet, les exportations de produits d'artisanat ont atteint 668,67 millions de DH en 1999 (sans compter les achats locaux effectués par les touristes), enregistrant une augmentation de 9,5% par rapport à 1998. Le tapis en constitue la principale composante (30,2%) suivi par la poterie (19%), le fer forgé (14,4%), les produits en bois (9%), les vêtements artisanaux (7%), les produits à base végétale (6%) et les produits en cuir (4,6%).

En matière de financement, le montant des crédits octroyés par la Banque Populaire au secteur de l'artisanat, durant la période 1993-1999, s'est élevé à 778 millions de DH, au profit de près de 773.873 artisans. Aussi, en 1995, une convention a-t-elle été conclue avec l'USAID, portant sur un programme de financement de micro-entreprises, d'une valeur de 15,5 millions de \$ US, dont la gestion est assurée par l'association Al Amana.

Par ailleurs, afin de connaître les potentialités effectives du secteur et de les utiliser à bon escient en vue d'augmenter sa rentabilité et améliorer son rôle, notamment sur le plan économique, un intérêt particulier a été accordé, au cours des dernières années, à la réalisation d'études, à l'amélioration du niveau de la formation professionnelle et à l'augmentation de la rentabilité des structures de production et de commercialisation.

Concernant les structures de production et de commercialisation, un vaste programme a été instauré visant la restructuration des structures de base existantes constituées par 53 ensembles artisanaux et la création de villages modèles d'artisans, notamment en milieu rural. De même, un programme visant la création de 11 zones d'activités artisanales a été élaboré.

La formation professionnelle constitue un facteur stratégique de développement du secteur, dans la mesure où il est non seulement un moyen pour améliorer la qualité des produits et les adapter aux besoins, mais aussi un outil de développement de l'entreprise artisanale et un facteur de promotion sociale et d'investissement rentable.

Dans ce sens, un programme de réforme visant la restructuration de la formation professionnelle a été entamé depuis 1994, ce qui a permis de disposer de 55 centres de formation dont 40 de spécialisation et 15 de qualification. De plus, l'Institut des Arts Traditionnels de Fès est en cours d'achèvement. Ces centres ont une capacité d'accueil globale de l'ordre de 4.000 places et sont encadrés par 260 cadres.

En outre, un programme ambitieux de formation par apprentissage est entré en application depuis 1997, visant, à moyen terme, la formation de 5000 apprentis auprès de 1.250 artisans, et ce, notamment dans les filières non dispensées dans les centres de formation professionnelle. En 1999, le nombre d'apprentis a atteint 3.210, répartis sur 48 filières et encadrés par 274 artisans.

Parallèlement à ce programme, des mesures ont été prises pour rénover et améliorer le système de formation professionnelle. Elles sont axées essentiellement sur l'organisation juridique et institutionnelle des différents centres de formation, le perfectionnement des formateurs, l'élaboration de référentiels de formation, la consolidation des structures de formation en maintenance, équipement et matériel didactique, et l'instauration d'un système de financement autonome des centres.

5-2- Les orientations et les objectifs

La stratégie de développement du secteur, longtemps considéré comme un secteur social, vise l'adoption d'une politique de promotion de l'entreprise artisanale et la mise à niveau du secteur, pour lui imprimer une vocation économique. L'objectif de cette stratégie est d'appréhender la situation actuelle, de renforcer la compétitivité de l'entreprise et de promouvoir le produit artisanal, et ce, après une restructuration et une organisation du secteur, et une quantification de ses indicateurs en termes de production, d'exportation et d'emploi.

Pour concrétiser cette nouvelle vision, les principaux objectifs fixés sont :

- la maîtrise des données du secteur : en plus des études et enquêtes programmées, il sera procédé à l'étude de la possibilité d'effectuer le recensement des entreprises artisanales et des artisans dans le cadre du recensement économique;

- le financement du secteur à travers la révision de la procédure actuelle d'octroi de crédits, en vue d'encourager les investissements et répondre aux besoins des artisans en matière de financement ;

- la promotion commerciale à travers une vulgarisation des produits artisanaux au niveau interne et externe et l'adoption d'une stratégie de marketing appropriée ;

- la création de nouveaux espaces de production, qui permettraient la mise en place d'un environnement économique favorable à la promotion de l'entreprise artisanale et son intégration dans le tissu économique national;

- l'organisation des métiers et la mise à niveau du

secteur, par l'instauration d'un système juridique adéquat et l'établissement de mécanismes de fixation de normes ;

- le renforcement du rôle des organisations professionnelles qui contribuent à la promotion des projets économiques visant le développement du secteur;

- la modernisation et le perfectionnement de la formation professionnelle pour l'adapter aux changements et aux besoins des entreprises artisanales d'une part, et garantir la continuité des métiers d'autre part;

- la promotion de l'emploi en exploitant les opportunités qu'offre le secteur en matière d'investissement;

- l'instauration d'un système de couverture sociale adapté.

5-3- Le programme d'action

La concrétisation des orientations et objectifs préconisés par la stratégie de développement du secteur passe par la mise en œuvre d'un arsenal d'actions, concernant essentiellement la restructuration d'ensembles artisanaux, la création de nouveaux espaces de production, sous forme de villages d'artisans et de zones d'activités artisanales, le renforcement de la commercialisation, la réalisation d'études, le développement de la formation professionnelle, et l'amélioration du système informatique.

5-3-1- La restructuration des ensembles artisanaux

Il s'agit d'aménager les ensembles artisanaux afin de les rendre plus attrayants et ouverts sur le public. Une partie d'entre eux sera transformée en pépinières dont certains locaux seront mis, pour une période déterminée, à la disposition des lauréats de la formation professionnelle. Ceux-ci, seront accompagnés, au cours de la première phase de leur installation, en vue de faciliter leur intégration dans le monde des affaires. Aussi, les entreprises seront-elles impliquées dans le fonctionnement, la gestion et l'entretien de ces ensembles pour dynamiser leur rôle. Le budget alloué à ce projet est de 28 millions de DH.

5-3-2- La création de zones d'activités artisanales

Le développement du secteur de l'artisanat reste tributaire, en premier lieu, de l'existence d'espaces de production susceptibles d'accueillir de nouvelles entreprises et de mettre à contribution les compétences des lauréats de la formation professionnelle. Ainsi, 11 espaces ont été identifiés dont certains seront aménagés après la réalisation des études nécessaires. Un montant de 16 millions de DH est alloué à ce projet, qui sera

réalisé dans un cadre de partenariat avec les chambres d'artisanat, les collectivités locales et les organisations professionnelles.

5-3-3- Les études

L'attraction des investissements et des moyens de financement au profit du secteur requiert la constitution d'une banque de données et de projets permettant aux opérateurs économiques de mieux connaître les potentialités du secteur. A cet effet, des études et enquêtes seront réalisées dont :

- une étude à caractère horizontal, permettant d'analyser les composantes du secteur et d'appréhender sa situation à partir d'une enquête annuelle auprès des unités artisanales. Ce qui nécessite un budget de 1,5 million de DH ;

- des études à caractère sectoriel visant l'analyse des processus de production, de commercialisation et d'approvisionnement en matières premières, pour les secteurs du cuir et de la poterie. L'enveloppe allouée à ces études s'élève à 1,325 million de DH.

En outre, le département chargé de l'Artisanat envisage, dans le cadre de la coopération avec l'Organisation des Nations Unis pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), la réalisation d'un projet organisationnel du secteur de l'artisanat dans l'objectif de créer les conditions de son développement à moyen et long termes, de faciliter son intégration dans l'économie nationale, d'améliorer la qualité des services et la contribution des structures locales, à travers la réalisation d'études générales et techniques et la restructuration et le renforcement des attributions des chambres d'artisanat et de leur fédération. La contribution de l'Etat dans le financement de ce projet s'élève à 7 millions de DH, celle de la FAO étant fixée à 2 millions de DH.

5-3-4- La formation professionnelle

La réalité du secteur ainsi que les exigences de la mise à niveau et de la modernisation des entreprises nécessitent davantage d'investissements dans la formation professionnelle, qui constitue un instrument de transmission d'un savoir-faire séculaire et joue un rôle efficace dans l'amélioration de la compétitivité de l'entreprise. Dans ce sens, il sera procédé à l'amélioration de sa qualité et à son adaptation aux besoins du secteur, et ce, à travers :

- la mise à niveau des centres de formation professionnelle (aménagement et équipement) et la création de nouveaux centres ;

- le développement des moyens didactiques et audiovisuels au sein des centres de formation et du centre de documentation pédagogique;

- le développement de la formation continue au profit des formateurs et des artisans ;

- la réforme des programmes, la mise en place d'un système de références et l'acquisition de manuels de formation (enseignement théorique et technologique).

L'enveloppe allouée à la formation professionnelle s'élève à 35,925 millions de DH.

5-3-5- L'informatique

Compte tenu de la nécessité d'élaborer une base de données répondant aux besoins du secteur, il sera procédé au développement du système d'informatisation au niveau central et régional, et ce, par l'équipement des services en matériel informatique adéquat et l'acquisition de matériel et d'outils requis pour la mise en place du réseau informatique central et son extension aux services extérieurs. Le montant alloué à ce projet s'élève à 10,15 millions de DH.

Le programme relatif au secteur de l'artisanat peut être résumé dans le tableau suivant :

Tableau récapitulatif du programme d'action
du département de l'artisanat

(en 1000 DH)

Projet	07/2000-12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000-12/2004
Aménagement et restructuration des ensembles artisanaux	4.900	4.475	5.950	5.975	6.700	28.000
Création de zones d'activités artisanales	350	3.150	3.500	4.000	5.000	16.000
Informatique	750	2.350	2.350	2.350	2.350	10.150
Etudes	800	2.000	2.425	2.400	2.200	9.825
Formation professionnelle	2.700	8.025	7950	8.300	8.950	35.925
Achat de voitures	1.000	1.000	1.225	1.275	-	4.500
Total	10.500	21.000	23.400	24.300	25.200	104.400

Ainsi, l'enveloppe globale allouée au secteur, pour la période allant de juillet 2000 à décembre 2004, s'élève à 104,4 millions de DH. En prenant en compte le premier semestre de l'année 2000, l'enveloppe globale pour les cinq années 2000-2004 sera de 111,9 millions de DH.

5-4- Le programme de la Maison de l'Artisan

Parallèlement au programme qui sera réalisé par le département chargé de l'Artisanat durant le Plan, la Maison de l'Artisan mettra en œuvre un programme dont l'enveloppe globale s'élève à 45 millions de DH, et ce, pour promouvoir le produit artisanal au niveau intérieur et extérieur. Ce programme se résume comme suit :

- Etablissement d'un système d'information économique pour appréhender les caractéristiques des marchés, ce qui permettra de déceler les besoins ciblés et de définir les produits, les prix et les qualités correspondant à ces besoins. Dans ce sens, il sera procédé à la recherche de nouveaux débouchés, à la constitution de banques de données, à la réalisation d'études sectorielles et à la mise en place d'un centre multimédia d'artisanat, ce qui nécessite un budget de 6,5 millions de DH.

- Amélioration de la conception du produit, à travers la fourniture de catalogues de produits, le suivi des conditions d'approvisionnement en matières premières, la mise en place d'un projet de normalisation de la qualité, outre l'organisation de salons spécialisés de décoration et la réhabilitation de l'artisanat utilitaire afin d'adapter le produit artisanal aux besoins des

consommateurs. L'enveloppe budgétaire allouée à ce projet s'élève à 4,5 millions de DH.

- **Dynamisation des méthodes de promotion** à travers l'organisation de campagnes promotionnelles pour faire connaître les produits au niveau national et international, et ce, par la participation aux salons et foires et l'organisation de campagnes de sensibilisation. Ce programme nécessite un montant de 18,5 millions de DH.

- **Appui et assistance–conseil aux artisans** à travers la prestation de services de conseil portant sur l'amélioration de la qualité des produits, la collecte et la diffusion de données sur la consommation et les débouchés, la modernisation des circuits de distribution et le conseil en matière de marketing et de promotion commerciale. Le coût de ce projet s'élève à 15,5 millions de DH.

Ce programme peut être résumé dans le tableau suivant :

Programme de la Maison de l'Artisan

(en 1000 DH)

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000- 12/2004
Etablissement d'un système d'information économique	500	2.000	1.000	1.000	2.000	6.500
Amélioration de la conception du produit	500	1.000	1.000	1.000	1.000	4.500
Dynamisation des méthodes de promotion	2.500	4.000	4.000	4.000	4.000	18.500
Appui et assistance-conseil aux artisans	1.500	3.000	4.000	4.000	3.000	15.500
Total	5.000	10.000	10.000	10.000	10.000	45.000

5-5- Les réformes et les mesures

La réalisation des objectifs fixés pour le secteur de l'artisanat nécessite la mise en place d'un arsenal de mesures qui peuvent être résumées comme suit :

- l'organisation des métiers, à travers la promulgation d'une loi organisant les métiers et services de l'artisanat, la révision du statut des chambres d'artisanat et celui de leur fédération, et le renforcement du rôle des organisations professionnelles ;
- la promotion de la qualité, nécessitant l'étude de la possibilité de création d'un dispositif efficace de contrôle et de normalisation, la mise en place d'un mécanisme adéquat pour la recherche en matière de technologies nouvelles de

production, et la sensibilisation des artisans, à travers l'information et la formation, aux enjeux des normes et de la qualité.

- l'amélioration de la commercialisation par l'allégement des procédures administratives et douanières, le renforcement de la compétitivité de l'entreprise de l'artisanat et la consolidation de sa force de vente sur le marché extérieur, à travers sa mise à niveau sur le plan de l'approvisionnement en matières premières, de la production, de l'organisation et des ressources humaines, et la mise en place d'un système d'information permettant la prévision des tendances futures des marchés ;
- la mise en œuvre d'une nouvelle procédure d'octroi de crédit, en concertation avec la BCP;
- l'étude du système fiscal appliqué au secteur en vue de le rationaliser;
 - la restructuration des services extérieurs et de la Maison de l'Artisan ;
 - Le renforcement de la formation professionnelle, à travers la réalisation de la complémentarité entre formation par apprentissage et formation résidentielle et le développement d'un partenariat entre le département de l'artisanat et les organisations professionnelles (les chambres d'artisanat et les associations professionnelles). Dans ce sens, il est prévu d'étudier la possibilité d'amender le texte relatif à la création de l'Institut National du Cuir et du textile de Fès,

ainsi que la possibilité d'octroyer la qualité de gestion autonome à cinq centres de formation professionnelle sous tutelle du ministère ;

- La réalisation d'une couverture sociale adaptée aux besoins du secteur et aux capacités des artisans.

**Tableau récapitulatif des projets
pour la période allant de juillet 2000 à
décembre 2004**

**Programme d'action du Département chargé
de l'artisanat**

(en 1000 DH)

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
1-Aménagement des ensembles artisanaux	4.900	4.475	5.950	5.975	6.700	28.000
2- Création de zones d'activités artisanales	350	3.150	3.500	4.000	5.000	16.000
3-Informatique	750	2.350	2.350	2.350	2.350	10.150
- Acquisition de matériel informatique, de logiciels et fournitures	750	1.000	1.000	1.000	1.000	4.750
- Installation de réseaux informatiques	-	400	400	400	400	1.600
- Installation d'un serveur Web de l'artisanat	-	200	200	200	200	800
- Réalisation de bases de données de l'artisanat	-	500	500	500	500	2.000
- Formation et sensibilisation en informatique	-	250	250	250	250	1.000
4-Etudes	800	2.000	2.425	2.400	2.200	9.825
-Enquête annuelle auprès des unités artisanales	-	-	500	500	500	1.500
-Etude sur le secteur du cuir	-	400	300	-	-	700
-Etude sur le secteur de la poterie	-	-	225	400	-	625
Etude sur la promotion du secteur de l'artisanat en partenariat avec la FAO	800	1.600	1.400	1.500	1.700	7.000
5-Formation professionnelle	2.700	8.025	7.950	8.300	8.950	35.925
5-1- Consolidation de 14	800	2.000	1.200	1.200	1.200	6.400

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
Centres de Formation Professionnelle en équipements techniques et didactiques						
5-2- Consolidation de 14 Centres de Formation Professionnelle en aménagement	1.000	1.000	1.950	1.250	1.250	6.450
5-3- Création d'une école supérieure et de nouvelles filières	400	2.725	3.300	4.550	5.000	15.975
Création d'une école supérieure des arts et métiers artisanaux à Essaouira	-	700	700	-	-	1.400
Création de la filière ameublement à Inzegane	200	200	-	-	-	400
Création de la filière verrerie à Essaouira	200	300	100	-	-	600
Création des filières menuiserie et poterie à Ben guérir	-	525	500	-	-	1.025
Création d'un centre de formation continue à Tétouan	-	-	900	2.150	1.250	4.300
Création d'un centre de formation continue à Marrakech	-	-	600	2.400	1.750	4.750
Création d'un centre de formation continue à Rabat	-	1.000	500	-	-	1.500
Création d'un centre d'arts traditionnels à Marrakech	-	-	-	-	2.000	2.000

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
5-4 Etudes relatives à la formation professionnelle	500	2.300	1.500	1.300	1.500	7.100
Elaboration de référentiels	500	1.000	1.000	1.000	500	4.000
Etudes d'opportunités de formation dans les métiers d'artisanat.	-	1.000	500	-	1.000	2.500
Etude annuelle sur le suivi d'insertion des lauréats de la formation professionnelle dans la vie active	-	300	-	300	-	600
<u>6- Achat de véhicules utilitaires et de mission</u>	1.000	1.000	1225	1275	-	4.500
Total	10.500	21.000	23.400	24.300	25200	104.400

5-6- La Banque de projets

En plus du programme minimal pour le secteur de l'artisanat, d'autres projets seront éventuellement réalisés dans le cadre d'un programme complémentaire, en cas de disponibilité de moyens financiers supplémentaires. Ce programme comprend les projets suivants :

(en 1000 DH)

Projets	Total
Création d'un centre d'arts traditionnels à Casablanca	17.500
Création d'un centre d'arts traditionnels à Tétouan	14.200
Total	31.700

6- L'ENERGIE

6-1- La situation du secteur

Le secteur de l'énergie joue un rôle primordial dans le développement économique et social du pays, et constitue l'un des facteurs de production qui interviennent dans la détermination du niveau de la compétitivité de l'économie nationale.

En 1998, ce secteur a contribué, à hauteur de 4,8%, dans le produit intérieur brut et ses importations ont atteint 13 milliards de DH en 1999, soit 15 % des importations nationales, alors que les investissements et les recettes fiscales y afférentes ont atteint, respectivement, 6,6 et 13 milliards de DH.

La consommation énergétique nationale a connu un accroissement de 15%, au cours de la période 1995-1999, en passant de 8,3 millions TEP, en 1995, à 9,6 millions TEP, en 1999. La part des produits pétroliers dans cette consommation est passée de 73,8 %, en 1995, à 69 % en 1999. Cette baisse est due à la mise en service de la 1^{ère} et de la 2^{ème} tranche de la centrale de Jorf Lasfar fonctionnant au charbon. En outre, l'énergie électrique appelée s'est élevée à 13.265 Gwh, en 1999, contre 10.711 Gwh, en 1995, soit un accroissement moyen annuel de 5 %.

L'investissement total de l'Office National de l'Electricité (ONE) a été, durant la période 1995-1999, de 16 milliards de DH ce qui a permis de porter la puissance installée des ouvrages électriques à 3.706 MW, en 1999, contre 2 361 MW, en 1993, dont 68 % d'origine thermique. L'année 1997 a été marquée par la réalisation de l'interconnexion électrique avec le réseau espagnol.

La période 1995-1999 a été caractérisée par le démarrage du Programme d'Electrification Rurale Global (PERG), qui a permis d'augmenter le taux d'électrification rurale à 39 %, en 1999, contre 17%, vers la fin de l'année 1995. En effet, durant cette période, ce programme a permis l'électrification de 4.453 villages, grâce à un mode de financement combinant la contribution de l'ONE (20%), des collectivités locales (20%) , des bénéficiaires (25%) et des taxes sur la consommation de l'électricité (35%) .

Concernant le secteur des hydrocarbures, la production nationale s'est établie, durant la période 1995-1999, à 44.300 tonnes de pétrole et de condensât, et 148 millions m³ de gaz naturel. Le montant global des investissements réalisés dans ce secteur, au cours de la même période, a été de 5.388 millions de DH, dont 509 millions de DH pour la recherche et 4.879 millions de DH pour le raffinage, la distribution et l'emplissage. Cette période a connu également la réalisation du Gazoduc Maghreb Europe, dont la capacité annuelle s'élève à 10 milliards m³, pour un montant d'investissement de 840 millions de dollars.

Outre la réorganisation de l'administration et la définition des attributions qui lui sont dévolues, les mesures réglementaires et juridiques prises ont permis l'allégement du fardeau de l'investissement public à travers l'intervention progressive du secteur privé, notamment étranger. Ces mesures ont concerné les domaines suivants:

- la libéralisation de la production électrique, en autorisant le secteur privé à réaliser des projets, dont la puissance installée dépasse 10 MW ;
- la réorganisation de l'ONE, en définissant ses activités de production, de transport et de distribution;

- la poursuite des réformes tarifaires et fiscales de l'électricité, par la mise en place d'un système tarifaire périodique et saisonnier, et l'encouragement de l'utilisation des lampes à basse consommation.

Dans le domaine des produits pétroliers, des mesures ont été prises durant les années 1994 et 1995. Elles ont visé, principalement, l'amélioration des conditions d'approvisionnement, la libéralisation progressive des importations, et l'amélioration de la rentabilité du secteur, tout en lui permettant de se développer dans les meilleures conditions de compétitivité et de sécurité. Ces mesures peuvent être résumées comme suit :

- l'adoption, en août 1995, d'une loi modifiant et complétant la loi du 22 février 1973, ayant pour objectif la réadaptation des dispositions réglementaires du secteur pétrolier avec celles de la loi relative au commerce extérieur;
- la mise en place, le 1^{er} janvier 1995, d'un nouveau système de détermination des prix des produits pétroliers, basé sur l'indexation des prix intérieurs sur les cours de Rotterdam, et de réformes fiscales permettant à l'Etat de stabiliser les recettes fiscales à l'abri des fluctuations des cours mondiaux, et d'assurer une cohérence fiscale entre les différents produits énergétiques;
- la privatisation des sociétés du secteur de distribution, et la cession des sociétés de raffinage du pétrole au groupe Corral Pétroleum Holdings;
- la revalorisation des marges de gros et de détail allouées aux sociétés de distribution et aux gérants des stations-services ;
- la mise en application du règlement général sur les Gaz des Pétroles Liquéfiés (GPL), fixant les normes de sécurité à respecter en matière de construction, de maintenance et d'exploitation des installations des GPL.

Dans le but d'encourager les énergies renouvelables, les équipements y afférents ont été exonérés du Prélèvement Fiscal à l'Importation (PFI) et ne sont assujettis qu'au droit de douane minimum (2,5%), depuis 1996.

S'agissant de l'énergie nucléaire, le conseil national de l'énergie nucléaire a été mis en place en 1994. Depuis, plusieurs projets de textes législatifs et réglementaires régissant les activités nucléaires ont été élaborés. En effet, la fin de l'année 1998 a été marquée par l'étude des projets de textes relatifs à la responsabilité civile en matière de dommages nucléaires, de transport des matières radioactives, de contrôle des déchets radioactifs et de l'intervention en cas d'urgence.

Par ailleurs, un accord a été signé avec la Chine pour réaliser le projet de dessalement de l'eau de mer par le biais des techniques nucléaires.

6-2- Les orientations et les objectifs

5-2-1- Les orientations

La stratégie nationale dans le domaine de l'énergie se base sur deux principaux axes :

- la satisfaction des besoins énergétiques dans les meilleures conditions de coût et de sécurité ;
- la poursuite de l'électrification du monde rural et le développement des énergies renouvelables.

Dans ce cadre, des dispositions institutionnelles et législatives et des mesures d'accompagnement seront prises, afin de renforcer l'efficacité du système électrique national, et d'alléger les contraintes financières liées aux investissements en matière de production d'électricité, tout en orientant les moyens disponibles vers la généralisation de l'électrification du pays.

Ces dispositions concernent la réalisation de projets de production concessionnelle de l'électricité, la mise en place d'un code de l'électricité, la restructuration de l'ONE et le renforcement de l'interconnexion des réseaux électriques avec les pays voisins.

Par ailleurs, le Programme d'Électrification Rurale Global (PERG) vise l'électrification quasi-totale du pays en 2006. Aussi, la contribution des énergies renouvelables dans la production électrique locale passera -t-elle du stade-pilote au stade commercial. Son utilisation sera, également, encouragée dans les secteurs résidentiel et tertiaire.

Dans le secteur pétrolier, d'importantes dispositions prises, touchant les domaines de la distribution et du raffinage, ainsi que les systèmes d'approvisionnement et de tarification, seront poursuivies et consolidées. Ces dispositions concernent en premier lieu la poursuite de la neutralité fiscale des produits énergétiques retenue dans la loi des finances de l'année 1996-1997, ainsi que le processus de libéralisation progressive des prix des produits pétroliers, en liaison avec la loi sur la concurrence.

Conformément au protocole d'accord entre l'Etat et l'Office National de Recherches et d'Exploitations Pétrolières (ONAREP), des mesures seront prises dans le cadre de la restructuration de l'Office pour mieux l'adapter à sa nouvelle mission orientée essentiellement vers la préparation et la promotion des prospects pétroliers auprès des compagnies internationales. L'amendement du code des hydrocarbures, qui a été approuvé par le gouvernement, en 1999, permettra l'amélioration du cadre incitatif de la recherche du pétrole.

Par ailleurs, l'efficacité dans l'utilisation de l'énergie sera de plus en plus recherchée à travers des actions d'information, de sensibilisation et de soutien technique.

Pour ce qui est de l'énergie nucléaire, les dispositions législatives et réglementaires seront parachevées.

5-2-2- Les objectifs

La consommation énergétique nationale s'établirait entre 11,2 et 11,5 millions de TEP, hors énergies traditionnelles, à l'horizon 2004. La part des produits pétroliers baisserait de 69 %, en 2000, à environ 63 %, en 2004, du fait d'une plus grande diversification des produits énergétiques consommés, et suite à la réalisation des tranches III et IV de la centrale de Jorf Lasfar.

Pour ce qui est de l'énergie électrique, le taux d'évolution retenu dans le Plan est de 6 % par an. La puissance électrique installée passerait de 3.706 MW, en 1999, à environ 5.700 MW à fin 2004, grâce à la réalisation de plusieurs projets.

Aussi, la politique d'accélération du rythme de réalisation du PERG, consiste-t-elle à passer de 1.000 à 1.500 villages par an, permettant ainsi la généralisation de l'électricité à travers le Royaume en 2006, au lieu de 2010 prévue auparavant.

En ce qui concerne les investissements énergétiques d'une manière générale, qui ont atteint près de 26 milliards de DH durant la période 1995-1999, ils s'élèveront, au cours de la période 2000-2004, à près de 33 milliards de DH, sans tenir compte du montant de l'investissement au titre du projet intégré relatif à l'introduction du gaz naturel.

6-3- Le programme d'action

Le programme d'action du secteur de l'énergie englobe celui de la direction de l'énergie, dont le coût est estimé à 40,224 millions de DH et des établissements publics (ONE, ONAREP, CDER) pour une enveloppe de 12,1 milliards de DH (compte non tenu de l'investissement lié à la production concessionnelle de l'ONE), dont 336 millions de DH prévus comme subvention de l'Etat pour la période 1/07/2000-31/12/2004.

Le programme d'action du secteur énergétique se présente comme suit:

5-3-1- La direction de l'énergie

Le programme de la direction de l'énergie porte sur la réalisation d'un ensemble d'études et de recherches, et sur la mission de contrôle. Ce programme nécessitera une enveloppe estimée à 40,224 millions de DH pour la période 1/07/2000-31/12/2004.

6-3-2- Les secteurs énergétiques

Conformément aux orientations du Plan, la stratégie du secteur énergétique est axée sur un ensemble de programmes, dont les principaux projets relèvent des domaines suivants :

6-3-2-1- L'électricité

Le coût du programme d'investissement de l'Office National de l'Electricité (ONE) durant le Plan, y compris la production concessionnelle de l'électricité, est évalué à 22 milliards de DH. Les principaux projets porteront sur la poursuite de l'électrification rurale, le complexe hydroélectrique Dchar El Oued-Ait Messaoud, le transfert de l'énergie par pompage d'Afourer (Beni Mellal), et l'extension de la centrale thermique d'Ad-dakhla .

L'investissement dans des projets s'inscrivant dans le cadre de la production concessionnelle de l'électricité est évalué à 9 milliards de DH. Il concerne la 4^{ème} tranche de la centrale de Jorf Lasfar, la centrale combinée de Tahaddart, les complexes éoliens à Koudia beida, Tarfaya et Tanger et la centrale thermique solaire dans la région d'Oujda.

6-3-2-2- Le pétrole et le gaz naturel

Les prévisions d'investissement pour la période du Plan, après la fusion des deux sociétés SAMIR et SCP, oscillent entre 4 et 5 milliards de DH.

Concernant l'emplissage et la distribution des produits pétroliers et gazeux, l'enveloppe financière consacrée au domaine de la distribution s'élève à plus de 5 milliards de DH pour la même période. Ces investissements seront destinés au redéploiement et à la réhabilitation du réseau de stations qui compte, actuellement, environ 1.800 points de vente, à l'implantation de nouveaux dépôts de stockage, ainsi qu'à la réalisation d'autres projets.

Pour ce qui est du programme d'investissement de l'Office National de Recherches et d'Exploitations Pétrolières, celui-ci consiste en la réalisation d'un ensemble de projets relatifs aux études, à l'acquisition sismique et aux équipements nécessaires. Ce programme est évalué à 478 millions de DH, dont 314 millions de DH en tant que subvention accordée par l'Etat pour la période 1/07/2000 - 31/12/2004.

Dans le domaine du gaz naturel, et conformément à l'objectif d'assurer, dans les meilleures conditions, un approvisionnement énergétique suffisant et régulier du pays, un programme intégré a été préparé, consistant en la réalisation de l'infrastructure nécessaire pour l'utilisation du gaz dans les différents secteurs tels que la production de l'électricité, l'industrie et le transport d'une part, et pour les utilisations domestiques, d'autre part.

6-3-2-3- Les énergies renouvelables

Les principaux projets du Centre de Développement des Energies Renouvelables sont axés sur la formation et la promotion des énergies renouvelables, concourant à la réalisation du Programme d'Electrification Rurale Global à travers les programmes d'électrification rurale décentralisée. Le coût global de ces projets est évalué à 34 millions de DH, dont 22,1 millions de DH comme subventions de l'Etat pour la période allant du 1/07/2000 au 31/12/2004.

6-4- Les réformes et les mesures

Le ministère de l'énergie et des mines entreprendra un ensemble de réformes et mesures visant le développement du secteur et l'encouragement de l'investissement.

Ces mesures concernent les domaines de la fiscalité, de la tarification et de la protection de l'environnement. Elles se présentent comme suit :

5-4-1- Les mesures d'ordre général

- la réalisation d'études et d'enquêtes concernant la technologie moderne pour lutter contre le gaspillage d'énergie;
- l'adhésion du Maroc à la Charte Européenne de l'Energie dans le but de s'intégrer dans le processus mondial de coopération dans ce domaine, basé sur le développement d'un marché énergétique efficace entre l'ensemble des signataires et l'instauration d'un climat favorable aux investissements et à l'exploitation des technologies pour le bon fonctionnement des entreprises.

6-4-2- Les mesures spécifiques au secteur de l'électricité

- l'extension du domaine de compétitive à la production d'électricité ;
- l'étude de la possibilité d'équilibrer la taxe intérieure de consommation et la taxe sur la valeur ajoutée en taxant le produit final (kwh) au lieu des intrants ;
- l'étude de la possibilité d'exonérer l'ONE de l'impôt sur les Sociétés (IS) pour éviter de grever le financement du Programme de l'Electricité Rurale Global (PERG) ;
- la poursuite de la réforme tarifaire entamée en 1996 pour une meilleure gestion de la demande et la recherche de la vérité des prix ;
- **la promulgation du code de l'électricité dans le but d'assurer la coordination des activités du secteur de**

l'électricité dans son ensemble (ONE, producteurs privés....);

- **la finalisation du dispositif réglementaire devant régir les activités nucléaires.**

6-4-3- Mesures spécifiques au secteur pétrolier et au gaz naturel

- **la réalisation d'une étude sur l'actualisation des spécifications des produits pétroliers et d'une étude sur la politique de stockage pour préserver la sécurité d'approvisionnement en produits pétroliers ;**
- **la réalisation d'une étude relative à l'après-indexation des produits pétroliers;**
 - la réduction de l'écart entre le prix des essences et celui du gasoil, afin de freiner la diésélisation du parc automobile, en vue de réduire la pollution ;
 - la réalisation d'une étude sur la possibilité d'aligner le prix du pétrole lampant sur celui du gasoil, dans le but de lutter contre les pratiques frauduleuses ;
 - l'étude de la possibilité d'exonérer les importations du butane de la taxe sur la valeur ajoutée ou la prise en charge du différentiel de TVA, dans le cadre de la régularisation des prix, pour éviter des perturbations dans l'approvisionnement du pays en butane ;
 - l'encouragement de l'utilisation de l'essence sans plomb vu son avantage dans la protection de l'environnement ;

- l'étude de la possibilité de mettre en place une ressource financière structurelle destinée à l'encouragement de l'exploration et de la recherche pétrolière dans le but d'attirer davantage la confiance des investisseurs ;
- la promulgation du code gazier, en vue de la réglementation et du développement de l'utilisation du gaz naturel.

6-4-4- Les mesures relatives aux énergies renouvelables

- l'étude de la possibilité d'exonérer ou d'appliquer le taux minimum de la TVA au profit des équipements utilisant des énergies renouvelables;
- la mise en place de mécanismes de financement appropriés pour faciliter l'accès aux équipements relatifs aux énergies renouvelables ;
- la mise en place de normes et standards pour la promotion de la qualité des équipements dans le but d'assurer la protection du consommateur ;
- l'institution d'un système de pré-installation de chauffe-eau solaires dans les programmes de construction, en collaboration avec les opérateurs du secteur, dans le but du développement de l'utilisation de l'énergie solaire.

7- LES MINES

7-1- La situation du secteur

Le secteur des mines contribue à raison de 3 % au produit intérieur brut, compte non tenu de la part de l'industrie de transformation minière, et emploie directement 39.225 employés. Il réalise des ventes globales pour une valeur de 19,9 milliards de DH, et participe à hauteur de 83% en volume et 35% en valeur aux exportations du pays. Ce secteur contribue respectivement aux investissements et aux recettes fiscales à raison de 1 milliard de DH annuellement.

Après la régression qu'a connue le marché mondial des phosphates sur la période 1989-1993, les activités du secteur se sont améliorées au niveau national, suite à l'amélioration de ses capacités et à la stratégie poursuivie dans le cadre du partenariat avec les grandes entreprises.

Quant aux autres produits miniers, leur demande s'est améliorée de 1990 à 1993, après avoir connu une stagnation de 1989 à 1990.

Globalement, le secteur a connu une progression appréciable durant la période 1993-1999, suite à l'amélioration de la plupart des indicateurs, synthétisés dans le tableau ci-après :

Evolution de certains indicateurs du secteur

Indicateurs	1993	1999	Taux d'évolution annuel entre 1993 et 1999 (%)
Production minière (en millions de T)	19,9	23,3	2,8
Ventes locales (en millions de T)	10,8	11,4	0,9
Exportations des produits miniers (en millions de DH)	3.192	6.523	17,4
Exportations des produits miniers transformés (en millions de DH)	6.446	9.880	8,9

Par ailleurs, les investissements du secteur minier durant la période 1993-1998 se sont élevés à 8.528 MDH.

Concernant l'emploi, l'effectif du personnel employé dans le secteur est passé de 46.775, en 1994, à 39.225, en 1999, soit une diminution de 2,9 % annuellement, en raison de la restructuration qui a été poursuivie par SEFERIF, Charbonnage du Maroc (CDM) et le Bureau de Recherches et de Participations Minières (BRPM), ainsi que de la politique adoptée par l'Office Chérifien des Phosphates, axée sur l'amélioration du niveau de l'encadrement, et la limitation de la création d'emplois.

Par ailleurs, durant ces dernières années, le Groupe de l'Office Chérifien des Phosphates a réalisé, notamment, les projets figurant dans le tableau suivant :

Principaux projets du groupe OCP

Projets	Capacité (en millions de T/an)	Coût (en millions de DH)
- Sidi chennane dans la zone de Khouribga	12	1.491
- Benguerir II dans la zone de Gantour	3,1	158
- Boucraâ II dans la zone de Boucraâ	3	210
-Traitement et valorisation dans la zone de Khouribga	-	69
-Traitement et valorisation dans la zone de Safi et Jorf Lasfar	-	393

Pour le BRPM, les principaux projets réalisés, durant la période 1993-1998, ont concerné l'exploration minière, les travaux de recherche et les études géologiques pour un coût de 488,2 millions de DH, et d'autres projets d'équipement, avec un coût de 45,5 millions de DH, ainsi que la cession de projets au secteur privé, ayant engendré des produits de l'ordre de 10,5 millions de DH.

7-2- Les orientations et les objectifs

7-2-1- Les orientations

La politique du secteur minier vise le développement de la recherche et de l'exploration minière, la promotion des industries locales de transformation des ressources minières nationales la poursuite de la rationalisation et de la restructuration des établissements publics ainsi que le renforcement du rôle du secteur privé par l'amélioration des structures et de son cadre incitatif. Ceci nécessiterait l'achèvement de l'infrastructure géologique, l'amélioration des textes législatifs réglementant l'activité minière et la création des conditions favorables à l'attraction des investissements.

A cet effet, la stratégie du secteur minier s'articule autour des actions suivantes:

L'amélioration du cadre juridique et réglementaire

L'investissement dans le secteur minier est très coûteux, étant donné que le projet passe par plusieurs phases, depuis l'apparition du premier indice minier jusqu'à l'opération finale, en passant par l'exploration minière, la recherche, et l'étude de la rentabilité économique du projet. Ceci nécessiterait la création d'un environnement juridique, réglementaire et incitatif adéquat et stable.

Ainsi, le secteur nécessite une réadaptation et une modernisation des mécanismes législatifs et réglementaires face aux changements qu'a connus le tissu industriel, en l'occurrence, la révision du règlement minier et du statut du mineur, et la loi relative aux explosifs utilisés dans le domaine civil.

Par ailleurs, le secteur minier, étant caractérisé par une forte intensité capitalistique, la recherche et l'exploration minière demeurent risquées suite à la non maîtrise des données et à la forte fluctuation des marchés. Ce qui requiert un traitement fiscal adapté à ces spécificités ainsi que la recherche d'autres moyens financiers spécifiques au domaine de l'exploration minière.

D'autre part, une base de données informatisées sera constituée pour mieux gérer le patrimoine minier et faciliter l'accès aux statistiques minières nécessaires.

Quant au domaine de l'exploitation et de la transformation des produits miniers, la privatisation sera poursuivie au niveau des sociétés minières faisant partie du porte-feuille du Bureau de Recherches et de Participations Minières.

Le développement de la recherche minière

L'activité minière commence par le développement de la recherche en vue de la découverte de nouveaux gisements, surtout pour les substances hors phosphates. Dans ce sens, pour accroître les capacités de production et d'exportation, l'effort sera concentré sur l'intensification de la recherche minière et la résolution des problèmes engendrés par l'épuisement des mines en exploitation.

Ainsi, le recours au partenariat sera encouragé à tous les stades : de la recherche à l'exploitation.

La restructuration des entreprises publiques

Dans le cadre du développement intégré du secteur et de la réduction des charges de l'Etat, la restructuration du BRPM sera poursuivie, ses interventions seront concentrées sur la promotion et la recherche de prospects ciblés pour des substances présentant une rentabilité économique, tout en laissant l'initiative au secteur privé de les mettre en valeur.

Le groupe OCP poursuivra son plan de développement de la production des phosphates naturels et des produits transformés, pour répondre aux besoins du marché mondial. En vue d'y consolider sa position pour les produits dérivés, le Groupe se doit de lancer les actions nécessaires pour accroître son potentiel de valorisation du phosphate et pour pouvoir ainsi couvrir une partie du déficit de l'offre par rapport à la demande.

Aussi, le groupe procédera-t-il à la recherche de moyens efficaces pour l'optimisation de la production et de la rentabilité des unités de Safi, Jorf Lasfar et Boucraâ et des centres miniers d'exploitation, et pour une meilleure utilisation des capacités disponibles à l'étranger.

Par ailleurs, l'OCP s'engage à conclure des accords de partenariat avec des investisseurs étrangers possédant des moyens technologiques avancés, dans le souci de la diversification de la production à travers la fabrication de produits à valeur ajoutée élevée.

La mise en œuvre de cette stratégie sera progressive et visera la concrétisation d'un ensemble d'axes de développement en tenant compte de l'évolution réelle de la demande mondiale.

7-2-2- Les objectifs

La production des phosphates et de ses dérivés enregistrerait respectivement des augmentations de 13,87% et 24,13%. La production des produits miniers passerait de 962.413 tonnes, en 2000, à 1.005.894 tonnes, en 2004, soit une augmentation globale de 4,52 % durant le Plan.

Les exportations et les ventes locales des phosphates connaîtraient respectivement durant la même période des taux de croissance en volume de 9,31% et de 18,37 %. Quant aux dérivés des phosphates, le taux d'accroissement des exportations serait de 22,58%; en revanche, celui des ventes locales connaîtrait une légère baisse de 2,8 %. Les ventes des autres produits miniers passeraient de 954.894 à 1.041.915 tonnes, soit une augmentation de 9,11%, pendant la même période.

Les besoins en importations de matières premières pour l'industrie d'acide phosphorique et d'engrais seraient de 21.096 mille tonnes, dont 18.320 mille tonnes de soufre, 2.464 mille tonnes d'ammoniac et 312 mille tonnes de potasse.

Les investissements prévus dans le secteur minier, pour la période allant de 1/07/2000 au 31/12/2004, s'élèvent à 9,763 milliards de DH, répartis comme suit :

- 33,211 millions de DH pour la direction des mines;
- 27,110 millions de DH pour la CADETAF ;
- 695,142 millions de DH pour le BRPM ;
- 7.081 millions de DH pour le Groupe OCP ;
- 1.927 millions de DH pour les opérateurs privés.

Si l'on inclut le montant d'investissement du premier semestre de l'année 2000, abstraction faite de l'investissement privé, l'enveloppe globale pour les cinq années du Plan serait de 11,66 milliards de DH.

7-3- Le programme d'action

Le programme d'action du secteur minier, pour la période 1/07/2000-31/12/2004, se compose de ceux de la direction des mines, dont l'enveloppe financière est évaluée à 33,211 millions de DH, et des établissements publics (BRPM, Groupe OCP, CADETAF) avec une enveloppe estimée à 7.803,26 millions de DH, y compris les subventions de l'Etat qui s'élèvent à 405,733 millions de DH. Pour ce qui est du programme des écoles de formation (ENIM, EMM, EPMT), il nécessite une enveloppe globale de 7,875 millions de DH.

7-3-1- La direction des mines

Les principaux projets de la direction des mines portent principalement sur le renforcement et la promotion de la recherche minière, le soutien au secteur minier artisanal, le contrôle du milieu du travail dans les mines, et sur les activités liées aux explosifs, aux appareils à pression et à la protection de l'environnement. Ce programme nécessite une enveloppe globale de l'ordre de 33,211 millions de DH.

7-3-2- Les établissements publics

Le BRPM axerait son action, principalement, sur la réalisation d'un ensemble de projets relevant des domaines de la recherche, de l'équipement, de l'exploration de nouveaux gisements et de leur valorisation. L'enveloppe prévue pour ce programme s'élève à 695,142 millions de DH, dont 401,28 millions de DH de subvention accordée par l'Etat .

Le programme d'investissement du groupe OCP et de ses filiales porterait sur la réalisation de projets de renouvellement et de modernisation des moyens de production. Il vise également le développement de projets s'inscrivant dans le cadre du partenariat pour satisfaire la demande extérieure, à savoir, essentiellement, le projet EMAPHOS ayant porté sur la création d'une unité d'acide phosphorique à Jorf Lasfar, en partenariat avec la société belge Prayon et la société allemande CFB, le projet IMACID concernant la création d'une unité de production d'acide phosphorique à Jorf Lasfar, en partenariat avec la société indienne Birla, et le projet de création d'une unité de production d'engrais au Pakistan.

Le coût global du programme du groupe OCP est estimé à 8,451 milliards de DH pour la période 2000-2004.

Par ailleurs, le programme d'investissement de la centrale d'achat et de développement de la région minière de Tafilalet et Figuig (CADETAF) portera sur l'acquisition d'équipements miniers, de matériel roulant, de matériel topographique et d'outillage mécanique, et sur la réalisation de travaux miniers de recherche et d'étude géologique. Le coût global de ce programme s'élève à 27,110 millions de DH, dont 4,45 millions de DH de subvention publique.

7-4- Les réformes et les mesures

Le ministère de l'énergie et des mines prévoit de mettre en œuvre un ensemble de réformes et de mesures visant le développement du secteur et l'encouragement des investisseurs étrangers et nationaux. Elles portent sur les domaines suivants:

- la refonte du code minier dans le but de sa modernisation et de son adaptation aux nouvelles données, et la promotion et la garantie des investissements du secteur;
- la protection de l'environnement dans le secteur minier pour en assurer le développement durable;
- l'amendement du règlement général d'exploitation des mines par la normalisation des conditions du travail dans les mines, en vue de sauvegarder la santé et la sécurité des travailleurs;
- la refonte du texte de base relatif à la zone CADETAF, en vue de sa réorganisation;
- la refonte du statut du personnel des entreprises minières pour pallier aux difficultés d'application du texte en vigueur, et l'adapter à la réalité du secteur minier;
- la refonte des textes relatifs aux explosifs à usage civil et ceux relatifs aux appareils à pression de vapeur, dans l'objectif de la simplification des procédures, de l'amélioration de la sécurité, et de son adaptation aux exigences du progrès technique;
- l'étude de la possibilité de création d'un observatoire de compétitivité des produits miniers;
- l'institution d'un comité d'accompagnement, pour assurer une gestion rationnelle des fermetures de mines et une reconversion appropriée des sites miniers en épuisement.

8- LA GEOLOGIE

8-1- La situation du secteur

Les principales réalisations du ministère de l'énergie et des mines pour la période 1993-1999, en matière de géologie, ont porté particulièrement sur des travaux d'infrastructure géologique inscrits dans le cadre du Plan National de Cartographie Géologique (PNCG). Le ministère a procédé, en vue de la réalisation de ce programme, à la création et à la mise en place de 6 centres régionaux à Marrakech, Oujda, Meknès, Errachidia, Laayoune et Ad-dakhla, et à la restructuration des services centraux des divisions chargées de la géo-informatique, de la programmation et suivi, et des appuis techniques.

8-2- Les orientations et les objectifs

3-2-1- Les orientations

En matière d'infrastructure géologique, les orientations qui, avant, portaient, essentiellement, sur la recherche et la mise en valeur des ressources minérales et énergétiques, seront axées dans le cadre de ce Plan, sur la réalisation d'un développement économique durable, en accordant un intérêt accru à la recherche minière et pétrolière, à l'évaluation de la gestion des ressources en eau, à l'aménagement du territoire et la protection de l'environnement, ainsi qu'à la prévention des risques géologiques.

Dans ce sens, le Plan National de Cartographie Géologique sera, principalement, réalisé par l'appel à la sous-traitance pour assurer la couverture du territoire national en cartes géologiques, thématiques et géophysiques sur une période ne dépassant pas 10 ans, et pour répondre en conséquence au rythme de croissance de l'économie du pays.

En même temps que la mise en œuvre de ce plan, une nouvelle organisation de la direction de la géologie sera mise en place aussi bien au niveau central que régional. Il sera également procédé à l'optimisation des moyens techniques et d'analyse, et à la modernisation de l'exploitation du patrimoine documentaire à travers la création d'une banque de données de géo-sciences.

3-2-2- Les objectifs

Pour la couverture intégrale du territoire national en infrastructure géologique, il est prévu, d'une part, la poursuite de la réalisation de cartes géologiques aux échelles de 1/50.000 et de 1/100.000, de cartes géochimiques à l'échelle de 1/100.000 et de campagnes et levées d'infrastructure géophysique, et d'autre part, la création d'un centre d'archives des sciences de la terre.

8-3- Le programme d'action

Le programme d'action du ministère de l'énergie et des mines en matière de géologie consiste à poursuivre la réalisation du Plan National de Cartographie Géologique. Ce dernier prévoit la réalisation des travaux d'infrastructures dans les zones prioritaires à savoir l'Anti-Atlas, le Haut-Atlas, le Centre du Maroc, les régions sahariennes, le Maroc Oriental et le Rif.

De même, d'autres projets seront réalisés, à savoir la création du Système National d'Information Géologique (SNIG) pour un coût de 8,3 millions de DH, la mise en place d'une cellule de télédétection pour le traitement des images satellitaires destinées aux travaux de cartographie géologique et l'équipement et le développement du laboratoire géochimique.

La réalisation du programme de la direction de la géologie pour la période allant de juillet 2000 à fin décembre 2004 nécessitera une enveloppe globale de 293,342 millions de DH, dont 53,5 millions de DH dans le cadre de MEDA, affectés en deux tranches : 40,125 millions de DH de juillet à fin décembre 2000, et le reste pour l'année budgétaire 2001.

En tenant compte du premier semestre de l'année 2000, l'enveloppe globale pour les cinq années 2000-2004 sera de 317,053 millions de DH.

8-4- Les réformes et les mesures

Les principales réformes et mesures dans le domaine de la géologie contribueront à faciliter la réalisation du Plan National de Cartographie Géologique. Elles se résument en ce qui suit :

- réorganisation des services centraux de la direction de la géologie pour mieux démarrer le Plan National de Cartographie Géologique (PNCG) ;
- développement et achèvement de l'organisation des centres régionaux de la direction de la géologie et son renforcement par des moyens humains et équipements nécessaires, afin d'atteindre les objectifs du PNCG, et de diffuser les données géologiques au niveau régional;
- étude de la possibilité de créer un Service d'Etat Géré de Manière Autonome (SEGMA), en vue d'assurer une gestion efficace conforme aux objectifs du PNCG;
- coordination en matière de travaux géologiques entre les différentes universités marocaines pour assurer la diffusion et la collecte d'informations géologiques à l'échelle nationale ;
- formation de commissions scientifiques pour agréer le produit géologique et veiller sur sa qualité scientifique;
- appui au programme de la formation continue au profit des cadres et techniciens du ministère de l'énergie et des mines, afin de développer l'expertise nationale dans le domaine de la géologie;
- développement des travaux de mise en valeur du produit géologique, et recherche de moyens pour l'intégrer dans les domaines de son utilisation: les explorations minières, l'agriculture, l'environnement, l'équipement, le tourisme, etc.. ;
- développement du savoir-faire marocain dans le domaine du génie géologique, et encouragement du partenariat dans la réalisation de l'infrastructure géologique.
- mise en place d'un dispositif juridique et réglementaire dans le domaine des sciences de la terre.

Les programmes d'investissement du ministère de l'énergie et des mines et des établissements publics se présentent comme

suit:

Répartition des dotations d'investissement du :Ministère, des établissements publics et des écoles sous tutelle

(en 1000 DH)

SERVICES	1/07/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00 - 31/12/04
Total ministère	87.542,5	97.050,1	87.250,3	99.450	114.850,01	486.142,91
-Administration générale	10.004,5	27.600,6	23.573,6	26.142,6	32.042,6	119.363,9
-Direction de l'énergie	7.908	9.023,5	6.093	7.100	10.100	40.224,5
-Direction des mines	4.133	8.648,9	5.806,4	5.811,4	8.811,4	33.211,10
-Direction de la géologie	65.497	51.777,1	51.777,3	60.396	63.896,01	293.343,41
-Etablissements publics	78.833	175.000	166.000	161.000	161.000	741.833
ONAREP	35.000	79.000	70.000	65.000	65.000	314.000
BRPM	41.283	90.000	90.000	90.000	90.000	401.283
CDER	2.100	5.000	5.000	5.000	5.000	22.100
CADETAF	450	1.000	1.000	1.000	1.000	4.450
- Ecoles	875	1.750	1.750	1.750	1.750	7.875
ENIM	500	1.000	1.000	1.000	1.000	4.500
EMM	250	500	500	500	500	2.250
EPMT	125	250	250	250	250	1.125
TOTAL	167.250,5	273.800,1	255.000,3	262.200	277.600,01	1.235.850,91
DONT MEDA	40.125	13.375	-	-	-	53.500

Programme d'investissement des établissements publics et des écoles du ministère de l'énergie et des mines

(en 1000 DH)

Etablissements	1/07/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00 - 31/12/04
-ONE	1.768.500	2.960.000	2.672.000	2.217.000	1.964.000	11.581.500
-ONAREP	54.540	103.500	100.800	104.600	114.200	477.640
-BRPM	76.202	160.726	152.424	148.583	157.213	695.148
-Groupe OCP	1.370.000	2.097.000	1.643.000	1.407.000	564.000	7.081.000
-CDER	3.000	7.000	8.000	8.000	8.000	34.000
-CADETAF	1.390	7.140	7.200	5.880	5.500	27.110
-ENIM	500	1.000	1.000	1.000	1.000	4.500
-EMM	250	500	500	500	500	2.250
-EPMT	125	250	250	250	250	1.125
TOTAL	3.274.507	5.337.116	4.585.174	3.892.813	2.814.663	19.904.273

- CDER: Centre de Développement des Energies Renouvelables
- CADETAF : Centrale d'Achat et de Développement de la région minière de Tafilalet et Figuig
- ENIM : Ecole Nationale de l'Industrie Minière
- EMM : Ecole Minière de Marrakech
- EPMT : Ecole Pratique Minière de Touissit

**Tableaux récapitulatifs des projets
pour la période allant de
juillet 2000 à décembre 2004**

1-Programme de l'administration générale

(en 1000 DH)

Projets	1/07/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00- 31/12/04
1-Construction du siège de la délégation à Tanger	-	4.000	1.000	-	-	5.000
2-Achats de Bâtiments administratifs à Ad-dakhla, Oujda, Agadir, Fès , Guelmim, Settat et Al Hoceïma	2.300	4.300	5.000	7.000	10.000	28.600
3-Equipement de bâtiments administratifs à Ad-dakhla, Oujda, Agadir, Fès, Guelmim, Settat et Al Hoceïma	2.368,7	2.750	2.989	3.200	4.200	15.507,7
4-Equipement des services extérieurs	2.283,8	9.024,6	9.171,6	9.389,6	10.389,6	40.259,2
5-Informatisation des services extérieurs	1.670	3.740	3.000	3.740	3.740	15.890
6-Formation et coopération	1.056,5	3.186	1.813	2.213	3.113	11.381,5
7-Documentation	125	400	400	400	400	1.725
8-Communication	200,5	200	200	200	200	1.000,5
Total	10.004,5	27.600,6	23.573,6	26.142,6	32.042,6	119.363,9

2- Programme de la direction de l'énergie

(en 1000 DH)

Projets	1/07/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00- 31/12/04
1-Etudes et recherches générales	727	1.780	1.730	1.685	2.075	7.997
2-Etudes sur l'énergie	1.718,5	4.938,5	2.303	3.330	5.630	17.920
3- Projets-modèles de l'énergie	62,5	125	130	130	125	572,5
4-Laboratoires d'analyses de Casablanca	260	670	550	570	610	2.660
5-Electrification décentralisée	2.500	-	-	-	-	2.500
6-P E R G	2.000	-	-	-	-	2.000
7-Contrôle des stocks de sécurité des produits pétroliers	560	1.430	1.300	1.385	1.660	6.335
8-Renforcement de la protection de l'environnement et développement des énergies renouvelables	80	80	80	-	-	240
Total	7.908	9.023,5	6.093	7.100	10.100	40.224,5

3-Programme de la direction des mines

(en 1000 DH)

Projets	1/07/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00- 31/12/04
1-Révision des textes législatifs et réglementaires	800	-	-	-	-	800
2-Programme d'assistance à la recherche minière	680	2.050	2.050	2.050	2.050	8.880
3-Soutien au secteur minier artisanal	200	1.000	1.000	1.000	1.000	4.200
4-Contrôle du milieu de travail dans les mines	470	650	700	750	750	3.320
5-Promotion minière	153	800	800	800	800	3.353
6-Campagne de contrôle des activités liées aux explosifs, aux appareils à pression et protection de l'environnement	900	700	700	700	720	3.720
7-Déconcentration et décentralisation de la gestion du patrimoine minier	930	600	556,4	251,4	-	2.337,8
8-Information et documentation	-	700	-	260	400	1.360
9-Prévention des risques industriels	-	1.848,9	-	-	1.341,4	3.190,3
10-SIG* et données minière (Rabat)	-	-	-	-	1.400	1.400
11-Organisation du cycle du CESAM** du Maroc	-	300	-	-	350	650
Total	4.133	8.648,9	5.806,4	5.811,4	8.811,4	33.211,1

*SIG : Système d'Information Géologique

**CESAM : Centre d'Etudes Supérieures de l'Administration des Mines

4-Programme de la direction de la géologie

(en 1000 DH)

Projets	1/07/00-31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00-31/12/04
1- Travaux de cartographie géologique : CRG* de Marrakech	1.007,5	1.690,3	2.142,9	2.400	2.571,43	9.812,13
2- Travaux de cartographie géologique : CRG de Meknès	1.007,5	1.690,3	2.142,9	2.400	2.571,43	9.812,13
3- Travaux de cartographie géologique : CRG d'Oujda	1.007,5	1.690,3	2.142,9	2.400	2.571,43	9.812,13
4- Travaux de cartographie géologique : CRG d'Errachidia	1.007,5	1.690,3	2.142,9	2.400	2.571,43	9.812,13
5- Travaux de cartographie géologique : CRG de Laâyoune	1.007,5	1.690,3	2.142,9	2.400	2.571,43	9.812,13
6- Travaux de cartographie géologique : CRG d' Ad-dakhla	1.007,5	1.690,3	2.142,9	2.400	2.571,43	9.812,13
7- Travaux de cartographie géologique : Service central à Rabat	1.007,5	1.690,3	2.142,9	2.400	2.571,43	9.812,13
8- Travaux de cartographie géochimique	7.813,5	11.838	15.090	18.395	20.895	74.031,5
9-Campagnes et levées géophysiques	8.895,5	12.167	17.333	20.534	20.211	79.140,5
10- Création d'un Système National d'Information Géologique à Rabat	861	1.181,5	2.009	2.143	2.200	8.394,5
11- Mise en place d'une cellule de télédétection pour le traitement des images satellitaires destinées aux travaux de cartographie géologique	215	394,5	670	722	750	2.751,5
12-Création d'un centre d'archives des sciences de la terre à Rabat	102	197	335	356	360	1.350
13-Equipement et développement de la capacité du laboratoire géochimique	325	593	1.005	1.070	1.100	4.093
14-Aménagement du musée national des sciences de la terre à Rabat	107,5	199	335	376	380	1.397,5
Total	65.497	51.777,1	51.777,3	60.396	63.896,01	293.343,41
Dont MEDA	40.125	13.375	-	-	-	53.500

*CRG : Centre Régional de la Géologie

**5- Programme d'investissement de l'Office National de
l'Electricité (ONE)**

(en 1000 DH)

Projets	1/7/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/7/00- 31/12/04
1-Poursuite du Programme d'Electrification Rurale Globale (PERG)	687.500	1.749.000	1.843.000	1.809.000	1.809.000	7.897.500
2-Complexe hydroélectrique Dchar El Oued-Aît Messaoud	179.500	273.000	104.000	-	-	556.500
3-Station de Transfert d'Energie par Pompage d'Afourer (STEP)	248.500	600.000	600.000	300.000	-	1.748.500
4-Réseaux du grand transport et de répartition	536.500	293.000	125.000	108.000	155.000	1.217.500
5-Parc éolien modèle de 3,5MW à Tétouan	11.000	-	-	-	-	11.000
6-Parc éolien du littoral atlantique sud	10.000	-	-	-	-	10.000
7-Extension de la centrale thermique à Ad-dakhla	95.500	45.000	-	-	-	140.500
Total	1.768.500	2.960.000	2.672.000	2.217.000	1.964.000	11.581.500

**6-Programme d'investissement de l'Office National de
Recherches et d'Exploitations Pétrolières (ONAREP)**

(en 1000 DH)

Projets	1/7/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/7/00- 31/12/04
1-Etudes	12.650	25.300	27.800	30.600	33.700	130.050
2-Acquisition sismique (le RIF, les Hauts-Plateaux, le Tadla et l'Atlas)	30.000	56.700	50.000	40.000	40.000	216.700
3-Equipements	10.390	16.000	16.000	31.000	31.000	104.390
4-Promotion de l'exploration pétrolière	1.500	3.000	3.000	3.000	3.000	13.500
5-Entretien des gisements	-	2.500	4.000	-	6.500	13.000
Total	54.540	103.500	100.800	104.600	114.200	477.640
Dont subvention	35.000	79.000	70.000	65.000	65.000	314.000

**7- Programme d'investissement du Centre de Développement
des Energies Renouvelables (CDER)**

(en 1000 DH)

Projets	1/07/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00- 31/12/04
1-Electrification rurale décentralisée par les énergies renouvelables	850	2.000	3.000	3.000	3.000	11.850
2-Production d'électricité de puissance	175	500	1.000	700	700	3.075
3-Evaluation énergétique de la biomasse	900	1.500	1.300	1.300	1.300	6.300
4-Maîtrise de l'énergie	175	1.000	500	800	800	3.275
5-Promotion et formation sur l'utilisation des énergies renouvelables	900	2.000	2.200	2.200	2.200	9.500
Total	3.000	7.000	8.000	8.000	8.000	34.000
Dont subvention	2.100	5.000	5.000	5.000	5.000	22.100

**8- Programme d'investissement du Bureau de Recherches et
de Participations Minières (BRPM)**

(en 1000 DH)

Projets	1/7/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/7/00- 31/12/04
1-Recherches	58.571	123.121	122.924	122.372	130.733	557.721
2-Equipements	15.631	31.205	22.900	19.411	19.480	108.627
3-Autres travaux	2.000	6.400	6.600	6.800	7.000	28.800
Total	76.202	160.726	152.424	148.583	157.213	695.148
Dont subvention	41.283	90.000	90.000	90.000	90.000	401.283

**9- Programme d'investissement du Groupe Office Chérifien
des Phosphates**

(en 1000 DH)

Etablissements	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Office Chérifien des Phosphates	702.000	908.000	579.000	577.000	205.000	2.971.000
Maroc- Phosphore	1.734.000	787.000	535.000	327.000	128.000	3.511.000
Phos-Boucrâa	202.000	204.000	153.000	84.000	54.000	697.000
Marphocéan	102.000	198.000	376.000	419.000	177.000	1.272.000
Total	2.740.000	2.097.000	1.643.000	1.407.000	564.000	8.451.000

**10- Programme de la Centrale d'Achat et de Développement
de la région minière de Tafilalet et Figuig(CADETAF)**
(en 1000 DH)

Projets	1/07/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00- 31/12/04
1-Equipement du laboratoire à Errachidia	-	220	100	-	-	320
2-Acquisition de matériel roulant	-	600	850	-	-	1.450
3-Acquisition de matériel de topographie	-	-	300	300	-	600
4-Acquisition de matériel et outillage mécanique	-	-	260	-	-	260
5-Acquisition d'équipements miniers	1.000	1.500	1.500	1.500	1.500	7.000
6-Travaux miniers de recherche à Figuig (Jbel bou dhar)	-	2.000	2.000	2.000	2.000	8.000
7-Travaux miniers de recherche à Errachidia (Tafilalet)	-	1.000	1.000	1.000	1.000	4.000
8-Travaux miniers de recherche à Errachidia (Errich)	-	1.000	1.000	1.000	1.000	4.000
9-Etude de géologie	350	500	-	-	-	850
10-Redynamisation de l'activité minière artisanale	40	320	190	80	-	630
Total	1.390	7.140	7.200	5.880	5.500	27.110
Dont subvention	450	1.000	1.000	1.000	1.000	4.450

**11-Programme d'investissement de l'Ecole Nationale des
Industries Minières (ENIM)**

(en 1000 DH)

Projet	1/07/00- 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00- 31/12/04
1-Equipement des laboratoires du tronc commun	500	1.000	1.000	1.000	1.000	4.500

12- Programme d'investissement de l'Ecole des Mines de Marrakech (EMM)

(en 1000 DH)

Projet	1/07/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00- 31/12/04
Subvention	250	500	500	500	500	2.250

13- Programme d'investissement de l'Ecole Pratique des Mines de Touissit (EPMT)

(en 1000 DH)

Projet	1/07/00 - 31/12/00	2001	2002	2003	2004	Total 1/07/00- 31/12/04
1-Equipement des différents services de l'EPMT	125	250	250	250	250	1.125

La banque de projets

- Programme complémentaire de l'administration générale

(en 1000 DH)

Projets	Total
1-Construction du bâtiment destiné au siège de la délégation régionale de Safi	4.500
2-Achat d'un bâtiment destiné au siège du centre régional de la géologie d'Errachidia	-
3- Achat d'un bâtiment destiné au siège de la délégation régionale d'Ad-dakhla	2.000
4-Achat d'un bâtiment destiné au siège de la délégation régionale de Kénitra	3.500
Total	10.000

-Programme complémentaire de la direction de l'énergie

(en 1000 DH)

Projets	Total
1- Création de l'observatoire de l'énergie 2- Etude sur l'opportunité d'exploitation du complexe thermique de JERADA au gaz naturel	37.000

-Programme complémentaire de la direction des mines

(en 1000 DH)

Projets	Total
1-Etude sur l'opportunité de création de l'Institut National de l'Environnement Industriel et des Risques) chargé de la réalisation de certains contrôles à Rabat	300
2-Etude sur l'opportunité et la mise en place d'un observatoire de la compétitivité des produits miniers	1.200
3-Vulgarisation des textes réglementaires et diffusion d'information	900
4-Encouragement pour la création de PME dans la région minière de Tafilalet et Figuig (Zone de la CADETAF)	800
TOTAL	3.200

9- LE TOURISME

Le Maroc jouit d'une position géostratégique remarquable, du fait de sa proximité de l'Europe, principal marché émetteur des touristes, et possède d'autres atouts qui lui permettent de développer son industrie touristique. En effet, outre sa situation politique stable, le Maroc dispose d'un patrimoine historique, culturel et architectural riche et diversifié.

Toutefois, malgré les potentialités que recèle notre pays, la part du tourisme marocain dans le tourisme mondial reste relativement faible ces dernières années, que ce soit au niveau des arrivées, qui ont représenté 0,6% en 1999, contre 0,8%, en 1993, ou des recettes dont la part a atteint 0,41% en 1999, contre 0,38%, en 1993.

9-1- La situation du secteur

Le secteur touristique a enregistré durant les deux dernières décennies, des résultats non satisfaisants surtout après la guerre du golf ; ce qui reste bien en deçà du potentiel touristique du pays. Cependant, suite aux efforts déployés pour promouvoir le secteur, les entrées touristiques ont repris à partir de septembre 1995, enregistrant des taux d'accroissement annuels moyens de 7,2%, 11,9%, 9,9% et 17,5% respectivement durant les années 1996, 1997, 1998 et 1999, en comparaison avec les années 1995, 1996, 1997 et 1998.

En effet, les arrivées de touristes étrangers ont régressé de 3,6%, durant la période 1993-1999. Hormis les Algériens, le taux d'accroissement annuel moyen a atteint 5,4%. Quant à la part des touristes étrangers de séjour dans le total des arrivées de touristes, empruntant la voie aérienne, elle est passée de 60,6%,

en 1993, à 66,7%, en 1999.

Par ailleurs, le volume des nuitées enregistrées, tous types d'hébergement confondus, a crû en moyenne annuelle de 0,8% passant de 30,3 millions de nuitées, en 1993, à 32,8 millions, en 1999. De même, les nuitées réalisées dans les hôtels classés ont gardé la même tendance, passant de 11,6 millions de nuitées, en 1993, à près de 13 millions de nuitées, en 1999.

En outre, les 2/3 des nuitées globales ont été consommées durant cette période par les touristes internationaux, avec une part de plus de 80% dans les hôtels classés, en enregistrant 10,8 millions de nuitées, en 1999, contre 9,3 millions, en 1993, soit un taux d'accroissement annuel moyen de 2,5%.

Par contre, les nuitées réalisées par le tourisme interne dans les catégories d'hébergement autres que les hôtels classés, ont représenté 78% des nuitées globales entre 1993 et 1999.

Le taux moyen d'occupation a diminué de 7,5 points, passant de 48,4%, en 1993, à 40,9%, en 1996, pour remonter à 51,7%, en 1999.

En conséquence, les recettes réalisées au titre du tourisme international ont connu durant la période 1993-1999, un taux d'accroissement annuel moyen, de l'ordre de 8,6%, passant de 11.479 millions de dirhams, en 1993, à 18.868 millions de dirhams, en 1999.

Quant à la part des recettes touristiques dans les recettes du compte "Biens et Services", elle a diminué entre 1993 et 1998 de 20,2% à 17,1%, et a progressé dans la Balance des Paiements de 10,8% à 11,3%.

La période 1993-1999 a été marquée par la réalisation de plusieurs projets hôteliers, dont le nombre a atteint 138 unités hôtelières, d'une capacité de 12.779 lits, totalisant un investissement de 2.572,8 millions de dirhams, et portant la capacité hôtelière classée à 93.767 lits, à la fin de l'année 1999. Cependant, le volume des investissements touristiques est resté en deçà des attentes, en raison essentiellement de la mise en application de la charte d'investissement, caractérisée par la faiblesse des avantages incitatifs, du niveau élevé de la taxe sur la valeur ajoutée, et du coût de l'immobilier.

Dans le cadre de la formation professionnelle, trois instituts de technologie hôtelière et touristique et un centre de qualification professionnelle hôtelière et touristique ont été créés. Aussi, le système de la formation hôtelière a-t-il été renforcé par la création du 4^{ème} niveau (diplôme de technicien spécialisé) et de nouvelles branches et spécialités.

Ces réalisations ont permis d'étendre la formation à plus de 18 emplois types sur les 31 recensés par l'étude du schéma directeur du tourisme. Ainsi l'effectif des inscrits et des lauréats des établissements de la formation relevant du ministère du tourisme pour la période 1993/1994 -1998/1999, tous niveaux de formation confondus, a atteint 17.688 inscrits et 6.903 lauréats.

Néanmoins, malgré les efforts déployés pour la relance du tourisme dans notre pays, le secteur enregistre encore des résultats insuffisants qui ont engendré un impact négatif sur la compétitivité du produit touristique et sur sa commercialisation.

Les principales contraintes entravant, de nos jours, le développement du secteur, se résument comme suit :

- le coût élevé des prestations touristiques ;

- l'insuffisance des efforts promotionnels et commerciaux ;
- le déséquilibre financier dont souffrent plusieurs établissements touristiques;
- le déficit en infrastructure de base dans certains sites à vocation touristique ;
- l'absence de compagnies "charter" marocaines;
- l'absence d'un cadre juridique spécifique au transport terrestre touristique, et la non éligibilité de celui-ci au bénéfice des principales mesures d'incitation à l'investissement;
- la défaillance en matière d'assainissement, notamment au niveau de la sécurité et de l'entretien des sites touristiques y compris les plages;
- la carence en zones d'aménagement touristique et en terrains pour les investissements touristiques;
- l'état décevant des structures de certains hôtels et la faiblesse de la qualité de service.

De plus, cette situation a été aggravée par le recul du volume des investissements touristiques dû principalement au déficit relevé dans l'autofinancement des établissements touristiques.

Aussi, sur la base des recommandations de l'étude de la stratégie d'aménagement touristique, de nombreuses mesures et procédures ont été adoptées pour la réforme de la politique touristique, dont principalement, la mise en place de brigades touristiques dans les principaux pôles, l'adoption d'un contrôle organisé des établissements hôteliers touristiques, ainsi que la réduction de la taxe sur la valeur ajoutée et des taxes aéroportuaires.

9-2- Les orientations et les objectifs

9-2-1- Les orientations

La stratégie de développement du secteur touristique marocain a été élaborée sur la base de l'étude d'aménagement touristique. Elle a pour objectif de permettre à ce secteur de reconquérir la place stratégique qu'il avait pour le développement économique, eu égard à ses potentialités en tant que secteur générateur de devises et créateur d'emplois.

Par ailleurs, la situation actuelle du tourisme requiert l'intensification des efforts, afin de promouvoir ce secteur vital, le mettre à niveau, assurer sa compétitivité sur le marché international et renforcer sa contribution dans le développement économique et social du pays. L'objectif ultime de la stratégie préconisée pour le secteur consiste à réaliser une croissance durable. Une telle stratégie repose sur la concertation et la coopération entre l'Etat, les collectivités locales et les opérateurs privés, pour la consolidation des facteurs nécessaires à la satisfaction des demandes futures en matière de tourisme, dont principalement la réservation de zones touristiques adéquates et la promotion de l'entreprise disposant de capacités compétitives de niveau mondial.

Les axes stratégiques de la politique touristique se résument comme suit :

- améliorer l'environnement de l'activité touristique par le biais d'une part, de l'amélioration de la qualité d'accueil et du renforcement des actions promotionnelles selon le produit et

la région, et d'autre part de la réforme et de l'allégement du cadre fiscal;

- améliorer l'offre par l'encouragement du produit marocain et la réduction des coûts de production et de distribution;
- atteindre une capacité d'hébergement de 150.000 lits comme objectif à court terme, pour inscrire le Maroc parmi les marchés touristiques mondiaux, conformément aux normes de l'Organisation Mondiale du Tourisme.

9-2-2- Les objectifs

La stratégie gouvernementale retenue pour le secteur touristique se fixe pour objectif la mise à niveau du secteur, dans la perspective d'accueillir, à l'horizon 2004, 4 millions de touristes internationaux de séjour, hormis les résidents marocains à l'étranger et les frontaliers; ce qui nécessitera une capacité additionnelle de 30.000 lits. La réalisation de cet objectif dépend de la disponibilité d'un solde foncier important; et exige des investissements de l'ordre de 10 milliards de dirhams, dont 7 milliards de dirhams seront destinés aux constructions nouvelles. En effet, la structure de ces investissements indique que 70% de ces derniers seront consacrés aux projets nouveaux, 14 % à la rénovation de 30 % de la capacité d'hébergement disponible, et 16% pour la maintenance de 60% de celle-ci.

Par ailleurs, grâce aux efforts qui seront déployés, les arrivées de touristes étrangers de séjour connaîtront une progression annuelle moyenne de l'ordre de 12%; et les nuitées globales qui augmenteraient de 5,7% par an, passeraient de 32,8 millions de nuitées, en 1999, à 43,3 millions de nuitées, en 2004, dont 20 millions pour les hôtels classés, soit 46,2% des nuitées totales. Quant aux nuitées du tourisme interne, elles atteindraient 11,5 millions de nuitées, en 2004, réalisant ainsi une progression

annuelle moyenne de 1,9%, avec un total de 3 millions de nuitées dans les hôtels classés.

La capacité d'hébergement touristique dans les hôtels classés atteindrait 121.000 lits à la fin de la période du Plan, grâce à un accroissement annuel moyen de 5,3%.

Sur la base de ces prévisions, les recettes touristiques augmenteront en moyenne de 9,4% par an, pour atteindre 29 milliards de dirhams à l'horizon 2004. Il est prévu de créer 204.000 emplois directs et indirects, dont 141.000 seront générés par le tourisme international.

Pour améliorer l'accueil et la qualité des prestations touristiques, un programme de formation et de mise à niveau des établissements de formation a été mis en place. L'effectif des lauréats des établissements touristiques s'élèverait, à l'horizon 2003/2004, à 18.708 lauréats.

9-3- Le programme d'action

Dans la perspective de réaliser les objectifs fixés dans la stratégie de relance du secteur touristique, un programme d'action a été mis en place, à tous les niveaux tant réglementaire, de formation et d'aménagement touristique, que de gestion régionale, de transport, d'animation et d'investissement. Ce programme comprend un ensemble de mesures et d'actions, ainsi que des projets qui seront réalisés durant le Plan.

Pour concrétiser ce programme d'action, une enveloppe de l'ordre de 859,1 millions de dirhams au titre du budget d'équipement pour la période allant de juillet 2000 à décembre 2004, a été affectée au développement du secteur. Cette enveloppe comprend 570 millions de dirhams pour

subventionner l'ONMT pour son projet de publicité institutionnelle visant la promotion du tourisme.

Par ailleurs, un montant de 44,825 millions de dirhams est prévu pour renforcer le système de formation touristique : 38,25 millions de dirhams pour la mise à niveau des établissements de formation comportant notamment le renouvellement du matériel et des équipements techniques et pédagogiques, et 1,75 million de dirhams pour la mise à niveau des ressources humaines, grâce au développement d'un système de formation des cadres et de formation continue et alternée.

Concernant l'aménagement et l'équipement des zones touristiques, un montant de l'ordre de 66,5 millions de dirhams est prévu pour le financement de certains projets nouveaux, dont:

- études des sites et des zones touristiques pour une enveloppe de 49,5 millions de dirhams;
- soutien à la réalisation d'infrastructures hors-site pour un montant de 17 millions de dirhams.

Quant à l'assainissement des entreprises touristiques, une enveloppe de 4 millions de dirhams lui a été octroyée, dont 3,2 millions de dirhams pour la réalisation d'études sur le contrôle de la qualité, l'application de prix concurrentiels et l'assainissement des établissements professionnels touristiques.

En outre, un montant de 78,5 millions de dirhams est destiné à l'acquisition d'un nouveau siège du ministère, et 79,645 millions de dirhams à des opérations logistiques au bénéfice de ce département.

Ainsi, le programme du département du tourisme se présente comme suit:

**Tableau récapitulatif du programme d'action
du département du tourisme**

(en 1000 DH)

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
1-Promotion et publicité institutionnelle	60000	120.000	125.000	130.000	135.000	570.000
2-Aménagement	2.000	16.600	18.900	12.000	17.000	66.500
2-1-Etude préalable des sites touristiques	2.000	16.100	15.400	6.500	9.500	49.500
2-2-Soutien à la réalisation des infrastructures hors- sites	-	500	3.500	5.500	7.500	17.000
3-Etudes et enquêtes	340	1.900	500	800	1.300	4.840
4-Informatisation et techniques nouvelles des données	1.790	2.100	2.000	2.000	3.000	10.890
5-Contrôle et assainissement des établissements touristiques	-	700	1.000	1.000	1.300	4.000
6-Formation	4.725	9.500	10.200	9.900	10.500	44.825
7-Acquisition d'un nouveau siège du ministère	-	13.000	20.400	22.800	22.200	78.400
8-Opérations logistiques	9.145	17.700	17.300	17.500	18.000	79.645
Total	78.000	181.500	195.300	196.000	208.300	859.100

Ainsi, l'enveloppe octroyée au secteur s'élève à 859,1 millions de dirhams pour la période allant de juillet 2000 à décembre 2004. En tenant compte du premier semestre de l'an 2000, cette enveloppe sera de 935,77 millions de dirhams.

De plus, un montant de 500 millions de dirhams a été alloué, dans le cadre du Fonds Hassan II pour le développement économique et social, pour financer trois pôles touristiques : Taghazout à Agadir, Saïdia et Ras El maa à Oujda, et Khamis Sahel à Larache. L'investissement privé généré par ces opérations sera de l'ordre de 10 milliards de dirhams.

Par ailleurs, les programmes des sociétés d'aménagement touristique, nécessiteront un montant global de 450,3 millions de DH pour la baie d'Agadir, et 261,6 millions de DH pour la baie de Tanger. Les projets programmés sont comme suit :

Programme SONABA

(en1000 DH)

Projets	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Founty	28.530	28.720	15.000	16.000	9.000	97.250
Tifny	13.300	59.200	52.000	57.000	56.000	237.500
Taghazout	3.500	2.000	27.000	30.000	53.000	115.500
Total	45.330	89.920	94.000	103.000	118.000	450.250

Programme SNABT

(en 1000 DH)

Projets	2000	2001	2002	2003	2004	Total
Aménagement du site El Ghandouri	300	15.300	15.400	-	-	31.000
Dédoublage du pont Oued Mellaleh	-	1.600	1.600	-	-	3.200
Lotissement de la baie de Tanger (2 ^{ème} tranche)	100	2.550	2.550	-	-	5.200
Développement de l'unité d'aménagement touristique de l'oued Ledian	-	20.000	22.000	22.000	152.000	216.000
Assainissement du lac artificiel	-	2.200	2.000	2.000	-	6.200
Total	400	41.650	43.550	24.000	152.000	261.600

9-4- Les réformes et les mesures :

La réalisation des projets touristiques sera accompagnée, à tous les niveaux par un ensemble de mesures consistant principalement à :

- renforcer la concertation et la coordination entre tous les intervenants dans le cadre d'une stratégie à long terme, et mettre en place le cadre institutionnel approprié ;
- étudier la possibilité de réduire la TVA appliquée au transport terrestre, aux activités des agences de voyage et aux restaurants à 10% et celle appliquée pour l'hôtellerie à 7% ;
- faire bénéficier le secteur d'une réduction de 50% de l'impôt sur les sociétés correspondant à la part du chiffre d'affaires réalisé en devises ;
- résoudre la problématique du foncier par le biais de la création d'une agence foncière nationale qui prendra en charge la préparation des textes réglementaires la concernant;
- étudier la possibilité d'exonérer les entreprises touristiques des charges sociales patronales pour les nouveaux emplois

créés pendant les cinq premières années d'exploitation ;

- réviser les normes de classement des hôtels et de construction des établissements d'hébergement, afin de réduire les coûts de construction de l'unité chambre ;
- étudier la possibilité de mettre en place un fonds spécial de rénovation et de réforme à un taux bonifié garanti par la caisse centrale de garantie, qui permettra aux entreprises hôtelières viables de disposer de crédits à des taux préférentiels;
- étudier la possibilité de créer des chambres de tourisme regroupant tous les intervenants et opérateurs du secteur;
- étudier la possibilité d'aligner la taxation de cession de fonds de commerce hôteliers au droit commun ;
- œuvrer dans le sens de la création d'une société marocaine pour le transport aérien (charter).

**Tableau récapitulatif des projets pour la période
allant de juillet 2000 à décembre 2004**

**PROGRAMME D'ACTION DU DEPARTEMENT DU
TOURISME DURANT LA PERIODE
JUILLET 2000- DECEMBRE 2004**

(en 1000 DH)

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
1-Promotion et publicité institutionnelle	60.000	120.000	125.000	130.000	135.000	570.000
2-Aménagement	2.000	16.600	18.900	12.000	17.000	66.500
2-1-Etude préalable des sites touristiques suivants:	2.000	16.100	15.400	6.500	9.500	49.500
Elhaouzia (province d' El Jadida)	300	3.700	-	-	-	4.000
Eddiabatt (province d' Essaouira)	300	3.700	-	-	-	4.000
Plage blanche (province de Guelmim)	-	3.000	2.400	-	-	5.400
Tamslouht (province de Marrakech)	-	-	2.000	-	-	2.000
Lac de Ouarzazat	-	-	2.000	2.000	-	4.000
Baie d'Ad-dakhla	-	-	-	-	2.000	2.000
Côte de Tetouan-Martil-Fnidek	-	-	-	2.000	1.500	3.500
Elazaaen (province de Nador)	-	-	-	500	3.000	3.500
Autres sites	-	-	-	-	3.000	3.000
Réingéniering des ouvrages des équipements touristiques	800	3.000	-	-	-	3.800
Assistance technique et pilotage des études	600	2.700	7.000	-	-	10.300
Réhabilitation de la plage de Tanger	-	-	1.000	1.000	-	2.000
Réhabilitation de la plage d'Agadir	-	-	1.000	1.000	-	2.000
2-2-Soutien à la réalisation des infrastructures hors-site :	-	500	3.500	5.500	7.500	17.000
Plage blanche (province de Guelmim)	-	-	-	2.000	2.000	4.000
Elhaouzia (province d' El Jadida)	-	-	1.000	1.000	-	2.000
Eddiabatt (province d' Essaouira)	-	-	2.000	2.000	-	4.000

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
Lac de Ouarzazate	-	-	-	-	2.000	2.000
Baie d'Ad-dakhla	-	-	-	-	3.000	3.000
Soutien au développement des zones rurales et de montagne	-	500	500	500	500	2.000
3-Etudes et enquêtes	340	1.900	500	800	1.300	4.840
Enquête sur les dépenses et les motivations des touristes	-	700	-	800	-	1.500
Enquête auprès des entreprises touristiques	340	-	500	-	500	1.340
Observatoire de l'activité touristique	-	500	-	-	-	500
Etude du Compte Satellite de tourisme	-	700	-	-	800	1.500
4-Informatisation et introduction des techniques nouvelles de données	1.790	2.100	2.000	2.000	3.000	10.890
Création d'un site WEB	-	800	1.000	1.000	1.000	3.800
Informatisation du département du tourisme et des services extérieurs	1.790	1.000	1.000	1.000	1.000	5.790
Développement de la banque de données touristiques et mise en place d'un système de publication assistée par ordinateur	-	300	-	-	1.000	1.300
5-Contrôle et assainissement des entreprises touristiques	-	700	1.000	1.000	1.300	4.000
Etude, contrôle et assainissement des établissements et des professions touristiques	-	500	-	500	-	1.000
Contrôle Qualité	-	-	400	500	500	1.400
Application de prix adéquats et compétitifs	-	200	-	-	600	800
Etudes et assistance	-	-	600	-	200	800
6-Formation	4.725	9.500	10.200	9.900	10.500	4.4825
Mise à niveau des ressources	150	400	400	400	400	1.750

Projets	07/2000 - 12/2000	2001	2002	2003	2004	Total 07/2000 - 12/2004
humaines du secteur, promotion et généralisation de la formation continue, et développement de la formation alternée						
Développement de la formation de techniciens spécialisés et réadaptation de la formation des cadres	-	600	1.000	1.000	1.000	3.600
Mise à niveau physique des établissements de formation, renouvellement du matériel et équipement technico-pédagogique	4.250	8.500	8.500	8.500	8.500	38.250
Etudes et assistance	325	-	300	-	600	1.225
7-Acquisition d'un nouveau siège central du département du tourisme	-	13.000	20.400	22.800	22.200	78.400
8-Opérations logistiques	9.145	17.700	17.300	17.500	18.000	79.645
TOTAL	78.000	181.500	195.300	196.000	208.300	859.100

9-5- La banque de projets

En plus du programme « noyau dur » du secteur touristique, la réalisation d'autres projets est prévue. Elle dépend de la disponibilité de moyens financiers complémentaires. Ce programme comporte un ensemble de projets, résumés dans le tableau suivant :

Programme complémentaire du département du tourisme

(en 1000 DH)

Projets	Montants
Soutien pour la réalisation d'infrastructures hors-site pour les nouvelles stations touristiques	24.000
Soutien aux opérations de réhabilitation et de restauration du patrimoine culturel et historique à des fins politiques	4.000
Frais d'études d'animation	2.000
Manifestations d'animation touristique	4.000
Indemnités de déplacement à l'intérieur du Royaume	9.000
Instauration d'un système d'alphabétisation fonctionnelle au profit de la population active du secteur	2.000
Formation des contrôleurs de gestion	6.000
Formation des hygiénistes	6.000
Participation de la Direction de la Formation et de la Coopération au contrôle et à l'évaluation de la formation initiale hôtelière et touristique, dispensée par les établissements privés de formation	300
Construction d'hôtels d'application au sein des établissements de formation	24.000
Renouvellement du gros matériel de cuisine et des restaurants, et de la literie pour les dortoirs des établissements de formation	27.700
Etudes et Assistance	4.700
Acquisition d'un nouveau siège central du département du tourisme	10.000
Construction de délégations touristiques et culturelles régionales	10.000
Acquisition de locaux pour les principales délégations de l'ONMT à l'étranger	16000
Equipements pour la promotion du tourisme marocain	47.000
Promotion commerciale en partenariat	71.000
TOTAL	268.800